

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Les négociations entre l'Iraq Petroleum Company et le Liban et la Syrie durant
les années 1950**

par
Jad Kabbanji

Département d'Histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en Histoire

Août, 2008

© Jad Kabbanji, 2008



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Les négociations entre l'Iraq Petroleum Company et le Liban et la Syrie durant les
années 1950

présenté par :
Jad Kabbanji

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Paul Létourneau, président-rapporteur
Samir Saul, directeur de recherche
Samir Georges Moukal, membre du jury

Mémoire accepté le : 15 OCT. 2008

RÉSUMÉ

Notre recherche s'intéresse aux négociations qui se sont déroulées durant les années 1950 entre, d'une part, l'Iraq Petroleum Company (IPC) et, d'autre part, le Liban et la Syrie. Il s'agit pour les deux pays de remettre en question les conventions sur le passage du pétrole signées en leur nom avec la société pétrolière durant le Mandat. La présentation de ces négociations, basée essentiellement sur les archives de la société Total, sera suivie d'une analyse des résultats obtenus par le Liban et la Syrie. Ainsi, on constate de nombreuses différences entre les deux pays du Levant à cette époque. En Syrie, on assiste à la constitution d'un État qui se veut fort et qui joue un rôle important dans l'économie du pays, tandis que, politiquement, les nationalistes arabes et les mouvements de gauche s'y renforcent. Au Liban, les prérogatives de l'État demeurent limitées dans un contexte général de laisser-faire. Beyrouth maintient de bonnes relations avec l'Occident. Ce choix ne fait pas l'unanimité à l'intérieur d'un pays profondément divisé politiquement et confessionnellement. Notre travail cherche donc à souligner l'importance des choix socio-économiques et politiques dans les négociations de l'IPC avec chacun des deux pays. Le présent mémoire soutient que ces choix ont permis à la Syrie d'obtenir les meilleurs résultats lors des négociations.

Mots-clés : Syrie, Liban, Iraq Petroleum Company, pétrole, oléoducs, nationalisme arabe, impérialisme, négociation, économie, redevance.

Abstract

Our research focuses on the negotiations that took place during the 1950s between, on the one hand, the Iraq Petroleum Company (IPC) and, on the other hand, Lebanon and Syria. The main issue for both countries was to review the agreements on the passage of oil on their own soil, which was signed with the oil company under the Mandate. The presentation of these negotiations, done on the basis of the Total company Archives, will be followed by an analysis of the results obtained by both countries. However, the analysis shows that many differences existed between Lebanon and Syria at that time. In the latter country, there was a will to create a strong state which would play an important role in the economy. Politically, Arab nationalists and left-wing movements were gaining momentum. In Lebanon, the prerogatives of the state remained limited in a general context of laissez-faire. Beirut maintained good relations with the West, which upset the opposition in a country deeply divided politically and confessionally. Hence, our work seeks to highlight the importance of socio-economic and political choices for Syria and for Lebanon on the oil negotiations' outcome. This thesis argues that, because of these choices, Syria was favored over Lebanon by the IPC.

Keywords : Syria, Lebanon, Iraq Petroleum Company, Negotiation, Oil, Pipeline, Arab Nationalism, Imperialism, Economy, Charge

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
A. THÈSE CENTRALE	1
B. STRUCTURE DU MÉMOIRE	4
C. PRÉSENTATION DES SOURCES.....	5
D. ÉTAT DE LA RECHERCHE SUR LE SUJET, MISE EN CONTEXTE HISTORIOGRAPHIQUE.....	6
II. LA SYRIE ET LE LIBAN : LE MANDAT ET LES DÉBUTS DE L'IPC	9
A. L'OCCUPATION FRANÇAISE DU LEVANT.....	9
1. <i>Partage impérialiste du Moyen-Orient</i>	9
2. <i>caractéristiques politique, économique et sociale sous le Mandat</i>	13
B. DÉVELOPPEMENT DE L'IPC	17
1. <i>L'implantation de l'IPC au Moyen-Orient</i>	17
3. <i>Partage des parts à l'intérieur de l'IPC</i>	19
4. <i>La question des oléoducs</i>	22
C. LA SYRIE ET LE LIBAN : DE L'INDÉPENDANCE À 1950	26
1. <i>L'indépendance</i>	26
2. <i>La Syrie et le Liban : entre division, ingérence étrangère et choix d'avenir</i>	28
3. <i>Le nouveau paysage pétrolier au Moyen-Orient : qu'elle place pour le Liban et la Syrie ?</i>	32
III. LE DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS	35
A. L'ÉTAT DES LIEUX.....	35
1. <i>Les installations pétrolières de l'IPC en Syrie et au Liban</i>	36
2. <i>Présentation des grands dossiers</i>	37
B. POSITIONS DES PROTAGONISTES	39
1. LES PREMIERS CONTACTS.....	39
2. <i>Les demandes syriennes et libanaises</i>	44
3. <i>La réponse de l'IPC aux demandes syriennes et libanaises</i>	47
C. VERS UN ACCORD AVEC LA SYRIE.....	48
1. <i>Premières prises de contact dans une situation politique instable</i>	48
2. <i>Les menaces syriennes dans l'attente d'un nouveau président de la République</i>	51

3. <i>Un accord de compromis</i>	53
D. LE LIBAN APRÈS LA SYRIE	57
1. <i>L'accord syrien appliqué au cas libanais</i>	57
2. <i>Le durcissement des positions</i>	60
3. <i>Les négociations qui traînent en longueur</i>	62
IV. LES DIFFÉRENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES ENTRE LE LIBAN ET LA SYRIE ET LEUR IMPACT SUR LES NÉGOCIATIONS PÉTROLIÈRES.	68
A. L'INSTABILITÉ POLITIQUE ET LE LAISSER-FAIRE ÉCONOMIQUE AU LIBAN	68
1. <i>La présidence Chamoun et la division de la classe politique libanaise</i>	68
2. <i>Le laisser-faire comme politique sociale et économique</i>	70
3. <i>Le Liban : entre le non-alignement et le camp occidental</i>	72
B. LA SYRIE CHERCHE SA VOIE	75
1. <i>La Syrie entre dictature militaire et parlementarisme</i>	75
2. <i>L'industrialisation et le durcissement des revendications sociales</i>	77
3. <i>La neutralité positive comme politique étrangère</i>	79
C. LES CONTEXTES POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS LES DEUX PAYS ET LEUR IMPACT SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC L'IPC.....	82
1. <i>La politique intérieure et l'IPC</i>	83
2. <i>Négociation avec l'IPC et les deux économies</i>	87
3. <i>La politique internationale et les négociations avec l'IPC</i>	89
V. CONCLUSION	92
VI. BIBLIOGRAPHIE.....	101

I. Introduction Générale

La recherche historiographique s'est intéressée aux pays producteurs de pétrole. Elle s'est peu préoccupée des pays passeurs, ceux à travers lesquels le pétrole transite. Le présent mémoire traite deux pays d'une région très riche en or noir, à une période qui se caractérise par la transition d'un ordre mandataire à l'indépendance des États. L'importance du sujet réside dans le fait que deux États récemment souverains, en l'occurrence, la Syrie et le Liban, font usage de leur compétence, qui manque encore de solidité, pour négocier avec l'une des plus grandes sociétés pétrolières de l'époque, à savoir l'Iraq Petroleum Company (IPC), des retombées de droits de passage du pétrole sur leur territoire. Les sources relatives à ce sujet, en particulier les archives du groupe TOTAL¹, n'ont pas à ce jour été exploitées. Cela représente une raison de plus pour se pencher sur ce sujet.

A. Thèse centrale

Le contexte des années 1950 dans le Moyen-Orient mérite d'être présenté. Cette région se développe dans un environnement en crise perpétuelle. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les événements politiques, économiques et sociaux annoncent les couleurs de la décennie suivante. Parmi ces dernières, on peut citer dans le domaine géopolitique, l'indépendance des pays sous mandat français et anglais et la création de l'État d'Israël. Dans le secteur pétrolier, l'entrée en force des Américains dans la région, par l'entremise de l'exploitation des nouveaux gisements pétroliers en Arabie saoudite, bouleverse ce secteur stratégique des ressources naturelles. Les répercussions de ces événements sur la région sont indéniables, y compris

¹ Ancêtre de TOTAL, la Compagnie française des pétroles (CFP) est une des sociétés actionnaires de l'IPC.

pour le Liban et la Syrie. Ces deux pays tentent depuis leur indépendance, survenue quelques années plutôt, d'asseoir une certaine stabilité interne, mais celle-ci est perturbée par de nombreuses crises. Sur le plan intérieur, on assiste à de nombreux conflits initiés par des grèves, des mésententes confessionnelles ou bien des coups d'État. À tout cela s'ajoute une instabilité régionale alimentée par la création de l'État d'Israël, l'ingérence impérialiste et les idéologies comme le nationalisme arabe.

Économiquement, les deux pays tentent de trouver leurs voies et celles-ci semblent ne pas s'accorder. Au Liban, l'adoption du libéralisme économique relègue l'État à un rôle secondaire. Les investissements privés affluent dans le pays du Cèdre durant toute la période des années 1950, malgré les conflits répétés qui menacent sa stabilité. En Syrie, avec le renforcement du protectionnisme, l'État prend une place de plus en plus importante dans la vie du pays. L'industrialisation suit un rythme constant, tandis que s'opèrent dans ce pays de profonds changements politiques et sociaux.

Pour sa part, la société pétrolière entame l'exploitation de l'or noir dans le contexte de la fin de la Première Guerre mondiale et du partage de la région issue de l'entente Sykes-Picot de 1916. Habitée à traiter avec des partenaires souples, du fait de la dépendance régionale vis-à-vis de l'impérialisme franco-anglais durant l'entre-deux-guerres, l'IPC est devant une situation inédite lorsqu'elle débute des négociations avec les deux États nouvellement indépendants. Elle négocie désormais avec deux pays qui s'évertuent à prendre en compte les facteurs socio-économiques et politiques propres à eux pour mener à bien ces négociations. Le présent mémoire tente d'élucider les enjeux de ces négociations, en partant du fait qu'il existe des différences majeures, politiquement, socialement et économiquement, entre les deux pays qui y sont impliqués. Ces différences auront une influence majeure sur l'issue des négociations.

Le mémoire vise aussi à analyser l'impact de la situation intérieure, comme de la politique extérieure, des deux pays lors des négociations. Cela permettra de mieux comprendre l'impact de l'une et de l'autre sur les tractations, selon la période. Il s'attardera sur la structure économique et étatique des deux pays. Les deux économies sont, elles aussi, foncièrement différentes et cette différence a un effet considérable sur lesdites négociations. Nous cherchons par la suite à savoir laquelle des deux économies obtient les meilleurs résultats lors des négociations.

Dans le même ordre d'idées, les deux États n'ont pas les mêmes fonctions dans les deux pays. En Syrie, un État qui se veut fort et centralisateur se met en place, tandis qu'au Liban, les compétences de l'État en matière sociale et économique restent fortement limitées. Cette situation a aussi un impact sur la finalité des accords qui surviendront entre chacun des pays et la société pétrolière. Finalement, nous essaierons d'évaluer le succès obtenu par chacune de ces deux options étatiques lors des négociations.

Les différences politiques existent entre les deux pays. À la même période, les deux pays se trouvent face à des mouvements politiques en émergence et fortement influencés par le nationalisme arabe. Mais dans les deux États, leurs poids sur la politique interne et externe ne sont pas comparable. En Syrie, les nationalistes arabes dominent dès 1954 la vie politique syrienne tandis qu'au Liban et à la même époque, ils font partie d'une opposition hétéroclite qui n'est unie que par son opposition au pouvoir en place et en premier lieu au président de la République. Leur impact sur les négociations sera aussi décisif dans la mesure où chacun des deux pays traite avec une société pétrolière occidentale et qui est souvent présentée comme l'avant-garde de la présence impérialiste dans la région et, par là-même, un des obstacles à l'émergence de la nation arabe.

Cette évolution politique agit aussi sur les choix des deux pays en matière de politique régionale et internationale. Dans les deux pays, on décide de suivre une politique neutraliste. Mais d'importantes différences persistent dans la mesure où, dans les deux cas, on se rapproche d'un des deux camps qui s'affrontent durant la guerre froide. La Syrie s'aligne de plus en plus à partir de 1954 sur l'URSS et les pays arabes nationalistes comme l'Égypte. Le Liban, quant à lui, suit une politique régionale qui favorise les liens étroits avec les pays arabes « modérés » tandis qu'au niveau international, le rapprochement se fait avec l'Occident. Dans le contexte des négociations pétrolières avec l'IPC, ces divergences auront une influence directe sur les accords qui seront conclus avec la société pétrolière.

La prise en considération de ce contexte bien particulier dans le présent mémoire est essentielle pour comprendre l'issue des négociations pétrolières entre les deux pays concernés et l'IPC.

B. Structure du mémoire

Pour réaliser les objectifs proposés, le mémoire est divisé en trois chapitres. Le premier est une mise en contexte des négociations pétrolières précédant celles qui se déroulent durant les années 1950 entre les deux pays de transit de pétrole et l'IPC. Pour cela, un retour à la période du Mandat et les premières années de l'indépendance des deux pays du Levant semble nécessaire. Ainsi, nous regarderons de plus près les structures socio-économique et politique des deux pays durant cette période charnière de leur histoire. Du côté de la société pétrolière, nous reviendrons sur le contexte de l'implantation de l'IPC dans la région et, plus précisément, en Syrie et au Liban. Nous verrons ensuite comment l'IPC s'est installée dans la région avec le soutien des deux puissances mandataires, la France et l'Angleterre.

Le deuxième chapitre portera sur les négociations pétrolières proprement dites. Nous tenterons d'expliquer les grands dossiers négociés et le déroulement des pourparlers entre les deux pays et la société pétrolière. Nous verrons de quelle manière chacune des parties a procédé durant les négociations. Ainsi, nous décrirons les méthodes utilisées, soit par les deux pays, soit par la société pétrolière, pour conclure un accord qui conviendra le mieux à chacune des parties en présence.

Finalement, le troisième et dernier chapitre tentera de faire une analyse des différences qui existent entre les deux pays de transit de pétrole dans les domaines socio-économique et politique. Nous examinerons comment ces mêmes différences influencent les négociations avec l'IPC et comment la société pétrolière y réagira.

C. Présentation des sources

Le mémoire est basé sur les archives. Sa rédaction a été rendue possible grâce aux documents de l'IPC, disponibles au siège social de la société pétrolière française TOTAL. Il s'agit de plusieurs dizaines de cartons qui couvrent un peu plus de cinq mille pages d'archives. Deux grands dossiers en particulier sont à la base de ce mémoire, les dossiers numérotés 83 et 92.36. Le premier est disponible depuis une vingtaine d'années, tandis que le second est devenu accessible au début des années 2000. Dans ces deux dossiers, on retrouve des archives de l'IPC mais aussi de la Compagnie française des pétroles (CFP), une des sociétés actionnaires de l'IPC et l'ancêtre de Total.

Les documents disponibles dans les archives Total sont très variés. On retrouve des comptes rendus des réunions de l'IPC, des résumés de l'état des négociations, des correspondances entre les dirigeants de la société, des dossiers de presse mais aussi des déclarations de dirigeants libanais et syriens. Il est à noter ici que très peu d'archives sur le sujet existent au Liban et en Syrie.

Ce fait est compensé par la part qu'on réserve aux points de vue syrien et libanais dans les archives Total. Les mêmes archives présentent amplement la vision des deux États tout au long des négociations et permettent du même coup de produire un travail équilibré qui prend en compte les diverses attitudes et positions des parties impliquées dans les négociations.

D. État de la recherche sur le sujet, mise en contexte historiographique

Les travaux abordant l'histoire pétrolière au Liban et en Syrie sont très rares. Il en va de même pour l'histoire des oléoducs de l'IPC reliant l'Irak aux deux pays du Levant. Néanmoins, quelques auteurs peuvent tout de même être cités. Afif Zeinaty ² aborde partiellement la problématique des redevances pétrolières au Liban. C'est le seul auteur connu qui ait consacré une monographie à la question pétrolière au Liban. Le sujet pétrolier est analysé sous deux angles : l'exploitation et le passage du pétrole au Liban et la distribution de la ressource dans ce même pays. L'ouvrage est instructif dans de nombreux domaines et, en premier lieu, pour ce qui est de l'enjeu pétrolier au Liban durant les années 1960. Pour la période qui nous intéresse, l'auteur présente les faits saillants ainsi que la chronologie brève des négociations entre l'IPC et le Liban durant les années 1950. Mais l'apport le plus intéressant est l'analyse des méthodes de calcul utilisées durant les négociations. L'auteur présente les différentes théories utilisées par les deux parties pour arriver à un compromis. Il reste que la question des oléoducs est abordée de manière partielle et sans comparaison avec le cas de la Syrie. Par ailleurs, l'auteur ne fait aucune mention au contexte dans lequel se déroulent les négociations.

D'autres auteurs abordent la question des redevances pétrolières en Syrie et au Liban. Toutefois, cette problématique ne figure jamais au centre de

² Afif Zeinaty. *L'industrie pétrolière au Liban. Le cas particulier des pays passeurs de pétrole au Moyen-Orient*. Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris, 1970. 300 pages.

leur intérêt. Ainsi, Stocking³ et Longrigg⁴ traitent de la question dans le contexte pétrolier global des années 1950. Leurs ouvrages sont intéressants pour ce mémoire dans la mesure où la question pétrolière au Liban et en Syrie est reliée au contexte pétrolier global dans la région.

Toutefois, deux auteurs rejoignent le sujet de ce mémoire. Il s'agit de Pascal Gemignani-Saxstad et du spécialiste français du pétrole André Nouchi. Dans sa thèse de doctorat⁵, Gemignani-Saxstad présente les intérêts de la France dans le pétrole moyen-oriental durant les années 1940 et 1950. Une bonne partie de son travail est basée sur les archives Total disponibles avant l'année 2000. Si les négociations entre les deux pays de transit de pétrole et l'IPC font partie intégrante de sa thèse, il n'en reste pas moins qu'elle les relie à la présence française dans la région. L'auteur aborde le contexte régional mais très peu le contexte intérieur dans les deux pays concernés. Dès lors, la partie consacrée à la Syrie et au Liban a un caractère événementiel et chronologique. André Nouchi a aussi, de son côté, travaillé sur la question dans plusieurs de ses ouvrages. La synthèse de ses travaux sur ce sujet se trouve dans un de ses articles⁶. Comme le nom de l'article l'indique, il s'agit d'une analyse de la question des oléoducs syro-libanais pour la période des années trente. L'auteur étudie les oléoducs dans la perspective de l'approvisionnement de la France en pétrole durant cette période. Par conséquent, son travail ne prend pas en compte la situation socio-économique et politique des pays de transit de pétrole.

Peu d'ouvrages ont abordé le sujet traité dans le présent mémoire. Dès lors, il semble pertinent de se pencher sur les relations entre multinationales pétrolières et pays de transit de pétrole. D'autant plus que les deux pays étudiés

³ George W. Stocking. *Middle East oil*. Vanderbilt University Press, Kingsport, 1970. 485 pages.

⁴ Stephen Hemsley Longrigg. *Oil in the Middle East*. Oxford University Press, London, 1968. 519 pages.

⁵ Pascale Gemignani-Saxstad. *La France, le pétrole et le Proche-Orient de 1939 à 1958*. Université Paris IV-Sorbonne. Thèse réalisée sous la direction de Jacques Bariéty. 1997. 1 200 pages.

⁶ André Nouchi. « Pipe-lines et politique au Proche-Orient dans les années 1930 », *Relations internationales*, n° 19, automne 1979, p. 279-294.

dans ce travail n'ont pas vraiment fait l'objet d'études approfondies prenant en compte le contexte socio-économique et politique de la Syrie et du Liban.

II. La Syrie et le Liban : le mandat et les débuts de l'IPC

Dans ce chapitre, il s'agira, dans un premier temps, de décrire les structures socio-économiques et politiques des deux pays durant la période du Mandat. Dans un deuxième temps, nous nous attarderons sur l'implantation de l'IPC au Moyen-Orient et, finalement, nous traiterons de l'indépendance du Liban et de la Syrie jusqu'en 1950.

A. L'occupation française du Levant

1. Partage impérialiste du Moyen-Orient

L'histoire du Levant est intrinsèquement liée aux occupations étrangères. Durant l'époque antique, plusieurs empires occupent la région. Les Babyloniens, les Assyriens, les Perses ou les Romains, y séjournent tour à tour. Le large intérêt porté à cette région s'explique en grande partie par sa position stratégique. De même, au Moyen-Âge, les dynasties musulmanes y affirment successivement leur autorité politique, notamment les Omeyyades qui la gouvernent de 661 à 750 à partir de Damas. La plus importante domination fut sans aucun doute celle de l'Empire ottoman qui s'étale de 1516 jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. À cette date, la carte du Moyen-Orient est redessinée. L'ancienne puissance qui domine jusqu'alors le croissant fertile est en pleine débandade. L'Empire ottoman, allié de l'Allemagne durant la Grande Guerre, en est sorti perdant. Dès lors, il ne peut plus prétendre à ses frontières d'avant guerre. De son territoire allant de la mer Noire à la mer Rouge en passant par le golfe Persique, il n'en contrôle plus qu'une petite fraction qui équivaut plus ou moins, à la Turquie actuelle. Par contre, les grands gagnants du premier conflit mondial aspirent à agrandir considérablement leur sphère d'influence et à s'installer durablement dans la région.

Durant la Grande Guerre, la France et l'Angleterre encouragent les nationalistes arabes à la révolte en leur promettant une indépendance si tôt que la guerre est terminée. Ces promesses attestées par la correspondance McMahon-Hussein, ne seront jamais tenues par les deux puissances européennes. Au contraire, la France et l'Angleterre profitent du vide qu'a engendré le départ des Ottomans pour prendre leur place, grâce à un système d'occupation bien particulier. Dès 1915, les puissances européennes signent une multitude d'accords secrets relatifs au partage du Levant⁷. Ainsi, à partir de 1920, le Liban et la Syrie se retrouvent sous le mandat français tandis que la Palestine, l'Irak et la Jordanie passent sous le contrôle des Britanniques. Cet état de fait sera consacré par le traité de Sèvres qui aboutit le 20 août 1920. En effet, plusieurs raisons poussent les deux puissances européennes à s'implanter au Levant.

La région est depuis longtemps l'objet de nombreuses convoitises de la part des puissances européennes. Dès le XVIème siècle, la France commence à s'introduire dans la région, notamment grâce au système des capitulations. Ce n'est qu'à partir du XIXème siècle que la France et l'Angleterre prennent vraiment position au Levant. L'affaiblissement économique de l'Empire ottoman le rend de plus en plus dépendant des banques et autres sociétés occidentales et en particulier françaises⁸. Petit à petit, les intérêts économiques français et anglais dans la région se développent. En même temps, s'accroît l'exportation de capitaux en provenance des pays européens vers les régions du globe où le capitalisme est en développement. L'Empire ottoman qui fait partie de ces régions touchées par le flux de capitaux s'endette de plus en plus en vue de

⁷ « Le premier de ces accords remontait à 1915 ; il attribuait à la Russie Constantinople et les Détroits. Le deuxième est le plus célèbre accord franco-britannique de mai 1916, dit accord de 'Sykes-Picot'. Vinrent enfin, en 1917, les accords de Saint-Jean-de-Maurienne qui délimitèrent, en Asie Mineure, la zone qui, à la fin de la guerre, devait revenir à l'Italie.» A.Hokayem, D. Malhab Atallah, J. Charaf, *Le démantèlement de l'Empire ottoman et les préludes du mandat : 1914-1919*. Harmattan, Paris, 2003, p. XII.

⁸ À titre d'exemple, la Banque Impériale Ottomane, institution dont les capitaux sont en grandes majorités françaises, devient vers la fin du XIXe siècle le principal débiteur de l'Empire. À ce sujet, voir : André Autheman. *Banque impériale ottomane*. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 1996. 294 pages.

développer des infrastructures modernes. L'implantation du capital franco-anglais dans l'Empire ottoman réoriente aussi son commerce extérieur. Somme toute, à la veille de la Première Guerre mondiale, la part de la France dans les capitaux étrangers investis en Égypte et dans l'Empire ottoman représente 54%, tandis que celles de l'Angleterre est à 25%⁹.

En plus de l'hégémonie financière et commerciale, les pays impérialistes européens convoitent le sous-sol de l'Empire ottoman. Vers la fin du XIX^{ème} siècle, on assiste à la découverte du pétrole en Mésopotamie. En 1911 une société majoritairement anglaise, la Turkish Petroleum Company, commence à exploiter le pétrole. L'importance stratégique de cette ressource est généralement reconnue après la Grande Guerre. En effet, la guerre de 1914-1918 va démontrer le rôle indispensable du pétrole dans une guerre moderne, de plus en plus motorisée. Le sénateur Henry Berenger, commissaire général aux essences et combustibles en France, va même jusqu'à déclarer au cours d'une réception en novembre 1918 que : « Le pétrole aura été le sang même de la victoire.¹⁰ » Or, dans ce domaine, les Anglais ont une grande longueur d'avance sur les Français qui supportent mal tout au long du conflit le manque de pétrole. La situation va même devenir critique en 1917 quand le gouvernement français constate qu'il ne lui reste plus que quelques semaines de ravitaillement. La France reste dépendante des sociétés pétrolières anglo-saxonnes et, dès la fin du premier conflit mondial, elle décide de se lancer dans l'aventure pétrolière moyen-orientale. En somme, la France et l'Angleterre, alliés dans l'entreprise de dépeçage de l'Empire ottoman, s'affrontent pour le contrôle du pétrole mésopotamien.

Aux intérêts économiques de la France et de l'Angleterre dans l'Empire ottoman, s'ajoutent des intérêts de type culturel, voire religieux. La France, en retard dans la course au pétrole, a une bonne longueur d'avance sur

⁹ Jacques Thobie. *Ali et les 40 voleurs. Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*. Messidor, Paris, 1985, p. 16.

¹⁰ Henry Bérenger. *Le pétrole et la France*. Ernest Flammarion, Paris, 1920, p. 176.

l'Angleterre dans le domaine culturel. Elle met en place un grand nombre de missions catholiques et laïques dans l'Empire ottoman. Paris joue sur deux fronts, la protection des catholiques, surtout les maronites d'une part, et la propagation des idées républicaines de la Révolution française, d'autre part. Son influence dans l'Empire n'est que très peu concurrencée en ce début de XXème siècle. L'Angleterre développe, elle aussi, ses missions culturelles. Cependant, elle doit aussi rivaliser avec les Etats-Unis qui se font de plus en plus présents au Proche-Orient. Finalement, aucune nation européenne ne pourra prétendre aux avantages de la France qui, en 1914, obtiendra de la part des autorités ottomanes des faveurs uniques dans le domaine culturel.

Dans un dernier temps, nous nous attarderons sur les intérêts stratégiques. Le Proche-Orient est un carrefour aux confins de trois continents. Le contrôle de cette région s'avère dès lors d'une importance primordiale pour toute puissance impérialiste et en particulier pour Paris et Londres. En effet, cette partie du monde ouvre la porte vers l'Asie où Anglais et Français possèdent de nombreuses colonies. Elle touche à l'Afrique qui regroupe elle aussi des protectorats des deux nations européennes. Bien plus encore, une dynamique s'instaure entre les pays impérialistes. Pour le Proche Orient, « la dialectique compétition-entente, conflit-compromis, est au centre du partage de la région entre les puissances impérialistes.¹¹ » Cela dit, le partage de Sykes-Picot entre la France et l'Angleterre se fait selon les intérêts de chacune des deux nations. Nous expliquerons dès lors, les raisons qui poussent la France à choisir la Syrie et le Liban pour l'établissement de ses mandats.

L'infiltration des Français en Syrie et au Liban prend pour prétexte la défense des chrétiens d'Orient. C'est à partir de la seconde moitié du XIXème siècle que des liens profonds se développent entre ce qu'on appelle communément la grande Syrie¹² et la France. Profitant des massacres qui se

¹¹ Thobie, *op.cit.*, p. 31.

¹² Territoire qui englobe aussi bien le Liban actuel que la Syrie actuelle.

déroulent entre 1840 et 1861, entre Druzes et Chrétiens, la France de Napoléon III décide d'envoyer un corps expéditionnaire au Mont Liban. Avec d'autres puissances européennes, Paris fait pression sur l'Empire ottoman pour la proclamation de l'autonomie du Mont Liban. La France prend sous son aile le Mont Liban tout en tentant d'y établir des intérêts économiques durables. Dans la métropole, plusieurs groupes de pression sont associés à cette aventure colonialiste. Parmi ceux-ci, nous citons l'armée, la marine, les missions religieuses, sans oublier certains secteurs économiques, comme les compagnies de pêche et de navigation de Marseille, de même que les usines de soies de Lyon¹³. Ainsi, de 1860 jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, la France consolide ses intérêts au Liban et en Syrie.

Après avoir décrit le processus menant au développement des intérêts impérialistes français, il s'agit à présent d'examiner de plus près les régimes mis en place, les mandats français en Syrie et au Liban.

2. caractéristiques politique, économique et sociale sous le Mandat

Le traité de Sèvres, conclu le 10 août 1920, parachève le dépeçage de l'Empire ottoman. Dans les faits, comme nous l'avons vu plus haut, la France et l'Angleterre s'étaient déjà partagé la région en 1916 grâce à l'accord de Sykes-Picot. Tant à Beyrouth qu'à Damas, des régimes dociles vont être mis en place jusqu'à la fin du mandat avec des particularités locales. En Syrie, la situation s'avère dès le départ difficile pour les Français. En effet, la France fait face à une révolte nationaliste et c'est avec les armes que Paris prend le contrôle du pays. Le régime établi divise la Syrie en plusieurs petites entités autonomes contrôlées par un haut-commissaire nommé par Paris. Les institutions politiques locales ne représentent dans les faits qu'une façade indigène : « le haut commissariat s'impose comme le seul et unique canal d'acquisition de l'outillage

¹³ D.K. Fieldhouse. *Western imperialism in the Middle east 1914-1958*. Oxford University Press, Oxford, 2006, p. 246.

étatique : en Syrie et au Liban au début des années 1920, le pouvoir d'État, c'est le pouvoir mandataire. »¹⁴. Face à cette situation, les nationalistes syriens adoptent une politique ambiguë, prônant tantôt l'indépendance par tous les moyens, tantôt la collaboration avec les autorités d'occupation pour parvenir à leur fin.

Grâce à la chronologie établie par Fieldhouse¹⁵, nous pouvons déceler cinq grandes périodes qui marquent l'histoire du mandat en Syrie. La première période est marquée par le règne de Faysal de 1918 à 1920. Elle prend fin avec la chute du royaume Hachémite en Syrie et l'occupation du pays par les Français. La seconde période, de 1920 à 1927, se caractérise par des troubles qui culminent par la grande révolte de 1925-1927. Cette dernière, matée par les Français, pousse les nationalistes syriens à adopter une politique plus conciliante. Ce changement de cap de la part des nationalistes marque le début de la troisième période, allant de 1928 à 1933. Les nationalistes entrent au Parlement et occupent même des postes importants dans l'administration coloniale. Cependant, les avancés les plus notables en matière d'indépendance se déroulent au cours de la quatrième période qui coïncide avec la prise du pouvoir en France par le Front populaire. Cela dit, la période de réjouissance est de courte durée, car le second conflit mondial avance à grand pas. Les réformes sont gelées durant la cinquième et dernière période du mandat et ce, jusqu'en 1943. L'indépendance interviendra en 1946.

Sur le plan social, la particularité du mandat en Syrie aura été de propulser sur la scène politique une classe de notables locaux issue de l'époque ottomane. Qu'ils fassent partie de mouvements nationalistes ou collaborationnistes, les hommes politiques syriens sont le plus souvent de riches propriétaires terriens ou marchands et, dans une moindre mesure, des

¹⁴ Jean-David Mizrahi. « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939) », dans Nadine Méouchy dir. *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*. Institut français d'études arabes, Damas, 2002, p. 43.

¹⁵ Fieldhouse, *op.cit.*, p. 246.

membres de professions libérales. Le peuple syrien dans son ensemble est peu associé au système politique mis en place par les Français. Les hommes politiques locaux craignent le peuple et ce n'est qu'à travers le clientélisme que les notables syriens rentrent en contact avec les classes populaires. D'ailleurs, les notables perdent de leur influence surtout vers la fin du mandat et après les indépendances. Cet affaiblissement s'explique par la présence de nouveaux partis politiques qui sont créés et dont certains associent plus aisément les classes populaires aux affaires politiques.

Contrairement à la Syrie où la politique mandataire de la France divise le pays, au Liban il s'agit de construire un nouvel État intégrateur, le grand Liban. Pour y parvenir, les Français peuvent compter sur un allié de taille, la communauté chrétienne locale, installée majoritairement dans le Mont Liban. C'est à la demande de cette dernière que le Grand Liban fut créé. Au Mont Liban, la France va rattacher à l'Est la plaine de la Bekaa, au Sud la ville de Saïda et ses environs et au Nord, Tripoli et les contrées avoisinantes. Le nouveau pays se construit autour de la communauté maronite. Par ailleurs, en renforçant territorialement le Liban au détriment de la Syrie, la France affaiblit Damas qui reste beaucoup moins docile que Beyrouth. Le système politique instauré au Liban par les Français représente une nouveauté par rapport à la Syrie. Le confessionnalisme politique devient la source de légitimité politique au pays du cèdre. Avec ce mode de fonctionnement, la France assure son emprise sur le Liban, surtout par l'entremise de l'élite politique maronite. Aux chefs maronites favorables à la France s'ajoute une bonne partie de la bourgeoisie, toutes confessions confondues, qui semblent choisir le camp Français¹⁶. De ce point de vue, la France a réussi ce qu'elle a partiellement échoué en Syrie, c'est-à-dire, sauvegarder ses intérêts tout en minimisant ses interventions militaires dans le pays sous mandat. L'agitation sociale et politique ne fut pas aussi violente qu'en Syrie, mais il apparaît qu'une certaine partie de la population au Liban rejette farouchement la mise en tutelle du pays. Cette

¹⁶ Jacques Couland. *Le mouvement syndical au Liban (1919-1946)*. Éditions sociales, Paris, 1970, p. 69.

résistance au projet de colonisation français est le fait de deux groupes à l'intérieur du grand Liban. Premièrement, il s'agit généralement de la population de confession musulmane qui refuse que le Liban soit aussi étroitement associé aux intérêts des chrétiens et plus particulièrement des Maronites. Deuxièmement, il existe un clivage de classe qui se crée dans le Liban sous mandat. Les classes laborieuses manifestent aussi leur désapprobation face au régime mandataire comme ce fut le cas lors des boycotts des trams et de l'électricité¹⁷. Dès lors, la résistance nationaliste se développe sur la base de revendications socio-économiques.

Les intérêts français représentent une part non négligeable de l'économie et du commerce des deux pays, comme nous l'avons vu concernant l'époque précédant le mandat. Une fois le mandat établi, cet état de fait se trouve accentué. Des intérêts économiques divers s'approprient une part importante du marché local dans des domaines très diversifiés. L'extrait de la brochure officieuse qui suit, intitulée *L'œuvre française en Syrie et au Liban*, dénombre certaines entreprises françaises qui sont actives en Syrie et au Liban :

Toute la pléiade des sociétés à capitaux français qui se sont créées en Syrie et au Liban, Banque de Syrie et du Grand Liban, Banque française en Syrie, Crédit foncier de Syrie, Société du port, des quais et des entrepôts de Beyrouth, Compagnie du port d'Alexandrette, Société du chemin de fer de Damas, Hamah et prolongements, Société du chemin de fer de Bozanti Alep Nissibine, Société tripolitaine d'entreprise et de traction, Société des asphaltes et pétroles de Lattaquié, Société industrielle des États du Levant, Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du levant, Société cotonnière de Syrie, Compagnie libano-syrienne des tabacs, Société France-Méditerranée, société des grands hôtels du Levant, représentent

¹⁷ Deux dates sont à retenir : juillet-septembre 1922 pour les tramways et mars-juin 1931 pour les tramways et l'électricité. Carla Éddé. « La mobilisation « populaire » à l'époque du Mandat : le cas des boycotts des trams et de l'électricité. » dans *La France, Syrie et Liban, 1918-1946, op.cit.*, p. 349-375.

l'investissement d'une part de l'épargne française que l'on peut évaluer à 500 000 000 de francs.¹⁸

Ces sociétés présentes dans les deux pays jouissent de statuts particuliers et même, parfois, du pouvoir de monopole. Ainsi, selon Mohammad Ali Al-Saleh, les capitalistes français n'investissent pas à long terme en Syrie et au Liban. Au contraire, ils retirent les dividendes de leurs placements initiaux sans risquer leur capital¹⁹.

Il est important de préciser que l'initiative locale est très peu prise en compte. Le capitalisme local se développe très lentement durant les années du mandat et la place de l'industrie reste somme toute marginale. Paris ne compte pas investir dans l'économie du Liban et de la Syrie. Pour la puissance occupante, il s'agit plutôt de minimiser les coûts liés à l'occupation militaire des deux pays. L'intérêt de la France n'est pas de construire des économies fortes et autonomes. Il faut que la relation de dépendance économique envers la Métropole perdure. En effet, ce sont les ressources et l'emplacement stratégique du Liban et de la Syrie qui semblent intéresser la France. D'autant plus que la question de l'évacuation du pétrole est déjà d'actualité durant les années 1930 pour les deux pays du Levant ainsi que pour la puissance mandataire.

B. Développement de l'IPC

1. L'implantation de l'IPC au Moyen-Orient

Après la Première Guerre mondiale, les Français, les Américains et surtout les Anglais s'appliquent à extraire le pétrole de la Mésopotamie. C'est à travers la Turkish Petroleum Company (TPC), dans un premier temps, et l'Iraq

¹⁸ Couland, *op.cit.* p. 73.

¹⁹ Mohammad Ali el-Saleh. « Les aspects économiques généraux de la relation mandataire : France, Syrie, Liban, 1918-1946. dans *La France, Syrie et Liban, 1918-1946, op.cit.*, p.197-210.

petroleum company (IPC) dans un deuxième temps, que cette entreprise d'exploitation pétrolière se fait. Côte à côte, Français, Anglais et Américain participent, bon gré mal gré, à l'exploration, au forage et à la distribution du pétrole de l'Irak. L'association de divers intérêts à l'intérieur de la TPC reste fortement problématique. Les clivages entre les pays impérialistes se manifestent dès lors que des intérêts stratégiques entrent en jeu. Le pétrole est partie prenante de ces enjeux stratégiques qui divisent les trois pays quant à la démarche à suivre. Ils encouragent leurs sociétés pétrolières respectives au détriment des accords de coopération qui interviennent durant l'entre-deux-guerres. De leur côté, les pays sous mandats n'ont pas leur mot à dire et subissent tant bien que mal les décisions prises par les puissances tutélaires. En somme, le développement de l'industrie pétrolière au Moyen-Orient débute effectivement durant l'entre-deux-guerres. Au cours de cette période, des décisions importantes auront des répercussions indéniables quant au futur de l'industrie pétrolière dans la région. Ainsi, le conflit qui opposera l'IPC aux États libanais et syrien au cours des années 1950 trouve ses origines dans ces années d'avant-guerre où seuls les intérêts des pays mandataires et de leurs industries pétrolières étaient prises en compte.

La Turkish Petroleum Company existe depuis le 31 janvier 1911 et regroupe des intérêts allemands et anglais. En 1914 un accord est signé entre ses actionnaires pour permettre au groupe anglais d'Arcy de participer au capital de la TPC. Les intérêts sont divisés comme suit : 50 % au groupe d'Arcy, 25 % à la Deutsche Bank et 25 % à l'Anglo-Saxon Petroleum Company²⁰. La Première Guerre mondiale bouleverse l'ordre établi à l'intérieur de la TPC et les 25 % appartenant à la Deutsche Bank seront mises en séquestre par les autorités britanniques. Il faudra attendre 1920 pour qu'un nouvel accord intervienne entre les différents intérêts pétroliers à l'intérieur et à l'extérieur de la TPC. Le 24 avril 1920 l'Accord de San Remo est signé. Ce dernier prévoit, entre

²⁰ Archives Total, 92.36/5, annexe 2 – Arrangement pour la fusion des intérêts que possèdent le groupe d'Arcy et la Turkish Petroleum Co. Dans les concessions pétrolières turques. Foreign Office Agreement du 19 mars 1914.

autres, l'admission de la France dans le capital de la TPC. Il est entendu, par conséquent, que la France disposera de 25 % du capital de la TPC²¹. En même temps, le gouvernement français et l'Anglo-Persian Oil Company²² pourront s'entendre sur de futures livraisons de pétrole à destination de la France. Finalement, les Français pourront aussi, s'ils le désirent, construire deux oléoducs reliant la Mésopotamie à la Méditerranée et transitant par les territoires sous leur contrôle. Ces accords représentent, comme l'affirme André Nouschi, un premier pas indispensable à la création d'une industrie pétrolière nationale en France. Par ailleurs, trop de points d'ombre subsistent pour pouvoir affirmer que la France a d'ores et déjà acquis son indépendance pétrolière²³. De plus, pour accéder aux avantages pétroliers, la France a consenti plusieurs sacrifices dont le plus important est l'abandon du Vilayet de Mossoul²⁴ à la Grande-Bretagne. C'est aussi à partir de Londres que les décisions importantes seront prises, comme le confirme l'accord de San Remo : « Il est également convenu que la dite société pétrolifère sera sous le contrôle britannique permanent.²⁵ »

3. Partage des parts à l'intérieur de l'IPC

Ces accords ne représentent que le début du partage du pétrole mésopotamien d'après-guerre. Suite à San Remo, les Etats-Unis qui se sentent dupés par les accords, engagent une campagne diplomatique pour faire valoir leurs intérêts. Lors de la conférence, les Etats-Unis n'avaient pas eu leur part à l'intérieur de la TPC. Cette situation crée un conflit entre les différents partenaires. Les groupes présents à l'intérieur de la TPC sont en désaccord quant à la répartition des parts en vue d'une future participation des Américains dans la société. D'une part, l'Anglo-Persian Oil Company propose que les trois actionnaires de la TPC fassent des concessions en vue de l'entrée des

²¹ La France va récupérer les 25% de capital de la TPC qui appartenaient auparavant à des intérêts allemands.

²² Connue aussi sous le nom de groupe d'Arcy.

²³ André Nouschi. *Les origines de la CFP*. Document polycopié, p. 118.

²⁴ Le Vilayet de Mossoul, conformément au accord de Sykes-Picot devait revenir à la France.

²⁵ Archives Total, 92.36/5, annexe 4. Accord de San Remo 24 avril 1920.

Américains dans la société mésopotamienne. D'autre part, les Français et l'Anglo-Saxon Petroleum company suggèrent que l'Anglo-Persian, qui détient la moitié du capital de la TPC, fasse le plus de sacrifice. Finalement cette dernière option sera adoptée.

Il faudra tout de même attendre jusqu'en 1928 pour qu'un accord définitif soit ratifié. Vers la fin des années 1920, le partage du pétrole de la Mésopotamie est achevé. La France, l'Angleterre et les Etats-Unis ont réussi à s'entendre sur ce point central. Malgré ces avancées notables, plusieurs points restent à clarifier. Durant toute la période de l'entre-deux-guerres, les relations entre les différents partenaires à l'intérieur de la TPC sont conflictuelles. La Compagnie française des pétroles (CFP)²⁶ a de la difficulté à faire reconnaître ses intérêts face aux *Majors* britanniques qui, avec l'appui de leur gouvernement, agissent sans prendre en compte l'avis de leurs associés. La CFP doit à maintes reprises recourir aux diplomates français, allant jusqu'à engager des procédures judiciaires à l'encontre des autres actionnaires de la TPC.

La nouvelle entente écrite qui partage le pétrole de l'Irak est signée le 31 juillet 1928. Il s'agit de l'accord de la Ligne rouge (Red Line Agreement). Cet accord prévoit entre autres le partage définitif du pétrole dans l'ancien Empire ottoman, à l'exclusion du Kuweït, entre les partenaires de la TPC. Ainsi, l'Irak fait partie intégrante de la zone géographique délimitée par cet accord. Cinq exploitants s'associent dans le partage du pétrole irakien. Il s'agit des Britanniques de la d'Arcy Company et l'Anglo-Saxon Petroleum company qui possèdent chacune 23,75 % des actions, de l'américaine NEDEC²⁷ avec 23,75 % des parts, de la Compagnie française des pétrole avec aussi 23,75 % des actions. L'homme d'affaires Calouste Sarkis Goulbenkian détient les derniers 5 % de la société.

²⁶ La Compagnie française des pétroles est créée le 24 mars 1924 pour exploiter la part française dans le pétrole mésopotamien.

²⁷ La NEDEC est formée des sociétés ESSO et MOBIL.

Les États du Moyen-Orient possédant le pétrole ainsi que ceux par lesquels transite cette ressource ne sont que très peu consultés par la TPC. Dès lors, les redevances accordées à ces États sont minimales et ne représentent qu'une petite fraction des profits engrangés par cette société. Pourtant l'accord de San Remo précise le point suivant : « [...] le gouvernement local où les autres intérêts indigènes seront admis, s'ils le désirent à participer jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 % dans la part du capital de ladite société²⁸ ». Cette disposition ne sera jamais respectée durant l'entre-deux-guerres. Le gouvernement irakien doit se contenter du bon vouloir de la TPC. En d'autres termes, l'Irak n'est pas en position de force pour négocier avec la TPC. C'est la puissance occupante, en l'occurrence la Grande-Bretagne, qui désigne les représentants du peuple irakien qui défendent les intérêts des Britanniques bien avant ceux de leur propre pays. Dès lors, on ne retrouve aucune mention sur les redevances ou la participation irakienne à la TPC dans les accords de la Ligne rouge²⁹.

Dans le cas des pays de transit de pétrole, la situation est sensiblement la même. Pour l'Irak, les accords de San Remo promettent une certaine participation du pays à l'entreprise d'exploitation pétrolière. Ce n'est pas le cas pour la Syrie et le Liban qui ne touchent pas de redevances pour le passage des pipe-lines sur leur territoire, comme il est souligné dans ces accords : « Au cas où de telles pipe-lines ou voies ferrées viendraient à traverser un territoire se trouvant dans une sphère d'influence française, la France s'engage à accorder toutes facilités de passage sans aucune taxe ni droit de passage sur le pétrole transporté³⁰ ». La réalisation de cette clause de l'accord qui date de 1920 sera effective près de dix ans plus tard. Au début des années 1930, la production du

²⁸ Archives Total, 92.36/5, annexe 4. Accord de San Remo 24 avril 1920.

²⁹ Archives Total, 92.36/6, Traduction de l'accord signé le 31 juillet 1928 entre la d'Arcy Exploration Company Limited et la Turkish Petroleum Company Limited.

³⁰ Archives Total, 92.36/5, annexe 4. Accord de San Remo 24 avril 1920.

pétrole irakien ne cesse de croître et, dès lors, la construction d'oléoducs pour l'acheminement du pétrole vers l'Ouest devient indispensable.

4. La question des oléoducs

Comme nous l'avons vu précédemment, certains litiges reliés à l'exploitation du pétrole en Irak sont réglés grâce à l'accord de la Ligne rouge. Cependant, le même accord ne résout pas tous les problèmes, notamment l'emplacement des futurs oléoducs. La TPC est divisée quant au tracé du futur oléoduc. Lors des négociations de San Remo, Français et Britanniques conclurent une entente pour que le pétrole acheminé d'Irak trouve un débouché du côté de la Syrie sous mandat français. Avec le temps, Londres change d'avis et, vers 1927, décide de soumettre au gouvernement irakien un projet d'oléoduc et de chemin de fer reliant le nord de l'Irak à la Palestine. Pour les deux puissances européennes, la question de l'acheminement du pétrole représente une question primordiale pour leur sécurité. Les Anglais ne font pas confiance au tracé français. En effet, l'oléoduc passe par des zones qui, selon eux, ne garantissent pas la sécurité des oléoducs. L'exemple qui sert le mieux à ce propos est offert par le soulèvement des régions druzes en Syrie de 1925 à 1927, contre le mandat français. Pour la France, il est hors de question de ne pas contrôler le pétrole qu'elle exploite en Irak. En effet, laisser l'initiative de l'acheminement du pétrole vers la France aux Anglais, placerait la France dans une situation de dépendance, situation que le pays veut absolument éviter.

Dès 1928, les autorités mandataires françaises, conscientes de l'hostilité des Britanniques vis-à-vis d'un oléoduc passant par la Syrie ou le Liban, redoublent d'effort dans le but de faire passer leur projet. Une note rédigée par la direction des travaux publics pour la Syrie et le Liban et datée du 28 novembre 1928, encourage fortement l'option d'un débouché de l'oléoduc sur

Tripoli³¹. Une comparaison est faite entre les villes de Tripoli et de Haïfa³². Pour les autorités françaises, Tripoli est mieux disposée pour accueillir un oléoduc en provenance de l'Irak pour plusieurs raisons. Parmi les raisons évoquées, nous pouvons citer les impératifs de sécurité, le ravitaillement en eau, l'état du terrain à parcourir, ou encore l'économie à réaliser dans le cas de ce tracé qui serait plus court de 240 kilomètres que le tracé vers Haïfa.

Le projet britannique, quant à lui, est défendu par les deux actionnaires britanniques de la TPC qui, entre-temps, a changé de nom en 1929 pour devenir l'Iraq Petroleum Company (IPC). Bien entendu, ces deux sociétés ont l'appui de Londres qui tente de faire évoluer la situation sur le plan diplomatique. Les Britanniques de l'IPC reçoivent aussi une réponse positive à leur projet de la part du gouvernement irakien et notamment, du Premier ministre Nury al-Sa'id qui est un fervent défenseur du passage de l'oléoduc par la Transjordanie. La CFP, pour sa part, obtient l'entière assistance des autorités politiques et diplomatiques de son pays. De nombreuses réunions ont lieu entre les dirigeants de la CFP et des responsables du Quai d'Orsay:

Les hommes de la CFP, Cayrol, Troncère, Mény, et derrière eux le PDG Mercier auront une ligne de conduite relativement simple : ils contestent l'action de la direction sur le plan économique, tandis que le Quai d'Orsay interviendra au niveau de la politique générale. Mais l'action est toujours coordonnée et elle sera strictement surveillée par le gouvernement français.³³

L'intervention du gouvernement français dans ce dossier sera décisive, tout autant que la prise de position des Américains de l'IPC et de Goulbenkian qui décident à leur tour de soutenir le projet français. Finalement, un compromis

³¹ Archives Total, 92.36/232, Note relative au débouché sur la méditerranée des pétroles concédés à la « Turkish Petroleum ».

³² La ville de Haïfa est privilégiée par les autorités britanniques afin d'accueillir l'oléoduc venant d'Irak.

³³ André Nouschi. « Pipe-lines et politique au Proche-Orient dans les années 1930 » dans *Relations internationales*. n° 19, automne 1979, p. 285.

franco-britannique est conclu et il est décidé de la construction de deux oléoducs l'un se terminant à Haïfa et l'autre à Tripoli. En ce qui a trait au dossier de l'oléoduc, nous pouvons affirmer que la CFP n'a pas cédé face aux revendications anglaises. La coordination entre la CFP et le gouvernement français a sans aucun doute grandement favorisé la décision finale, entérinée par la direction de l'IPC. Cette victoire de la CFP est très importante pour l'indépendance pétrolière tant recherchée par les autorités françaises. En effet, avec un oléoduc à leur disposition, les Français peuvent désormais acheminer eux-mêmes leur propre pétrole extrait en Irak. Mais qu'en est-il des redevances aux États libanais et syrien ? Les avantages économiques directs sont absents de la convention signée entre l'IPC, la Syrie et le Liban.

La convention est signée le 25 mars 1931, pour une durée de 70 ans. Le Cheikh Tajedine Effendi el Hassani, président du Conseil des ministres, signe la convention pour le compte de la Syrie et Auguste Pacha Adib, également président du Conseil des ministres, ratifie la convention au nom du Liban. Il n'est pas étonnant que la France ait fait pression sur les autorités locales pour que la signature ait lieu dans les plus bref délais et ce, sans que les deux pays ne puissent tirer de réels avantages économiques. En effet, la société est exempte de taxes et de charges, comme l'affirme la convention :

Aucune taxe d'importation, de transit, d'exportation ou autre, aucune charge fiscale quelconque, ne seront prélevées sur les pétroles, naphte, ozokérite, gaz naturels, soit à l'état brut, soit sous n'importe quelle forme dérivée, qu'ils soient destinés au transit ou utilisés pour le fonctionnement de l'entreprise.

Pour les opérations de l'entreprise, la compagnie ne sera soumise à aucun impôt foncier, aucun impôt sur le revenu, ni aucune perception ou charge fiscale de quelque nature que ce soit, que ces taxes s'appliquent

sur ses biens, son revenu, son chiffre d'affaires ou sur l'importance de son personnel³⁴.

L'IPC ne devra payer des impôts que sur ses activités et produits destinés au marché local. Cependant, une fraction très marginale des activités du groupe est assujettie à cet impôt, surtout si l'on prend en considération le pétrole qui transite par le Liban et la Syrie et qui n'est destiné qu'au marché européen. L'IPC s'engage aussi à employer une main-d'œuvre locale lors de la construction de ses installations. Finalement, l'IPC construit trois stations de pompage en Syrie et un terminal pétrolier dans la ville portuaire libanaise de Tripoli, sans oublier l'oléoduc qui traverse le Liban sur 17 kilomètres et la Syrie sur 267 kilomètres. De l'avis même d'un ancien dirigeant de l'IPC devenu par la suite historien, les accords signés en 1931 sont loin d'être défavorables à la société pétrolière³⁵. Au contraire, les avantages de toutes sortes ne manquent pas dans cette convention et il n'est pas étonnant qu'une fois l'indépendance obtenue, la Syrie et le Liban exigent une révision de la convention du 25 mars 1931.

À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le pétrole coule à flot au nord du Liban et en Syrie. Cela permet aux gouvernements français et britannique d'approvisionner leur marché intérieur de façon substantielle. L'évolution des importations pétrolières provenant d'Irak est fulgurante. En effet, en 1934³⁶, 170 000 tonnes de pétrole brut irakien trouvent leur débouché en France. Quatre ans plus tard, ce sont trois millions de tonnes de pétrole brut irakien qui alimentent les raffineries françaises³⁷. Dès lors, l'importance stratégique de ce pétrole mésopotamien prend une nouvelle ampleur. De même, les pays de transit de pétrole pèsent désormais sur la scène pétrolière internationale. Ils

³⁴ Archives Total, 92.36/232, Convention entre l'État de Syrie et l'Iraq Petroleum Co. Ltd, 25 mars 1931 ; convention entre la République libanaise et l'Iraq Petroleum Co. Ltd, 25 mars 1931.

³⁵ Stephen Hemsley Longrigg. *Oil in the middle East*. Oxford University Press, London, 1968, p. 86-87.

³⁶ Les oléoducs du Liban et de la Syrie deviennent fonctionnels à partir de 1934 et alimentent de la même manière le marché français.

³⁷ Nouschi. « *Pipe-lines et politique au Proche-Orient dans les années 1930* », art. cit., p. 292.

seront appelés dans le futur à jouer un rôle grandissant dans ce domaine mais dans un contexte politique différent. En effet, la Syrie et le Liban sont à la veille de recouvrir leur indépendance, tandis que l'influence des anciens pays mandataires sur la région est en déclin au profit des deux grands vainqueurs du second conflit mondial, les Etats-Unis et l'URSS.

C. La Syrie et le Liban : de l'indépendance à 1950

1. L'indépendance

La Seconde Guerre mondiale va à son tour, bouleverser la région du Moyen-Orient. Les Anglais et, surtout, les Français perdent du terrain dans la région. Minée par la soudaine défaite face à l'Allemagne, la France est obligée de concéder l'indépendance à la Syrie et au Liban. Les deux pays du Levant sont, au début de la guerre, sous le contrôle des autorités vichystes. Mais dès juin 1941, on assiste à la libération des deux pays avec l'aide de l'Angleterre. Dès lors, Londres confie le pouvoir politique aux Forces françaises libres fidèles au général de Gaulle. Le général Catroux devient alors l'homme fort de la France au Levant. Quelques mois après sa nomination, il proclame, le 26 novembre 1941, l'indépendance de la Syrie et du Liban.

Paradoxalement, cette indépendance fraîchement proclamée n'est effective que sous certaines conditions. De Gaulle et la France libre ne peuvent se permettre de perdre un territoire libéré alors que la France reste occupée par l'Allemagne. Une réserve est émise par les autorités de la France libre qui préconise que le Liban et la Syrie restent sous l'autorité de la France tant et aussi longtemps que la guerre persiste. De plus, la France libre avance l'argument selon lequel il n'existe pas de gouvernement français légal et compétent pour traiter la question de l'indépendance. En conséquence, il faut attendre le renversement du régime de Vichy pour que les deux États du Levant obtiennent l'indépendance tant souhaitée. Ce retournement de situation

décourage rapidement les nationalistes dans les deux pays qui, dans un premier temps, avaient bien accueilli la reprise en main de leurs pays par les forces gaullistes. L'Angleterre est aussi préoccupée par les attermolements des autorités françaises au Liban et en Syrie. L'affaiblissement de la France dans la région réjouit Londres qui compte augmenter son influence dans le Levant en encourageant les mouvements indépendantistes³⁸.

L'indépendance effective aura finalement lieu deux ans après la première proclamation du général Catroux. Le 22 décembre 1943 après deux ans de tension entre les forces nationalistes et les autorités françaises, l'indépendance des deux pays est reconnue officiellement par la puissance mandataire. De ce fait, le destin de la Syrie et du Liban se retrouve entre les mains d'hommes politiques locaux. Les nationalistes qui prennent le pouvoir dans les deux pays ne sont pas des inconnus. Leur premier fait d'armes remonte au régime du mandat. De par leur pragmatisme, ils ont mené leur pays vers l'indépendance sans trop d'effusion de sang. Au Liban, les élections de 1943 portent au pouvoir Béchara el-Khoury dans le rôle de président de la république et Riad el-Solh dans celui de Premier ministre. Ces deux hommes sont liés par le Pacte national, entente verbale qui préconise la distribution du pouvoir entre les différentes confessions religieuses du pays. Dans le cas de la Syrie, c'est le parti du Bloc national qui prend le pouvoir. Dans les hautes instances du pouvoir, on retrouve Shukri al-Quwatli au poste de président de la République et Sa'dallah al-Jabiri à la fonction de Premier ministre.

Ces élites politiques sont issues de grandes familles de notables, de propriétaires terriens et de la bourgeoisie urbaine. D'ailleurs, des liens profonds existent entre les élites politiques des deux pays : « The majority of the Syrian and Lebanese Muslim leaders shared a similar social and cultural background.

³⁸ Devant les communes, Churchill déclare le 9 septembre 1941 : « Il n'est pas question que la France conserve la position qu'elle avait en Syrie avant la guerre, ni même que, pendant la durée des hostilités, les intérêts des Français libres se substituent à ceux des Français de Vichy. La Syrie doit être rendue aux Syriens. » Charles-Robert Ageron. *La Décolonisation française*. Armand Colin, Paris, 1991, p. 53.

Many of them were bound by old friendships or family ties, as those between the Mardams and the Salams, for example, or the Solhs and the Jabiris, or the Karamis and the Haffars. »³⁹. En conséquence, une coopération s'installe entre les nationalistes des deux pays lors des négociations avec la puissance mandataire. Dans les deux cas, il s'agit d'hommes politiques aux idées conservatrices. Leur base populaire est somme toute assez réduite. C'est le clientélisme qui résume leur relation avec la population locale. Dans les années qui vont suivre, ces notables perdront une bonne partie de leur influence face aux partis politiques modernes qui ne vont pas tarder à voir le jour. Cependant, ces hommes politiques, avec leurs attaches et leur vision socio-économique d'un autre temps, ont mené le Liban et la Syrie vers le chemin de l'indépendance. De la sorte, ces mêmes personnes président aux destinées des deux États nouvellement indépendants.

2. La Syrie et le Liban : entre division, ingérence étrangère et choix d'avenir

Les réjouissances qui accompagnent l'indépendance de la Syrie et du Liban masquent de nombreux problèmes. En ce qui concerne l'avenir politique des deux États, les élites politiques sont profondément divisées. La fin de l'occupation française ne signifie pas la fin de l'ingérence étrangère dans les affaires internes des deux pays. Au contraire, cette nouvelle situation ouvre la porte à plusieurs pays occidentaux et arabes qui désirent renforcer leurs positions dans les deux États du Levant. Plus encore, les relations entre la Syrie et le Liban ne sont pas au beau fixe. Économiquement, les deux pays sont profondément liés par une union douanière datant de l'époque du mandat. Cependant, des divergences de plus en plus profondes finissent par enterrer cette entente à l'aube des années 1950. La première guerre israélo-arabe déstabilise davantage ces deux jeunes États. La défaite arabe qui s'ensuit est

³⁹ Youssef Chaitani. *Post-colonial Syria and Lebanon: The decline of Arab nationalism and the triumph of the State*. I.B. Taurus, New-York, 2007, p.17.

marquée par l'incompétence des officiés arabes et le manque de moyens. Les masses, humiliées par ce revers, n'hésitent pas à descendre dans la rue et manifester leur colère. Un vent de changement souffle sur les deux pays.

Les deux jeunes Républiques adoptent, dès le départ, un système politique basé sur le suffrage universel. Toutefois, il existe des distinctions entre les deux régimes politiques. Le poids des confessions religieuses dans la vie politique est infiniment plus important au Liban où le Pacte national régit le fonctionnement des institutions de la République. En Syrie, l'armée prend de plus en plus d'importance et son intrusion dans la vie politique ne fera qu'augmenter. Plus encore, en cette fin des années 1940, les clivages entre les forces politiques dans les deux pays se situent au niveau de la politique étrangère à suivre. Au Liban, deux formes de nationalisme s'affrontent. Le premier revendique un patriotisme strictement libanais et prône l'alliance avec les pays occidentaux, le second adopte une posture nationaliste arabe. En Syrie, cette dernière forme de nationalisme fait consensus. Par contre, les clivages se situent au niveau des alliances avec les puissances locales en vue de la création d'une grande nation arabe. Les uns sont favorables au projet hachémite et au rapprochement avec l'Irak et la Jordanie, tandis que les autres se tournent vers l'Égypte pour la réalisation de leur projet nationaliste. Ces divisions minent l'assise populaire des deux régimes qui, somme toute, est déjà assez faible. Profitant de cette situation, une opposition hétéroclite, soutenue par une presse relativement libre, attaque les deux régimes sur leurs choix politiques, sociaux et économiques.

Dans ce contexte assez tendu, nous assistons à l'intervention de plusieurs pays européens et arabes dans les affaires de la Syrie et du Liban. L'Angleterre est à l'avant-garde dans ce domaine et c'est à travers l'Irak et la Jordanie qu'elle joue ses cartes dans la région. Londres, qui a encouragé les indépendantistes à rejeter la présence française au Levant, récolte les fruits de ce positionnement politique en obtenant l'appui de plusieurs personnalités

influentes tant en Syrie qu'au Liban. Rondot, haut dirigeant de la CFP en place à Beyrouth à la fin des années 1940, va même jusqu'à affirmer que le Premier ministre libanais Riad el-Solh « [...] est un homme d'intrigue et tout à fait dans la main des Anglais.⁴⁰» Face à l'Angleterre, l'Égypte utilise la Ligue arabe, l'institution nouvellement créée par les États arabes, pour augmenter son influence dans les deux pays. Finalement, les deux grands vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale ne restent pas à l'écart. Washington, au moyen de son alliance avec l'Arabie Saoudite, fait pression sur la Syrie et le Liban pour la signature d'un accord pétrolier en vue de l'évacuation du pétrole saoudien. Tandis que l'URSS, dont la présence au Levant est encore embryonnaire, devra attendre les années 1950 pour bénéficier de sa force d'attraction.

L'instabilité politique qui règne tant à Damas qu'à Beyrouth ne favorise pas les relations de bon voisinage. La période de collaboration politique entre nationalistes des deux pays est révolue. Désormais, chaque nation prend en compte ses propres intérêts avant ceux des deux pays. Le facteur économique explique bien la mésentente qui existe entre les deux pays. Pourtant, un organisme d'intérêt commun avait été créé en 1943. Il s'agit du Conseil supérieur des intérêts communs (CSIC), qui a pour objectif de prendre la succession du Haut-commissaire de la France pour la gestion des services qui reste quand même commune aux deux pays⁴¹. L'indépendance obtenue, le Liban et la Syrie tentent de définir leur orientation économique. Les choix divergents préconisés dans ce domaine s'expliquent par les dissemblances qui existent entre les élites dirigeantes économiques des deux pays. La bourgeoisie libanaise est fortement implantée dans le secteur des services et des banques. Ses intérêts sont dès lors naturellement tournés vers une politique économique libre-échangiste. La bourgeoisie et les notables syriens, pour leur part, sont composés essentiellement de propriétaires terriens et d'hommes d'affaires fraîchement lancés dans les activités industrielles. En conséquence, elle a

⁴⁰ Archives Total, 92.36/90, Mission Rondot au Proche-Orient, juin-décembre 1948.

⁴¹ H. Durand. « Causes de la rupture de l'union syro-libanaise », Dans *Mélanges proches orientaux d'économie politique*, Presse de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth, 1956, p. 297.

besoin d'une politique économique protectionniste pour préserver ses intérêts. Entre ces deux options inconciliables, l'union douanière ne perdure que quelques années et prend fin en 1950. Pendant les sept années de son application durant la période d'indépendance, l'union douanière ne doit sa survie qu'aux compromis intervenus entre la Syrie et le Liban : « La Syrie a admis le maintien de certaines importations qu'elle aurait voulu prohiber ; le Liban a renoncé à certaines importations d'articles de luxe et a admis le principe de protection de la production agricole et industrielle syrienne⁴². »

Sur le terrain, ces divergences deviennent par moments inquiétantes et justifient en partie la fin prématurée de l'union douanière. Nous pouvons noter l'exemple du blé vendu par la Syrie au Liban. En 1946, le kilogramme de blé est vendu au prix de 47 piastres syriennes au Liban, tandis qu'en même temps, Damas vend le même kilogramme de blé à l'ONU au prix de 20 piastres⁴³. Face à cette situation, des manifestations sont prévues à Beyrouth contre la baisse du pouvoir d'achat. Les nationalistes libanais s'emparent de la question et critiquent l'union douanière entre les deux pays qui, selon eux, est à la base de ce problème. Selon ces derniers, le Liban devrait pouvoir choisir un autre partenaire commercial pour l'achat de blé à un prix plus avantageux. Or, les ententes entre les deux pays ne le permettent pas. La critique est aussi adressée à Riad el-Solh qui est présenté comme un nationaliste arabe et, par conséquent, proche de la Syrie. Plus encore, le gouvernement du Bloc national en Syrie représente le point de vue des nationalistes arabes. Ainsi, même entre les nationalistes arabes des deux pays, les divergences sont de mises. Comment peuvent-ils alors œuvrer à la création d'une nation arabe dont les intérêts sont sensés être partagés ? La décennie 1950 commence sur ce constat d'échec. Désormais, les deux pays ne sont plus liés par aucun accord économique.

⁴² *Ibid*, p. 312.

⁴³ Chaitani, *op. cit.*, p. 40.

3. Le nouveau paysage pétrolier au Moyen-Orient : qu'elle place pour le Liban et la Syrie ?

Les nombreuses mutations qui touchent le Moyen-Orient en cet immédiat après guerre se répercutent sur le paysage pétrolier régional. L'entrée en puissance des Américains dans le processus d'exploitation pétrolière représente la grande nouveauté dans ce domaine. Bien que déjà actionnaire de l'IPC à travers la NEDEC, les intérêts américains voient plus loin et tentent de constituer un grand empire pétrolier dans la péninsule arabique dont l'Arabie saoudite serait le point d'encrage. Pour y parvenir, il faut avant tout remettre en question l'accord de la Ligne rouge. Cet accord prévoit le partage de tout le pétrole découvert à l'intérieur de la péninsule arabique entre les cinq partenaires de l'IPC et l'Arabie saoudite fait partie intégrante du territoire desservi par l'accord. Or, les Américains désirent tenter l'aventure pétrolière saoudienne en solitaire. Les prospections dans le royaume débutent durant les années 1930 et sont très encourageantes. Dès 1939 la production prend le relais. Dans cette aventure, une société pétrolière est constituée : l'Arab-American Oil Company (ARAMCO) formée de la Standard Oil of California et de la Texas Oil Company.

Tout au long de la Deuxième Guerre mondiale, Américains et Britanniques négocient un nouvel ordre pétrolier au Moyen-Orient et ce, sans aviser leurs partenaires. En 1945 la CFP prend conscience des prétentions américaines. À cette date, les Anglo-Saxons lèvent le voile sur leurs ambitions et déclarent qu'ils ne veulent plus suivre la logique de la Ligne rouge. L'opposition ne tarde pas à venir du côté de la France et de Gulbenkian. La France avait-elle vraiment les moyens de s'opposer à la nouvelle logique américaine alors que sa dépendance à l'égard des Etats-Unis était à son plus haut niveau notamment à cause du plan Marshal ? Même si les Français vont mener l'affaire devant la justice, la partie était jouée d'avance et ils finissent par accepter les nouvelles règles américaines. En 1948 les cinq partenaires de l'IPC

signent un nouveau pacte; le *Heads of Agreement*⁴⁴, qui met fin à l'accord de la Ligne rouge. Néanmoins, la CFP n'avait pas tout perdu dans cette affaire. En effet, elle obtient de ses partenaires la construction d'un immense oléoduc de trente pouces reliant Kirkouk à la Syrie ainsi qu'une petite partie du pétrole en provenance d'Arabie saoudite.

Parallèlement à ces luttes entre les sociétés pétrolières, la question de l'acheminement du pétrole par la Méditerranée est plus que jamais d'actualité. L'ARAMCO doit construire un oléoduc reliant l'Arabie saoudite à la Méditerranée. Subséquemment, la nouvelle société pétrolière envisage d'entamer des négociations avec le Liban et la Syrie en vue de l'élaboration de ce nouveau projet d'oléoduc appelé Trans-Arabian Pipeline (TAPLINE). Au printemps 1946, les négociations débutent entre l'ARAMCO et les États syrien et libanais. Du côté de la société américaine, on envisage de construire un oléoduc et un terminal dans un port de la côte méditerranéenne. L'ARAMCO préfère voir le terminal échouer en territoire libanais, du fait des installations portuaires mieux disposées à accueillir un pareil projet. Damas n'entend pas la chose de la même façon et désire que le terminal soit construit sur le territoire syrien. Rien d'étonnant dans cette position si nous prenons en compte la logique économique syrienne qui tente de favoriser l'émergence d'une industrie sur son territoire. Dans un contexte général de conflit miné notamment par la question du blé, une situation de concurrence s'installe.

Afin de mieux comprendre la position de la Syrie, il faut revenir à la construction de l'oléoduc de l'IPC. Cette dernière société choisit la ville de Tripoli dans le nord du Liban pour accueillir le terminal de la ligne nord de l'oléoduc. Dans son édition du 21 mars 1947, le journal syrien al-Qabass fait un retour sur cette affaire : « Previously, the French government had forced Syria to agree on conditions that made the Iraqi oil pass through our land to Tripoli for

⁴⁴ André Nouschi. « Un tournant de la politique pétrolière française : les heads of agreement de novembre 1948 » *Relations Internationales*, n° 44, hiver 1985, p. 379-389.

the sole benefit of Tripoli.⁴⁵ » Ainsi, pour Damas, il apparaît inacceptable que le terminal échoie encore une fois en territoire libanais. Chaque partie campe sur ses positions. L'ARAMCO n'est pas prête à déboursier le supplément d'argent, estimé à 50 millions dollars⁴⁶, pour l'aménagement d'un port en Syrie tandis que le Liban possède déjà un port au sud⁴⁷ prêt à accueillir un terminal. De plus, Damas doit agir face à une pression populaire hostile à tout accord qui ne prend pas en considération les intérêts de la nation, surtout que les négociations se déroulent en pleine guerre israélo-arabe. Dans ce conflit, les Américains soutiennent Israël ce qui n'améliore pas leur image aux yeux d'une bonne partie du peuple syrien. Un accord intervient entre le gouvernement syrien de Khaled el Azem⁴⁸ et l'ARAMCO le 16 février 1949. Quelques semaines plus tôt, la Syrie et le Liban avaient trouvé un compromis concernant le partage des redevances dont les modalités sont présentées comme suit :

- Accord syrien en vue d'un débouché sur la côte libanaise.
- Partage à égalité des devises importées destinées aux dépenses d'installation et d'équipement.
- Partage à égalité des redevances diverses payées par la Cie : droit de gardiennage (20 000 Pounds par an), de transit (20 000 Pounds par an), taxe sur l'exportation du pétrole brut (2 Pence par tonne).⁴⁹

La Syrie est forcée de reculer sur la question du terminal provoquant ainsi l'indignation tant dans la rue qu'à l'intérieur du Parlement. Le blocage est total puisque la convention doit être ratifiée par le Parlement⁵⁰. Finalement, l'instance législative n'aura jamais le temps de se pencher sur le dossier. Le 30 mars 1949, la Syrie est victime de son premier coup d'État mené par le colonel Husni

⁴⁵ Citation dans Chaitani, *op.cit.*, p. 76.

⁴⁶ Durand, *op.cit.*, p, 304.

⁴⁷ Il s'agit du port de la ville de Sidon.

⁴⁸ Azem prit les commandes du gouvernement syrien en décembre 1948 dans un contexte des plus explosifs qui s'explique en grande partie par la défaite des Arabes face à Israël. Homme d'affaires richissime, il ne fait partie d'aucun groupement politique. Il est appelé par le président Quwatli en raison de ses qualités de technocrate.

⁴⁹ Durand, *op.cit.*, p. 304.

⁵⁰ Une autre convention impopulaire est signée le 7 février 1949 par le gouvernement syrien et la France. Elle est supposée régler tous les problèmes financiers causés par la fin du mandat.

el-Za'im. Ce coup de force bénéficie à l'ARAMCO car, dès le 16 mai 1949, la convention est ratifiée par le nouveau pouvoir militaire. Cette approbation rapide de l'accord avec l'ARAMCO pour le passage du pétrole par la Syrie est analysée comme suit par l'ancien Premier ministre Khaled el Azem : « The United States believed, rightly or wrongly, that there was little chance of securing parliamentary ratification. They may therefore have looked with sympathy on anyone who promised to remove this obstacle.⁵¹ »

La nouvelle convention est approuvée. Cependant, l'histoire aura démontré que la Syrie n'est plus encline à accepter tout ce que les sociétés pétrolières lui proposent. En effet, trois ans se sont écoulés entre les débuts des pourparlers et la ratification par la force d'une convention mal vue par la population syrienne. Du côté libanais, dès 1947, la convention est acceptée par le Parlement. Dans cette affaire, Beyrouth a obtenu la construction d'un terminal dans le port de Sidon. Par contre, son image dans la capitale syrienne en est sortie ternie. La nouvelle décennie débute dans un contexte de concurrence entre les deux capitales du Levant. Maintenant que l'union douanière n'existe plus, les deux pays vont tenter chacun de son côté d'obtenir les meilleures conditions lors des négociations pétrolières qui ne tarderont pas à s'ouvrir.

III. Le déroulement des négociations

A. L'état des lieux

Les négociations qui se déroulent principalement entre 1952 et 1959 portent sur les diverses activités de l'IPC en Syrie et au Liban. Avant d'aborder les pourparlers et les positions respectives des trois partis en présences, il serait utile de dresser un état des lieux général. Dans un premier temps, il s'agit de décrire les installations pétrolières de l'IPC au Liban et en Syrie. Dans un

⁵¹ Patrick Seale. *The Struggle for Syria. A Study of Post-War Arab Politics 1945-1958*, Oxford University Press, London, 1965, p. 36.

deuxième temps, nous nous attarderons sur la présentation des grands dossiers abordés à la table des négociations.

1. Les installations pétrolières de l'IPC en Syrie et au Liban

Pour évacuer son pétrole de l'Irak, l'IPC a construit plusieurs installations pétrolières dans les deux pays du Levant que sont le Liban et la Syrie. Ces constructions s'échelonnent sur une vingtaine d'années. Dans le précédent chapitre nous avons traité des oléoducs construits en 1934. Or, depuis cette date, d'autres oléoducs ont vu le jour dans les deux pays. De plus, on assiste à la construction de terminaux et de raffineries. Ces nouvelles installations sont intimement liées à l'accroissement de la demande pétrolière mondiale après la Seconde Guerre mondiale et plus particulièrement à la demande accrue d'or noir venant d'Irak.

Au Liban, deux oléoducs sont actifs durant les années 1950. Le premier, d'un diamètre de 12 pouces est achevé en 1934. Le second a un diamètre de 16 pouces. Sa construction débute en 1946 pour se terminer en 1949. Ces deux oléoducs d'une longueur de 856 km font le trajet Kirkouk-Tripoli. La distance parcourue à l'intérieur du territoire syrien est de 423 km tandis que 31 km se situent à l'intérieur du territoire libanais. Parallèlement à ce réseau d'oléoducs ayant comme point de chute la côte libanaise, un troisième oléoduc, encore plus imposant de par son diamètre, déverse son pétrole dans le port syrien de Banias. Il s'agit d'un oléoduc de 30 pouces dont la longueur est de 893 km. Sa construction débute vers la fin de 1950 pour s'achever au début de 1952⁵². En termes de produit pétrolier transporté, ce réseau de d'oléoducs dispose d'une capacité annuelle de transport de 7.5 millions de tonnes de pétrole pour le Liban et de 18 millions de tonnes pour la Syrie.

⁵² Pour une chronologie du réseau d'oléoducs se déversant sur la côte méditerranéenne voir : Zeinaty, *op. cit.*, p. 55-58.

À Tripoli comme à Banias, deux terminaux seront construits pour permettre la distribution du pétrole vers différentes destinations. Le terminal de Tripoli est fonctionnel à partir de 1934, tandis que celui de Banias est prêt à recevoir le pétrole en 1952. Quant aux raffineries, le Liban seul en possède une qui se trouve encore une fois dans le port de Tripoli. Cette dernière, construite en 1940 par les Français⁵³, a une capacité de raffinage de 200 000 tonnes de brut à sa construction. En 1949 l'IPC augmente la capacité de la raffinerie qui peut dès lors produire jusqu'à 500 000 tonnes. La construction d'une raffinerie en Syrie fait partie des négociations avec l'IPC durant les années 1950. En attendant l'élaboration de ce projet, Damas a droit à un certain pourcentage du pétrole raffiné à Tripoli.

2. Présentation des grands dossiers

Plusieurs grands dossiers font partie des négociations dans les années 1950. Le passage du pétrole reste sans aucun doute le dossier le plus important. Néanmoins, d'autres points sont négociés durant cette même décennie. À titre d'exemple, on peut citer la distribution du pétrole dans les deux pays. Leur approvisionnement en pétrole dépend principalement de l'IPC. Or, durant une bonne partie de la décennie 1950, il n'existe qu'une raffinerie destinée au marché local. Le Liban et la Syrie entendent bien améliorer cette situation, d'autant plus que ce problème est accentué par la quantité de pétrole délivrée par la société aux deux pays. Ces derniers la jugent insuffisante et demandent au cours des négociations une augmentation du quota de pétrole destiné à la consommation intérieure. Plus encore, il existe deux autres contentieux dans ce domaine. Le premier concerne le prix de vente des produits pétroliers destinés à la consommation intérieure et le second se rattache à la répartition de ces mêmes produits entre les deux pays.

⁵³ La raffinerie de Tripoli est construite à l'instigation de Paris, par la CFP, pour que la France puisse disposer de sa part dans le pétrole irakien. Cette raffinerie sera remise à l'IPC par la CFP en 1946.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'oléoduc conduisant le pétrole vers le port d'Haïfa n'est plus fonctionnel depuis la création de l'État d'Israël. Du point de vue de l'IPC, il s'agit d'un capital gelé. La société a investi beaucoup d'argent dans la construction de cet oléoduc et tente de le remettre en état de marche. Pour les États arabes, il est inenvisageable que le pétrole et les oléoducs de l'IPC aboutissent en Israël. Dès lors, un projet de déviation de la ligne sud de l'oléoduc de 1934 est envisagé par la société. Mais avant tout, il faut obtenir l'accord de la Syrie et du Liban pour que ce projet puisse se réaliser. D'autant plus que c'est dans l'un des deux pays que cet oléoduc va aboutir. Un autre projet d'oléoduc est aussi à l'étude durant cette période. Il s'agit de l'agrandissement de la ligne nord. Ce projet porte le nom de « Project 64 ». L'oléoduc suivrait le trajet Homs-Tripoli et aurait un débit de plus ou moins 10 millions de tonnes par an.

En ce qui a trait au passage du pétrole proprement dit, les négociations se portent essentiellement sur les redevances que la société paye aux deux pays. Ces derniers réclament une nouvelle méthode de tarification du transport du pétrole afin d'augmenter leur émolument. Plusieurs formules de calcul sont envisagées durant ces négociations. La plus simple, en vigueur dans les accords datant de l'époque du mandat, est rejetée d'emblée par les pays de transit de pétrole. Elle consiste à donner une somme d'argent globale sans prendre en compte la quantité de pétrole en transit. Une deuxième méthode, privilégiée par l'IPC, prend en considération la longueur des oléoducs dans chaque pays ainsi que le volume de pétrole transporté par les tuyaux. Il s'agit alors de donner un montant précis d'argent par tranche de 1000 tonnes de pétrole transitant par le pays. On appelle cette formule de calcul des redevances « la quantité-distance ». Les pays de transit de pétrole pour leurs parts privilégient le partage des profits à hauteur de 50% pour le pays transitaire et 50 % pour l'IPC. Le partage des profits est influencé par les négociations entre les sociétés pétrolières et les pays producteurs de pétrole

après la Seconde Guerre mondiale. L'Irak obtient au début de l'année 1952 le partage des profits 50/50 avec l'IPC, encourageant ainsi les pays de transit de pétrole à réclamer une formule similaire. Selon les deux pays de transit, ce calcul prend en compte le profit réalisé par la société en utilisant les oléoducs qui traversent les deux pays. L'absence de ces oléoducs obligerait la société à faire un détour en passant par le golfe Persique à l'aide de navires-citernes.

Parallèlement aux redevances, il existe un montant spécifique alloué à la protection des installations pétrolières de l'IPC dans les deux pays. L'importance de cette somme est à son tour sujet de discorde entre la société et les deux États du Levant. De plus, les deux États, plus précisément la Syrie, remettent en question la politique d'emploi de la société. Damas souhaite qu'elle forme une main-œuvre locale qui serait éventuellement prête à prendre la relève des étrangers.

Après avoir présenté les différents points traités à la table des négociations, examinons de plus près les positions respectives des différents protagonistes ainsi que le déroulement des pourparlers.

B. Positions des protagonistes

1. Les premiers contacts

Le Liban est le premier des deux pays à présenter une demande de révision des conventions pétrolières signées avec l'IPC et la Tapline. Un comité chargé de mener à bien cette entreprise se met en place le 28 février 1952. Le comité comprend de hauts dignitaires du régime. Leur participation souligne l'importance de la question aux yeux des dirigeants libanais. Le Premier ministre de l'époque, Sami Solh, en fait partie ainsi que les ministres des Affaires étrangères, Philippe Takia, des Finances Emile Lahoud et de l'Économie, Sulaiman Ali. Cette commission ministérielle pour la révision des conventions avec les sociétés pétrolières se dote d'un représentant auprès de

ces mêmes sociétés en la personne de Charles Tyan, négociateur principal. Belgrave, représentant de l'IPC au Liban, est informé le jour même de la création du comité et des demandes libanaises⁵⁴.

Les requêtes libanaises prennent en compte plusieurs aspects des activités de l'IPC au Liban. Elles font référence aux frais payés par la société dans plusieurs domaines. La commission demande une augmentation des émoluments liés à l'utilisation du port de Beyrouth, à l'entretien des routes et des infrastructures utilisées par la société ainsi qu'une augmentation des redevances pétrolières. Le comité désire qu'elles passent de £ 45 000 à £ 160 000⁵⁵. La fourniture de pétrole au Liban fait aussi partie intégrante des demandes libanaises. La quantité de 400 000 tonnes de pétrole brut est avancée par le gouvernement libanais⁵⁶. Les négociations entre les deux parties s'achèvent le 15 mai 1952 avec la signature d'un accord entre l'IPC et le gouvernement libanais.

La société pétrolière accepte certaines des revendications du gouvernement libanais tandis que d'autres restent lettre morte. Les redevances sont bel et bien augmentées mais sans prendre en compte les chiffres avancés par les autorités libanaises. Elles passent de £ 45 000 à £ 65 000. Outre ce montant forfaitaire, la société s'engage à payer au gouvernement une somme de £ 2,16 par tranche de 1000 tonnes de brut en transit via le Liban. Le tarif lié au chargement du pétrole est aussi revu à la hausse. Il passe de 0,735 £ par tonne à 2,88 £ par tonne de brut chargé à Tripoli⁵⁷. La quantité de pétrole demandée par le Liban pour sa propre consommation n'est pas accordée intégralement par la société. Le chiffre de 400 000 tonnes avancé par le Liban est divisé en deux par l'IPC qui propose 200 000 tonnes sous forme de

⁵⁴ Archives Total, 83.2/2, Note on Verbal critical notification on demands formulated by Ministerial Committee for revision of oil companies conventions given by Mr. Charles Tyan to Mr. Belgrave on 28 February 1952.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Archives Total, 83.2/2, Agreement with lebanese government, 19 mai 1952.

redevances sur les profits réalisés sur la vente de ce produit⁵⁸. La somme dégagée par cette vente permettra au gouvernement libanais d'obtenir un montant fixe de £ 207 300. En ce qui a trait à la taxe sur l'entretien des infrastructures et à la taxe municipale, l'IPC s'engage à payer 60 000 livres libanaises chaque année au gouvernement libanais⁵⁹. Finalement, cet accord prévoit qu'en cas de signature d'un nouvel accord entre la Syrie et l'IPC, le Liban obtiendra les mêmes droits et avantages que son voisin du nord-est.

La commission libanaise et l'IPC aboutissent à un accord au bout de deux mois de négociations. Cependant, les deux parties en présence sous-estiment l'hostilité du Parlement à toute entente qui ne prend pas en compte les demandes intégrales formulées par les Libanais le 28 février 1952. Bientôt, le public et la presse prennent connaissance des modalités de l'accord du 15 mai 1952. Par la suite, l'opposition à la ratification prend de l'ampleur. Le nouveau ministre des Finances, Georges Hakim, annonce lors d'une réunion avec un représentant de l'IPC que le Parlement n'approuvera pas l'accord. En conséquence, il faudrait apporter des modifications de taille⁶⁰. Le représentant de l'IPC, Capowe, les refuse catégoriquement dans la mesure où la société a déjà consenti à des sacrifices lors de la signature de l'accord du 15 mai 1952. Ainsi, on assiste à un changement de la politique de négociation suivie par le Liban. Beyrouth tente le rapprochement avec Damas afin de faire pression sur la société. D'autant plus, qu'en juin 1952, les négociations entre l'IPC et la Syrie deviennent de plus en plus tendues⁶¹.

Les négociations avec la Syrie débutent à la fin des années 1940. La construction du nouvel oléoduc de 30 pouces entre 1950, et 1952 est l'élément déclencheur des pourparlers. En septembre 1950 un accord est signé entre la

⁵⁸ Archives Total, 83.2/2, Heads of agreement, 17 mai 1952.

⁵⁹ Archives Total, 83.2/2, Agreement with lebanese government, 19 mai 1952.

⁶⁰ Archives Total, 83.2/2, Compte rendu de l'entretien entre Capowe et Hakim pour l'IPC, 7 novembre 1952.

⁶¹ Archives Total, 83.2/2, Lettre de Grouchy à Victor de Metz, 13 juin 1952.

société et le gouvernement syrien⁶². Il s'agit pour l'IPC de suivre les clauses contractuelles présentes dans la dernière convention signée entre le gouvernement syrien et la Tapline. Ce document parafé par la Tapline prévoit £ 2,16 par tranche de 1000 tonnes transitant par la Syrie, ainsi que la vente au gouvernement de 200 000 tonnes de pétrole brut à un prix préférentiel. L'IPC doit s'acquitter des mêmes montants et de la même quantité de brut à fournir au gouvernement. S'ajoute à ceci une somme forfaitaire annuelle de £ 108 000 pour les dépenses gouvernementales liées à la sécurité des installations pétrolières et £ 7,50 par tonne de brut chargée dans le port pétrolier de Banias.

Jusqu'en 1952 la situation n'évolue guère. Il faut attendre le 11 avril 1952 pour que des propositions concrètes soient formulées par les dirigeants syriens. Dans une réunion entre le représentant de l'IPC et le chef de l'État syrien le général Chichakli, il est question de la révision des accords de 1950⁶³. Les demandes de Chichakli sont énoncées en cinq points :

- 1-Plus d'argent pour la protection des installations de l'IPC.
- 2-Plus d'argent pour le transport du pétrole sur le territoire syrien.
- 3-Un arrangement plus juste en ce qui a trait au chargement du pétrole.
- 4-Fournir une plus grande quantité de pétrole pour le marché local sachant que 200 000 tonnes ne sont pas suffisantes.
- 5-La construction à Homs d'une raffinerie pour les besoins internes de la Syrie.⁶⁴

⁶² Archives Total, 83.3/3, Note pour Mr. de Metz : aide-mémoire au sujet des pipelines d'IPC, 29 juin 1955.

⁶³ Archive total, 83.3/1, Télégramme de Herridge à Londres, 11 avril 1952.

⁶⁴ *Ibid.*

Le choix de cette date pour relancer les discussions avec l'IPC est significatif pour le chef d'État syrien. Un mois plus tard, un nouvel accord est conclu avec la Tapline. De la sorte, Chichakli en formulant ses demandes en cinq points, prend les devants et fait les premiers pas en direction de l'IPC. Cependant, les propositions du président syrien demeurent imprécises puisqu'il ne détaille pas les montants exigés par la Syrie. Sa seule volonté affichée pour le moment est d'obtenir plus d'argent de la part de l'IPC. La société pétrolière tente une proposition qui change peu sur le fond. Elle permettrait éventuellement d'augmenter les revenus de la Syrie de quelques centaines de milliers de livres sterling par an⁶⁵. Le gouvernement syrien rejette d'emblée l'offre de l'IPC et sa nouvelle formule de calcul des redevances. Dès avril 1952, Chichakli veut appliquer certaines modalités de l'accord pétrolier Irak-IPC au dossier syrien. Plus précisément, le Général se base sur cet accord conclu en février 1952, pour introduire la notion de partage du profit entre l'IPC et la Syrie sur la base de 50/50⁶⁶. Le 26 août 1952, lors d'une rencontre entre Chichakli et Herridge le négociateur de l'IPC, le général affirme « l'importance de la Syrie pour l'IPC en tant que pays passeur de pétrole. Par conséquent, les présentes rémunérations de la société ne sont pas à la hauteur. L'IPC fut bien intentionnée en acceptant le partage du profit avec l'Irak sur la base du 50/50. Une proposition comparable devrait être faite à la Syrie.»⁶⁷

Somme toute, vers la fin de l'année 1952, les opinions dans les deux pays semblent très éloignées. Au Liban, l'accord du 15 mai 1952 n'est toujours pas ratifié par le Parlement, tandis qu'en Syrie, les divergences touchent à la conception même du futur accord. La notion de 50/50, proposée par la Syrie, est inenvisageable pour l'IPC qui tente d'introduire le calcul sur la base de la

⁶⁵ Il existe deux nouveautés par rapport à l'accord de 1950. Premièrement, l'IPC propose à la Syrie, si elle le désire, de calculer le transport du pétrole sur la base de tonne/miles au prix de 2,9 shillings par tranche de 1000 tonnes/miles. Deuxièmement, la société se dit prête à augmenter la somme liée à la sécurité qui passerait de 108 000 £ à 278 000£. Archives Total, 83.3/3, Note pour Mr. de Metz : aide-mémoire au sujet des pipelines d'IPC, 29 juin 1955.

⁶⁶ L'accord conclu le 3 février 1952 entre le gouvernement irakien et l'IPC préconise le partage des revenus pétroliers entre les deux parties sur la base du 50/50.

⁶⁷ Archives Total, 83.3/2, Negotiations with Syria, 28 août 1952.

tonne/distance, formule impopulaire aux yeux des dirigeants syriens. En décembre 1952, les négociations entre le gouvernement syrien et l'IPC sont rompues. Au Liban, elle est hostile à toute révision de l'accord du 15 mai 1952 dûment signé par le gouvernement libanais mais non ratifié par le Parlement.

2. Les demandes syriennes et libanaises

Un groupe d'économistes syriens prend conscience de l'importance de la manne pétrolière et influence les positions gouvernementales. En décembre 1952 un document intitulé « Main Issues of oil policy in Syria »⁶⁸ attire l'attention de l'IPC. Ce document écrit par des universitaires⁶⁹ présente les grands dossiers de la question pétrolière en Syrie, tout en mettant l'accent sur le rôle du pétrole dans le développement économique du pays. Désormais, la question pétrolière est discutée par les intellectuels syriens et, pour la première fois, un document expose de manière argumentée la position que devraient défendre les autorités syriennes lors des négociations avec les sociétés pétrolières.

Il est question, avant toute chose, de mettre au point une base de calcul concernant les redevances pétrolières. La notion de partage du profit est au cœur de la formule présentée dans ce document. Pour calculer ce profit, les auteurs se basent sur les distances parcourues par les oléoducs d'Irak vers la Syrie, en les comparant aux transports par bateaux via le golfe Persique jusqu'au canal de Suez. Le coût du transport par la Syrie est de 14 shillings par baril de pétrole pour une distance maximale de 490 km d'oléoducs à l'intérieur du territoire syrien. Par opposition, le baril de pétrole parcourt une distance de 6400 km par bateaux de Basra en Irak à Port Saïd en Égypte pour un coût de transport total de 64,90 shillings le baril. En soustrayant 14 shillings à 64,90 shillings, on obtient 50,90 shillings, ce qui représente, selon le document, le

⁶⁸ Archives Total, 83.3/1, Negotiation with Syria, 18 décembre 1952.

⁶⁹ On ne dispose malheureusement pas des noms des auteurs. Dans une note de l'IPC datée du 12 décembre 1952, il est dit que ce document est rédigé par des universitaires et qu'il a grandement influencé la position de Chichakli au cours des négociations.

profit réalisé par l'IPC grâce aux oléoducs syriens. Or, selon la logique du 50/50, la moitié des 50,90 shillings doit revenir au pays passeur de pétrole.

Le deuxième élément abordé dans ce document concerne la vente par la société d'une partie du pétrole qui transite par la Syrie. Il est demandé à l'IPC d'accorder au gouvernement syrien 5% du pétrole en transit par le pays. Une partie de ce pétrole nécessaire au développement économique du pays serait vendue à la Syrie par l'IPC au prix de 3,77 shillings par tonne, tandis que les surplus seraient vendus au prix de 15,5 shillings la tonne. De la sorte, la Syrie pourrait tirer un bénéfice de 20 millions de dollars sur la vente d'une partie du pétrole passant par son territoire. De plus, il est question de la construction d'une ou de plusieurs raffineries sur le territoire syrien. La raffinerie de Tripoli qui alimente le marché de son voisin du nord est éloignée des régions syriennes dont le besoin en pétrole ne cesse de croître. Ainsi, la construction d'une raffinerie à Homs est fortement souhaitée.

Grâce à l'argent de la manne pétrolière, la Syrie pourrait développer et surtout moderniser son économie et son agriculture. Pour le Liban, la finalité des négociations pétrolières n'est pas tout à fait la même. Comme en Syrie, des élites libanaises vont s'approprier la question pétrolière et produire en mai 1953 un document⁷⁰ qui analyse l'état des négociations entre le gouvernement libanais et les sociétés pétrolières. Il est signé par une multitude d'organisations⁷¹ qui rejettent l'accord du 15 mai 1952. Tout en insistant sur le fait que le Liban a été et sera toujours une terre hospitalière pour accueillir le capital étranger, le document fustige le maigre bénéfice obtenu par le gouvernement lors de l'accord de 1952, soit 1 352 900 livres libanaises au lieu de 703 000 livres libanaises. Parallèlement, le profit réalisé par l'IPC et la TAPLINE en utilisant les oléoducs de la Méditerranée est de 100 millions de

⁷⁰ Archives Total, 83.2/4, Lebanon transit agreement, 20 mai 1953.

⁷¹ Il s'agit d'organisations économiques, telles La Chambre de commerce et d'industrie de Beyrouth, l'Association des marchands de Beyrouth ainsi que l'Association des industriels du Liban et de partis politiques comme le Parti socialiste progressiste, le Parti phalangiste, le Congrès National ainsi que l'Organisation nationale au Liban.

dollars. Or, d'après ce document, le Liban n'a même pas droit à un pour cent de ce bénéfice. Il est suggéré, comme les Syriens l'avaient déjà noté, un partage des profits qui pourrait se faire de deux manières différentes : soit à travers une taxe sur les bénéfices, soit à travers le partage des profits entre l'IPC et le gouvernement libanais.

Le deuxième sujet traité dans le texte concerne la vente de pétrole au Liban par les sociétés pétrolières. Le texte critique l'accord du 15 mai 1952 et notamment les 200 000 tonnes que l'IPC doit fournir au Liban. Les £ 207 300 obtenues sous forme de redevances sur les profits réalisés sur la vente de ces 200 000 tonnes résultent d'un marchandage inégal pour le Liban. En contrepartie, le Liban devrait exempter l'IPC de taxe sur la vente des produits pétroliers raffinés à Tripoli. Or, les profits réalisés par la société sur la vente de ces produits sont de l'ordre de £ 800 000 et le Liban, grâce à la taxe, devrait pouvoir retirer £ 350 000. Somme toute, le Liban perdrait près de £ 150 000 dans ce dossier. Finalement, le texte évoque l'importance du raffinage du pétrole destiné à certaines exportations vers des pays de la région. Le Liban veut jouer un rôle majeur dans l'exportation du pétrole raffiné, ce qui permettrait l'embauche de nombreux ouvriers. Parallèlement, les salaires compétitifs des ouvriers libanais, comparés aux ouvriers européens, seraient un avantage pour l'IPC.

Dans les deux pays, on assiste à une prise de conscience de la part d'une élite nationale de l'importance du dossier des redevances pétrolières. Désormais, les gouvernements respectifs doivent prendre en compte l'opinion de ces groupes de plus en plus influents à l'intérieur des deux pays. De son côté, l'IPC maintient fermement ses positions et refuse le partage des profits.

3. La réponse de l'IPC aux demandes syriennes et libanaises

Selon l'IPC, le document qui analyse ses négociations avec le Liban est rédigé avec l'assentiment de Georges Hakim, ministre des Affaires étrangères et de l'Économie nationale⁷². On note que les demandes libanaises et syriennes tendent à se ressembler. Cette tendance est confirmée par une dépêche du représentant de l'IPC en Syrie datée du 9 novembre 1952⁷³. Ce document souligne la demande de Hakim auprès des autorités syriennes d'unifier les positions des deux pays envers les sociétés pétrolières. De son côté, l'IPC demeure ferme dans son bras de fer qui l'oppose aux deux pays et adopte pour le moment une stratégie défensive. Elle essaie par ces moyens de freiner le plus possible toute tentative de concertation entre les deux pays. Pour y parvenir, elle essaie d'une part de gagner du temps en faisant traîner les négociations⁷⁴ et, d'autre part, de privilégier un accord avec la Syrie dans un premier temps. Au Liban, l'IPC garde toujours espoir de voir l'accord du 15 mai 1952 ratifié par le Parlement libanais. De la sorte, elle n'a pas l'intention de revenir sur les points négociés et acceptés par le gouvernement libanais lors de cet accord⁷⁵.

La politique attentiste de l'entreprise en Syrie tient du fait que, selon ses informations, Damas cherche à conclure l'accord le plus rapidement possible. En effet, elle a grandement besoin de pétrole pour alimenter son économie. Dès lors, on songe à faire un accord séparant les questions liées aux redevances et aux ravitaillements. Le 6 juin 1953, le ministère de l'Économie national demande officiellement à l'IPC une part du pétrole de Tripoli⁷⁶. Mais,

⁷² Archives Total, 83.2/4, Lebanon transit agreement, 20 mai 1953.

⁷³ Archives Total, 83.3/1, Telegram : following for M.D. from Herridge, 9 novembre 1952.

⁷⁴ « Gibson recommended, and groups generally agreed, that negotiations would have to be slow ; Syrians were now on a very high perch which they must come off first (period of re-education) . » Archives Total, 83.3/1. 23, décembre 1952.

⁷⁵ « The new convention must stand as a whole ; the deletion of one single article (that relating to the ratification) would be understood by the lebanease as meaning that we are prepared to re-discuss the new agreement. » Archives Total, 83.2/4, Note de Grouchy pour la Compagnie française des pétroles, 23 février 1953.

⁷⁶ Archives Total, 83.3/2, Letter from Ministry of national economy, 6 juin 1953.

elle décline la demande, arguant que tout accord sur la distribution du pétrole doit faire partie d'un accord global réglant toutes les questions litigieuses entre les deux parties⁷⁷. La distribution du pétrole représente une carte maîtresse entre les mains de l'IPC en vue d'un accord global. Durant toute l'année 1953 les vues des deux parties sont diamétralement opposées.

Il faut attendre le début de l'année 1954 pour que de nouveaux contacts aient lieu entre les deux parties. Mais cette nouvelle année débute par une crise politique en Syrie. Un coup d'État chasse du pouvoir le général Chichakli en février 1954. Les nouvelles autorités syriennes ont d'autres préoccupations en ce début d'année. Cette instabilité politique perdure jusqu'en septembre 1954, date des élections du nouveau Parlement. Pendant ce temps, les négociations pétrolières évoluent très lentement. Les contacts, avancés entre les deux parties, ne reprennent qu'en décembre 1954. Au Liban, cette période est tout aussi pauvre en événements puisque la société essaye de gagner du temps. Cependant, une partie de la population influencée par des idées socialistes et nationalistes commence à s'impatienter. En décembre 1954, le gouvernement décide de rompre l'accord du 15 mai 1952 tout en sachant qu'aucun nouvel accord ne pourra être trouvé avant le dénouement des négociations en Syrie. Dès lors, toute l'attention est tournée vers Damas qui détient entre ses mains une partie du sort du Liban dans le domaine pétrolier.

C. Vers un accord avec la Syrie

1. Premières prises de contact dans une situation politique instable

Le 16 décembre 1954, le gouvernement syrien demande officiellement la réouverture des négociations avec l'IPC, arrêtées depuis décembre 1952. Le 22

⁷⁷ Dans une note de la CFP, la position de l'IPC est expliquée comme suit : « I recall the view previously held by the groups that no allocation to syrian marketers should be made because such allocation forms an important part on the terms on offer and about to be negotiated which it would be unwise to give away separately. » Archives Total, 83.3/2. Note de la CFP, 17 juin 1953.

décembre, une réunion des groupes de l'IPC a lieu. Elle aboutit à l'élaboration d'une stratégie de négociation. Les groupes décident de donner à la Syrie un montant global pour le transit du pétrole de l'ordre de £ 3 000 000⁷⁸. Mais ce chiffre ne doit être divulgué que dans la mesure où la société est certaine que la Syrie l'acceptera. Il est aussi convenu qu'un négociateur arrive en Syrie le 10 janvier 1955. Du côté syrien, une commission gouvernementale est formée pour mener ces négociations à terme. On y retrouve les personnalités suivantes : les ministres de l'Éducation nationale, des Travaux publics, des Finances, des Services et des communications, ainsi que le ministre des Affaires étrangères qui est aussi le président de cette commission⁷⁹. Pour veiller au bon déroulement des négociations, le Parlement décide parallèlement de former un comité parlementaire chargé des questions pétrolières. Malgré une première prise de contact entre les deux parties le 3 février 1955, la situation reste confuse. Les Syriens demandent toujours 50 % des profits réalisés par l'IPC grâce aux oléoducs syriens.

Cette demande est inacceptable pour l'IPC, laquelle est inquiète de l'instabilité politique qui règne toujours en Syrie. Les remaniements ministériels se suivent depuis la chute de Chichakli, le dernier en date étant du 17 février 1955. L'homme fort de ce nouveau gouvernement est Khaled el-Azem, ministre des Affaires étrangères et de la Défense. L'accord avec les sociétés pétrolières reste une des préoccupations majeures de ce gouvernement. Pour sa part, la CFP est cependant prudente à l'annonce de ce remaniement : « Du point de vue des accords avec l'IPC, on pense généralement que la présence de K. El-Azem dans le conseil des ministres va raidir la position de celui-ci lors des prochaines négociations dont la date n'est pas encore fixée.⁸⁰»

⁷⁸ Archives Total, 92.36, Syria : meeting of groups representatives on December 22nd 1954, 22 décembre 1954.

⁷⁹ Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 31 janvier 1955.

⁸⁰ Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 17 février 1955.

Le contexte régional pèse aussi sur les négociations. En ce début d'année 1955, l'image de l'IPC dans le pays est des plus négatives. La politique hostile au nationalisme arabe menée par le gouvernement anglais est en grande partie responsable de la mauvaise posture dans laquelle elle se trouve. Le 12 janvier 1955 le pacte de Bagdad, encouragé par les Anglo-Saxons, est parachevé entre l'Irak et la Turquie. La Syrie est appelée à faire partie de cette alliance régionale anti-communiste. Mais la pression populaire et l'influence des forces de gauche tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement poussent le gouvernement syrien à adopter une politique hostile à ce pacte. Néanmoins, les débats autour du pacte de Bagdad relèguent au second plan les négociations pétrolières, tout en plaçant l'IPC dans une position délicate vis-à-vis du gouvernement syrien. En tant que société irakienne et britannique, elle est soupçonnée de connivence avec les commanditaires du pacte de Bagdad. Dès lors, tout accord à rabais avec elle sera très mal vu par une bonne partie de la population syrienne qui reste attachée à une politique de neutralité, tant au niveau régional qu'au niveau international. Il devient évident que l'IPC devra négocier un accord dans un contexte politique qui lui est globalement défavorable.

Durant les semaines qui suivent la conclusion du pacte de Bagdad, aucune avancée n'est perceptible. La CFP apparemment mieux informée de la situation en Syrie, doute d'une conclusion rapide des négociations⁸¹. Pourtant, il est indéniable que le gouvernement syrien a grandement besoin de l'argent du pétrole, comme le souligne une publication du Bureau des documentations syrienne et arabes :

On peut également observer sur le même sujet que le budget exceptionnel établi par le dernier gouvernement avait prévu dans ses recettes spéciales de son programme

⁸¹ « Le ministre des Finances a annoncé à la presse que les négociations avec les sociétés pétrolières reprendraient incessamment... Sans commentaire, d'autant que la situation s'aggravant entre la Syrie et la Turquie, le gouvernement a autre chose à faire que de s'occuper de la question pétrolière. » Archive Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 24 mars 1955.

sexennal le chiffre de 50 millions de livres, dont la partie la plus substantielle est sans doute attribuée à l'IPC.⁸²

La société tente de son côté de sortir les négociations de l'impasse en proposant la construction d'un oléoduc Homs-Tripoli d'une longueur de 120 km et d'un débit de 9 millions de tonnes de brut par an⁸³. Ce nouvel oléoduc permettrait à la Syrie d'augmenter substantiellement ses revenus pétroliers. Cette annonce n'a aucun effet sur les négociateurs syriens qui demandent encore et toujours le partage des profits. De ce fait, les trois réunions qui se déroulent au mois de mai 1955 ne permettent pas de décanter la situation.

2. Les menaces syriennes dans l'attente d'un nouveau président de la République

L'IPC essaye de gagner du temps en espérant un fléchissement éventuel du côté syrien. Face à cette situation, le ministre de l'Économie se prononce le 18 juin 1955 devant le Parlement:

Les négociateurs syriens ont accepté de donner du temps à l'IPC pour étudier la proposition syrienne et ce, dans le but de préserver la compréhension mutuelle. En même temps, le gouvernement ne peut permettre à la société de prendre tout son temps dans la mesure où la patience de cette chambre, avec l'opinion publique derrière elle, est presque épuisée. Dès lors, il faut que la société se hâte à accepter nos demandes. Dans le cas contraire, le gouvernement prendra des mesures indépendamment de l'IPC et qui garantiront les droits de la Syrie.⁸⁴

⁸² Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 2 mars 1955.

⁸³ *Ibid.*, 13 mai 1955.

⁸⁴ Archives Total, 92.36, Syria : government negotiations, 7 juillet 1955.

L'IPC semble prendre au sérieux les déclarations du ministre de l'Économie. La démarche à suivre est encore de gagner du temps, tout en faisant croire aux Syriens que les négociations vont bon train. La société envisage, lorsque l'élection du nouveau président prévue en septembre 1955 aura lieu, de redoubler d'efforts en vue de conclure un accord avec le nouveau pouvoir. Dans le cas contraire, elle entend jouer sa carte irakienne en exploitant la possible interruption du transport du pétrole via le territoire syrien avec toutes les pertes envisageables pour le gouvernement irakien⁸⁵.

Les menaces syriennes prennent une nouvelle dimension en juillet 1955. Le 24 juillet, le comité parlementaire chargé des négociations pétrolières décide de donner au gouvernement un ultimatum pour trouver un accord avec la société. Dans le cas contraire, elle ne sera plus exemptée de charges fiscales. La date limite est fixée au 9 septembre. L'IPC prend acte des menaces syriennes lors de la réunion de ses groupes qui se déroule le 5 août⁸⁶. Tout en rejetant les injonctions syriennes elle admet que ses propositions ne peuvent être acceptées par les Syriens. Ainsi, propose-elle un ajournement de quelques semaines de la date prévue pour la clôture des négociations afin de trouver un accord final. Sa démarche reste la même : attendre l'élection d'un nouveau président de la République et la formation d'un nouveau gouvernement avant de conclure un accord avec la Syrie. Cette attitude ne fait pourtant pas l'unanimité au sein de l'IPC. Rondot, un des dirigeants de la CFP au Moyen-Orient, dénonce la position de l'IPC en Syrie qui, selon ses dires, est dictée par le Foreign Office. Il va même plus loin en admettant pour la première fois que le partage des profits de la société avec la Syrie semble inévitable : « A mon avis nous devons en arriver tôt ou tard à un accord cédant au gouvernement syrien une fraction du super-bénéfice réalisé par l'IPC du fait, qu'elle (l'IPC) est géographiquement avantagée par rapport aux entreprises installées sur le golfe Persique et qui néanmoins gagnent bien leur vie.⁸⁷ »

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Archives Total, 92.36, Syria : government negotiations, 5 août 1955

⁸⁷ Archives Total, 92.36, Lettre de Rondot, 8 août 1955.

L'avis de la CFP n'est certainement pas partagé par la partie anglo-saxonne de l'IPC qui continue à miser sur l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement pro-irakien à Damas. Le 18 août 1955 Shukri el-Kuatli est élu président de la République. Son entrée en fonction officielle ne sera effective qu'au début du mois de septembre 1955. Comme prévu, aucune négociation sérieuse n'est engagée entre les deux parties avant cette. La CFP parle même d'un report de la date limite pour clore les négociations étant donné que le président de la République ne prendra ses fonctions que le 5 septembre⁸⁸. Entre temps, la rue et le Parlement mènent campagne sur la question des redevances. L'opposition de gauche formée des socialistes de Akram Hourani⁸⁹ et du parlementaire communiste Bagdash met la pression sur les autorités syriennes pour que des mesures de rétorsions soient prises à l'encontre de l'IPC après le 9 septembre. Ce même jour sont prévues plusieurs manifestations populaires dans les grandes villes syriennes pour dénoncer l'attitude des sociétés pétrolières vis-à-vis de la Syrie⁹⁰. L'étau se resserre sur l'IPC qui sera forcée de négocier dans une atmosphère des plus hostiles à son égard. Par ailleurs, la date fatidique du 9 septembre a bel et bien été ajournée. Cependant, les menaces de rétorsion à l'encontre de l'IPC sont toujours maintenues. Ainsi, l'épée de Damoclès est plus que jamais suspendue au-dessus de la tête de la société.

3. Un accord de compromis

Du côté syrien, l'attitude intransigeante qui prévaut laisse place petit à petit à une attitude plus conciliante. Damas comprend que malgré sa position stratégique comme pays passeur de pétrole, elle ne peut formuler des demandes extravagantes. Celles-ci risqueraient, à moyen terme, de pousser la

⁸⁸ Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 29 août 1955.

⁸⁹ Un des dirigeants du parti Baas.

⁹⁰ Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 29 août 1955.

société à trouver d'autres débouchés pour son pétrole plus avantageux financièrement. D'après Rondot, c'est l'avis que Khaled el-Azem exprime lors d'une rencontre avec lui le 8 août : « Il (Khaled el Azem) voulait que la société ait intérêt à passer par la Syrie plutôt que de chercher d'autres routes ou de développer de préférence aux gisements de Kirkuk ceux de Basrah. Il semble donc que l'on tienne à ce que les prix de l'IPC restent compétitifs.⁹¹ » Le 26 septembre 1955 les discussions avec l'IPC reprennent. La nouvelle commission syrienne chargée de mener à bien les pourparlers est formée de trois ministres du nouveau gouvernement. Il s'agit du ministre de l'Économie nationale Ryzcallah Antaki⁹², le ministre des Finances Abdel Wahab Homad et du ministre des Travaux publics Abdul Baki Nizam Eddine. Dans cette atmosphère de tension autour de la question pétrolière en Syrie, très peu d'informations filtre des deux côtés. Il est urgent de conclure un accord au plus vite.

Le 25 octobre, un accord est en bonne voie entre les deux parties, comme le déclare Abdel Wahab Homad : « Nous avons poursuivi dans le silence et la franchise les négociations jusqu'à ce qu'elles se soient butées à une affaire que nous considérons comme fondamentale. Si cette question est résolue nous pourrions dire que les négociations ont abouti en quelque sorte à une issue raisonnable.⁹³ » La déclaration du ministre se démarque par son manque de triomphalisme. L'issue raisonnable à laquelle il fait référence est le fruit de compromis de part et d'autre. La question du partage des profits est laissée de côté par les Syriens, tandis que l'IPC propose un montant global supérieur à toutes les offres précédentes de la société. Il s'agit de 5 millions de livres sterling. Les Syriens, pour leur part, mettent en avant le chiffre de 8 millions de livres. Pourtant, une autre question sensible reste en suspens. Damas entend appliquer au nouvel accord le principe de rétroactivité.

⁹¹ Archives Total, 92.36, Lettre de Rondot, 8 août 1955.

⁹² Ryzcallah Antaki est en même temps, le cousin de l'avocat de l'IPC.

⁹³ Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 1^{er} novembre 1955.

Dans la dernière ligne droite des négociations, le bras de fer entre les deux parties est toujours de mise. Les discussions sont interrompues le temps que l'IPC consulte ses instances dirigeantes au vue des dernières offres syriennes. Mais la rue n'a pas lâché prise et continue à exprimer son mécontentement à l'encontre de l'IPC. À Alep et à Damas se déroule « Une semaine du pétrole » à la fin du mois d'octobre au cours de laquelle plusieurs manifestations sont organisées. Les protestataires pointent aussi du doigt le gouvernement syrien pour sa nonchalance lors des dernières négociations. La critique est relayée par certains journaux et s'adresse en premier lieu au gouvernement syrien. Le journal syrien Al Chabab dans son édition du 2 novembre 1955 interroge le ministre des Finances sur la suspension des négociations

Comment se fait-il que ces négociations avec la société britannique de l'IPC ont été suspendues sous le régime d'un ministre du parti populiste, lequel parti a boycotté pendant une semaine les parades populaires qui se sont déroulées à Alep pendant la « semaine du pétrole »⁹⁴ ?

L'accord est finalement conclu le 29 novembre 1955⁹⁵. Il prend en compte la formule longtemps défendue par l'IPC à savoir le calcul sur la base de la tonne/distance. Ainsi, contrairement au dernier accord datant de 1952, la distance parcourue par l'oléoduc à l'intérieur du pays fait partie intégrante des paramètres de calcul. Un montant de 1 shilling et 4 pences pour 100 tonnes/milles de brut transportées a été accepté par les deux parties. À cela, s'ajoute le montant de 1 shilling 1 pence par tonne chargée au terminal pétrolier de Baniyas. Le montant global alloué à la Syrie est estimé à £ 6 500 000 pour une quantité annuelle de pétrole transportée de l'ordre de 26 000 000 de tonnes de brut. La société s'engage aussi à payer en arriéré un montant de £ 8 500

⁹⁴ Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Beyrouth, 17 novembre 1955.

⁹⁵ Archives Total, 83.3/3, Syria : negotiations. Supplemental Convention, oil loading agreement, S.P.C. agreement, 1^{er} décembre 1955.

000 à partir du 9 avril 1952. La quantité de pétrole fournie à la Syrie à prix réduit passe de 200 000 tonnes à 600 000 tonnes.

Le 6 décembre 1955, le ministre syrien des Finances déclare devant la presse : « Je ne prétends pas avoir réalisé nos aspirations et c'est pourquoi je ne loue ni ne critique cet accord. »⁹⁶ Dans l'optique des Syriens, ce texte représente un compromis. Peut-être auraient-ils pu obtenir d'avantage de la part de la société mais le risque aurait été élevé puisque l'IPC chercherait d'autres moyens d'évacuer son pétrole. La plus grande déception pour Damas reste la formule choisie pour cet accord. Celle-ci ne prend pas en compte la formule du 50/50 tant réclamée par Damas. Néanmoins, l'IPC a payé au prix fort son hostilité à tout partage de son profit. Dans la logique de la société, il est primordial de refuser une telle formule qui ferait jurisprudence dans un avenir immédiat. Dans ce sens, l'IPC a gagné son bras de fer avec la Syrie. Elle devra tout de même déboursier 6.5 millions de livres sterling en 1956, contrairement à 1.4 millions de livres sterling pour l'année 1954⁹⁷. C'est une augmentation de 450 % des redevances. Ce montant représente pour les Syriens une somme colossale, indispensable au budget de l'État⁹⁸. Le plus difficile pour l'IPC reste à venir, car la formule syrienne est adaptée à un pays qui dispose de plusieurs centaines de kilomètres d'oléoducs sur son territoire. Or, la même formule appliquée à la situation libanaise ne rapporterait qu'une petite fraction des redevances payées à la Syrie. Dès lors, des complications sont à prévoir, d'autant plus que l'application de la nouvelle formule syrienne, comme on le verra plus tard, doit impérativement faire partie de l'accord entre l'IPC et le gouvernement libanais.

⁹⁶ Archives Total, 83.3/3, Note de la CFP Damas, 6 décembre 1955.

⁹⁷ *Ibid.*, 6 décembre 1955.

⁹⁸ « Ce montant de 65 millions de livres syriennes (6.5 millions de livre sterling) représente 23 % du budget ordinaire de 1955... ; 18,5 % du budget ordinaire de 1956... » Pascale Gemignani-Saxstad. *La France, le Pétrole et le Proche-Orient de 1939 à 1958*. Tome III. Université Paris IV-Sorbonne. Thèses réalisée sous la direction de M. Jacques Bariety. 1997, p. 714.

D. Le Liban après la Syrie

1. L'accord syrien appliqué au cas libanais

Les négociations entre le Liban et l'IPC sont au point mort depuis plusieurs années. À Beyrouth, tous les yeux sont rivés sur Damas et l'on attend impatiemment un accord avec la société pour reprendre les discussions. Malgré les retombées d'un éventuel accord IPC/Syrie sur le Liban, les représentants libanais n'ont pas été tenus au courant des négociations qui se déroulent à Damas. Cela expliquerait en partie l'étonnement de la presse libanaise qui, selon les dires de la CFP, a accueilli froidement l'accord du 29 novembre 1955⁹⁹. Néanmoins, les responsables politiques libanais ne semblent pas avoir pris pleine conscience de cet accord. En témoignent les demandes libanaises lors de la première réunion officielle entre les deux parties qui se déroule le 28 décembre 1955. Ces demandes, au nombre de six, sont formulées sous forme de mémorandum :

« 1-Que la base de calcul du futur accord prenne en compte les profits que la société réalise en faisant passer son pétrole par le Liban.

2-Que le profit réalisé par la société soit divisé en deux entre la société d'une part et le Liban et la Syrie d'autre part.

3-Que l'argent accordé par la société aux deux États soit divisé de manière égale entre les deux pays indépendamment de la distance parcourue par les oléoducs dans chacun des deux territoires.

4-Que l'argent accordé à la sécurité et au chargement du pétrole soit égal au montant accordé à la Syrie.

5-Que le Liban dispose de la même quantité de pétrole à prix réduit que la Syrie.

⁹⁹ Archives Total, 92.36/66, Note de la CFP Beyrouth, 14 décembre 1955.

6-Qu'une compensation financière soit accordée au Liban pour les années écoulées en partant de l'année 1952. »¹⁰⁰

On constate que les négociateurs libanais ignorent ou feignent d'ignorer l'accord IPC/Syrie. Deux points dans les demandes libanaises sont à contre-courant du règlement du 29 novembre 1955. Il s'agit du calcul des redevances sur la base du profit réalisé par l'IPC et la volonté libanaise d'ignorer la distance parcourue par les oléoducs dans chacun des deux États du Levant. Le 3 janvier 1956 l'IPC rejette toutes les demandes libanaises arguant qu'elles vont à l'encontre de l'accord du 29 novembre 1955¹⁰¹. L'attitude de l'IPC fait monter la tension. La société s'étonne qu'un mémorandum lui soit parvenu après si peu de temps. Les Libanais, pour leur part, formulent officiellement leur indignation face à l'accord du 29 novembre qu'ils doivent impérativement suivre mais auquel ils ne furent nullement associés. Pourtant, les négociations se poursuivent. À la date du 21 janvier 1956 la rupture est consommée, douze réunions ont déjà eu lieu depuis le 28 décembre, mais aucune avancée n'est perceptible. Le Premier ministre libanais Rachid Karamé reste ferme dans son bras de fer avec l'IPC, conforté dans sa position par le ministre de l'Économie Hakim. Le président Chamoun et le négociateur Paul Khatat semblent plus souples et attendent la chute du gouvernement Karamé pour relancer les négociations.

Vers la fin du mois janvier, les deux parties n'ont toujours pas bougé d'un iota. Dès lors, d'un côté comme de l'autre, on tente de débloquer la situation. L'initiative revient à l'IPC qui propose le 23 janvier le « Projet 64 » d'agrandissement de l'oléoduc nord qui irait de Homs vers Tripoli¹⁰². Cette déviation augmenterait ostensiblement le débit de brut en partance vers le Liban et du même coup, augmenterait les redevances de l'État libanais. Le Projet 64 arrive à point nommé et consiste aux yeux de la société à démontrer

¹⁰⁰ Archives Total, 92.36/66, Lebanon : negotiations, 29 décembre 1955.

¹⁰¹ Archives Total, 92.36/66, Lebanon : negotiations, 3 janvier 1956.

¹⁰² Archives Total, 92.36/66, Lebanon : government negotiations, 23 janvier 1956.

ses bonnes volontés face à un gouvernement intransigeant. Mais, pour le côté libanais, le Projet 64 ne représente que de la poudre aux yeux et, s'il semble intéressant pour l'avenir, il faut avant toute chose, que la société réponde positivement au mémorandum libanais. Le gouvernement libanais entend exercer de la pression sur la société en adoptant une taxe spéciale la visant. Au Parlement, les débats ont cours concernant l'adoption de cette taxe spéciale, présentée par le ministre Hakim. Un mois après le début des négociations, les deux parties semblent plus éloignées que jamais. Les initiatives pour relancer les négociations ne mènent nulle part et l'on s'attend à un bras de fer long et pénible. L'IPC, déjà rodée à l'art de la négociation après l'expérience syrienne, prend son temps et attend, comme par le passé, la chute d'un gouvernement jugé trop rigide.

L'attitude attentiste de la société s'explique en partie par les divisions qui existent au sein du pouvoir libanais. L'IPC peut compter sur la bienveillance du président Chamoun qui garde de bons contacts avec elle, malgré la rupture des négociations. La société est même convaincue que le Président ne permettra pas l'adoption d'une taxe spéciale qui aurait de graves répercussions sur l'avenir du Liban¹⁰³. Ainsi, les menaces libanaises ne touchent pas outre mesure l'IPC qui décide, lors d'une réunion des groupes le 10 février, de rester ferme sur ses positions, tout en maintenant les contacts avec Paul Khlaf¹⁰⁴. Entre-temps, les Irakiens se préoccupent de plus en plus de la situation au Liban. Lors d'un voyage à Beyrouth de Pachachi, ministre irakien de l'Économie, ce dernier est reçu par plusieurs personnalités libanaises. Soucieux d'augmenter la production irakienne de pétrole au moyen de l'agrandissement de l'oléoduc nord, Pachachi se rend compte du fossé qui existe entre les deux parties. À son retour, il présente une vision pessimiste de la situation à l'IPC. Il signale tout de même qu'un geste de la part de celle-ci allant dans le sens de la réouverture des négociations serait bien vu à Beyrouth. Mais les désirs de

¹⁰³ *Ibid.*, 26 janvier 1956.

¹⁰⁴ Archives Total, 92.36/66, Note de la CFP Paris, 14 février 1956.

Pachachi ne semblent pas réalisables dans l'immédiat, dès lors que Georges Hakim demande près de 2,8 millions de livres sterling à l'IPC, tandis que cette dernière propose tout au plus £ 650 000¹⁰⁵.

2. Le durcissement des positions

Les avancées ne sont toujours pas perceptibles au cours du printemps 1956 malgré le changement de gouvernement à la fin du mois de mars. Saeb Salem remplace Rachid Karamé au poste de Premier ministre tandis que le ministère de l'Économie revient à Georges Hakim. Or ce dernier fait partie des hommes politiques libanais les plus intransigeants vis-à-vis de la société. Au début du mois d'avril, le nouveau gouvernement demande à l'IPC de revenir à la table des négociations, tout en la menaçant : en cas d'échec « le gouvernement va aborder ce problème (le transit du pétrole) et le régler dans un délais de trois mois. Ou bien un règlement va avoir lieu avec les sociétés¹⁰⁶ en partageant les profits sur des bases justes et raisonnables ou bien, les sociétés seront soumises à des mesures légales qui sauvegarderont le droit du trésor public.¹⁰⁷ » Ainsi, l'IPC se retrouve de nouveau dans une situation délicate. Encore une fois, une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de sa tête. Mais cette fois-ci, l'IPC a les moyens de contre-attaquer.

Elle menace dans un premier temps en soumettant elle aussi un ultimatum. L'acceptation du Projet 64 doit se faire sous peu, sans quoi, l'IPC se verrait obligée de dévier l'extension de la ligne nord de l'oléoduc vers le port syrien de Baniyas. Dans un deuxième temps, elle propose d'augmenter jusqu'à un million de livre sterling son offre mais sous forme de prêt. Ainsi, elle maintient sa proposition initiale de £ 650 000 tout en accordant un prêt de quelques centaines de milliers de livres que le Liban rembourserait dans

¹⁰⁵ Archives Total, 92.36/66, Lebanon : negotiations, 6 mars 1956.

¹⁰⁶ Il s'agit de l'IPC et de la Tapline.

¹⁰⁷ Archives Total, 92.36/66, Lebanon : negotiations, 11 avril 1956.

quelques années grâce à l'augmentation du transit du brut obtenu à travers le Projet 64.

La réponse libanaise ne tarde pas à venir. Le Liban rejette la proposition sans même prendre en compte les arguments de l'IPC. Le 2 mai, un communiqué du comité ministériel chargé des affaires pétrolières annonce que les négociateurs libanais refusent de reprendre les négociations sur la base de la tonne/distance¹⁰⁸. Un compromis semble de plus en plus éloigné entre les deux parties. L'une adopte le calcul sur la base de la tonne/distance et l'autre exige le partage des profits. De plus, l'écart est énorme entre les 2,8 millions de livres sterling demandées par le Liban et le million, dont une partie sous forme de prêt, proposé par l'IPC. Les négociateurs libanais doivent aussi prendre en compte une opinion publique sensible aux problèmes des redevances et qui s'est regroupée dans un Comité populaire du pétrole. Au Parlement, un comité du pétrole s'est aussi créé avec à sa tête des hommes influents, comme Rachid Karamé et Abdallah Yafi¹⁰⁹. Le dialogue de sourds qui se déroule depuis plus de six mois entre les deux parties ne peut plus durer. Le 28 juin le gouvernement décide d'appliquer la loi spéciale qui remet en cause l'exemption fiscale de l'IPC, prévue dans la convention de 1931.

Quelques mois auparavant, l'IPC n'avait pas pris aux sérieux les menaces du gouvernement libanais. Elle avait prédit l'échec de cette tentative de taxation pour plusieurs raisons. L'IPC comptait dans un premier temps sur l'appui du président de la République qui semblait attentif à ses arguments, d'autant plus que la loi ne peut pourrît être amendée sans son approbation. Dans un deuxième temps, l'IPC tablait sur une incompatibilité entre la loi de taxation et les structures de l'économie libanaise, en grande partie dépendantes des investissements étrangers. Cette loi, selon les analyses de l'IPC, aurait fait fuir les capitaux étrangers et, par la même, ruiné l'économie libanaise.

¹⁰⁸ *Ibid.*, 3 mai 1956.

¹⁰⁹ *Ibid.*, 6 mars 1956.

Elle n'avait pas tout à fait tort dans son analyse. La loi est bel et bien amendée par le président Chamoun le 26 juillet 1956 mais, pour autant, elle n'est jamais réellement appliquée. Même sans être appliquée, cette loi représente, aux yeux de l'IPC, une grave atteinte à ses droits élémentaires. Dès lors, l'IPC entend protester contre ce qu'elle appelle une entrave au principe de la libre circulation des marchandises. D'un côté, l'IPC refuse de reprendre les négociations tant et aussi longtemps que la nouvelle loi n'est pas annulée. D'un autre côté, elle exerce de la pression sur le gouvernement en menaçant une nouvelle fois de dévier le Projet 64 sur Baniyas. Elle met sa menace à exécution à partir du premier octobre en déviant le nouvel oléoduc sur la ville syrienne. Contrairement aux menaces libanaises, celles de la société sont suivies par des actes concrets. Le gouvernement syrien, quant à lui, revient sur ces premières déclarations soutenant le Liban dans son affrontement avec l'IPC en acceptant d'être le pays hôte du Projet 64.

3. Les négociations qui traînent en longueur

Entre la fin 1956 et le 4 juin 1959, date de la signature de l'accord entre l'IPC et le Liban, près de trois ans se sont écoulés. Des conflits politiques et militaires secouent le Liban et, plus généralement, la région, retardant du même coup tout accord définitif entre les deux parties. À cela s'ajoute l'attente d'un accord entre le Liban et la Tapline qui pourrait être pris comme base de discussion en vue d'un futur accord avec l'IPC. La reprise des négociations n'est plus possible à la fin de l'année 1956. La loi du 26 juillet n'est pas la principale raison qui explique ce blocage. C'est plutôt la crise de Suez qui vient compliquer la situation déjà passablement conflictuelle. Les activités de l'IPC en Syrie et au Liban sont menacées par le conflit qui oppose l'Angleterre, la France et Israël à l'Égypte. Le déclenchement des hostilités en octobre 1956 provoque des réactions contrastées en Syrie et au Liban. Les deux pays se rangent officiellement du côté de l'Égypte. Néanmoins, en Syrie, des actions

armées vont viser les intérêts occidentaux. L'IPC fait partie de ces cibles stratégiques et voit son réseau d'oléoducs et de terminaux pétroliers saboté. Plus encore, la Syrie refuse dans un premier temps la réparation des infrastructures pétrolières de l'IPC. Au Liban, la désapprobation de la campagne de Suez ne prend pas une tournure violente. Au contraire, le pays devient un refuge pour les Occidentaux ayant fuit les pays arabes voisins. Cette attitude est appréciée par l'IPC qui prend de plus en plus conscience du rôle modérateur que joue le Liban dans la région. Par contre, le régime syrien se rapproche de l'Égypte nassérienne sur le plan régional et du camp de l'Est sur le plan international.

La crise du canal de Suez relègue à l'arrière-plan pour de nombreux mois la question des redevances au Liban. L'IPC doit s'atteler à la réparation de ses infrastructures en Syrie, tandis que le Liban est en proie aux luttes politiques préélectorales. Ce n'est que le 18 novembre 1957 que les contacts entre les négociateurs reprennent officieusement, avant que le Liban et la Tapline ne soient arrivés à un arrangement¹¹⁰. Pour les deux parties, c'est un retour au point départ. L'année qui s'est écoulée n'a pas fait avancer les choses dans le sens d'un règlement du contentieux. Les positions sont toujours les mêmes, à savoir le respect de la formule syrienne du côté de l'IPC et le partage des profits du côté libanais. Néanmoins, il devient de plus en plus évident que les Libanais accepteraient une proposition aux alentours d'un million de livres sterling alors que la société en propose pour le moment £ 650 000. Les tensions qui perdurent depuis plusieurs années dans la région forcent le gouvernement libanais à augmenter substantiellement son budget militaire¹¹¹. L'IPC reçoit la garantie du président Chamoun quant à l'adoption d'une proposition de l'ordre d'un million de livre sterling.

¹¹⁰ Archives Total, 83.2/7, Résumé de l'état des négociations, janvier 1958.

¹¹¹ Archives Total, 83.2/7, Note de la CFP Paris, 23 décembre 1957.

L'IPC voit d'un bon œil la main tendue par Chamoun et, lors d'une de ses réunions datant du 20 décembre 1957, elle accepte le principe d'augmenter les redevances jusqu'au chiffre demandé par le Président¹¹². Toutefois, son offre doit prendre en compte deux aspects, la formule syrienne ainsi que les négociations qui ont toujours cours entre le Liban et la Tapline. De plus, l'offre d'un million ne doit être présentée aux négociateurs libanais qu'en dernier ressort. La première réunion officielle a lieu le 17 février 1958 entre le négociateur de l'IPC Lawson et le nouveau ministre libanais de l'Économie Kadhim el Khalil. C'est un échec car les deux parties campent toujours sur les mêmes positions¹¹³. À l'intransigeance des deux parties s'ajoutent deux nouvelles crises politiques qui paralysent le pays. La tentative du président Chamoun de renouveler son mandat divise le pays en deux camps farouchement opposés. Le Président tente, dans un geste fort, de clore positivement les négociations et amasser du même coup un capital politique qui le renforcerait dans son bras de fer avec l'opposition. La tension est aussi perceptible avec le voisin syrien qui vient tout juste de fusionner avec l'Égypte dans la République arabe unie. À moyen terme, la RAU compte bien incorporer le Liban en son sein, provoquant par là même l'inquiétude du camp présidentiel libanais.

Face à l'insistance de Chamoun, un compromis semble en bonne voie au début du mois d'avril 1958. Le futur accord porterait sur une somme d'un million soixante-six mille livre sterling. À la veille de la conclusion de l'accord entre les deux parties, le conflit politique qui agite le pays prend une tournure dramatique. Le langage des mots fait place à celui des armes et tout le pays s'embrase dans une guerre civile qui oppose partisans et opposants au Président. Les oléoducs de l'IPC sont dynamités le 12 mai 1958. La distribution du carburant est fortement perturbée sur tout le territoire libanais et spécialement à Tripoli, une des places fortes de la rébellion. Les troubles qui

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Archives Total, 83.2/7, Note de la CFP Beyrouth, 24 février 1958.

débutent le 9 mai 1958 ne prennent fin que le 15 juillet de la même année avec l'intervention des troupes américaines.

La fin de la guerre civile ne permet pas aux deux parties de reprendre les négociations car la situation reste très instable tant au niveau régional que local. Le gouvernement irakien et pro anglais de Nouri el Said est renversé le 14 juillet par des officiers d'obédience nationaliste arabe. L'IPC doit s'atteler à nouer les liens avec les dignitaires du nouveau régime et tenter, par la même occasion, de préserver ses intérêts dans le pays. Au Liban, malgré le retour au calme dans la capitale, les conflits continuent à Tripoli. Les activités de l'IPC dans cette ville sont perturbées par les affrontements entre les anciens partisans du Président et ses opposants. À cela s'ajoutent les revendications des employés de l'IPC qui réclament une augmentation de salaires et menacent de faire grève. Lors d'une réunion des dirigeants de l'IPC, il est question des difficultés de la société au Liban¹¹⁴. Pour le moment, deux éléments ne permettent pas la reprise des négociations. Il faut attendre premièrement, une stabilisation de la situation politique au Liban et, deuxièmement, la fin d'un rapport commandé par le gouvernement sur les redevances pétrolières et rédigé par des économistes.

Les négociations informelles reprennent au début de l'année 1959 avec un nouveau pouvoir libanais en place. Le général Chehab remplace Chamoun à la présidence de la République, tandis que Rachid Karamé hérite du poste de Premier ministre. Pour mener à bien les pourparlers, le gouvernement libanais nomme une équipe d'experts¹¹⁵, comprenant essentiellement des économistes¹¹⁶. Les négociations officielles se déroulent principalement durant le mois de mai 1959. Un accord est finalement conclu le 4 juin au matin. La somme que l'IPC devra déboursier pour le passage du pétrole au Liban est de £

¹¹⁴ Archives Total, 83.2/7, Notes of a meeting of group representatives, 11 décembre 1958.

¹¹⁵ Said kumadi, Joseph Majaa, Paul Khlat, Talud Yafi, Dr. Atia et Abdul Aal. Archives Total, 83.2/8, note de la CFP Paris, 28 mai 1959.

¹¹⁶ *Ibid.*

1 235 000 million. Ainsi, les négociateurs libanais auront réussi à obtenir près de £ 200 000 de plus que la dernière offre acceptée par Chamoun. Au sein de la classe politique libanaise, l'accord avec l'IPC est accueilli très favorablement. Le Parlement réuni en session spéciale le 25 juin 1959 ratifie à l'unanimité l'accord du 4 juin 1959.

N'entendent pas affaiblir l'intégrité de la formule syrienne, l'IPC a augmenté le montant consacré à la sécurité et à l'entretien des routes¹¹⁷. Dorénavant le Liban perçoit £ 200 000 pour la protection des installations pétrolières, ainsi que £ 250 000 pour l'entretien des routes. Le montant alloué au transit proprement dit du pétrole est de l'ordre de £ 487 500. En ce qui a trait à la vente du pétrole à prix préférentiel, l'IPC n'augmente pas son offre précédente. Elle continue à fournir au Liban la quantité de 200 000 tonnes de brut par ans à rabais. Le prix préférentiel pour ces 200 000 tonnes équivaut à £ 207 500. Finalement, £ 90 000 sont payés par l'IPC pour les frais liés au port de Tripoli. Un accord séparé prévoit aussi la rétrocession de la raffinerie de Tripoli à la société pétrolière pour £ 500 000. Finalement, un montant de £ 5 818 000 doit être payé en arriéré à compter de la date du 15 mai 1952.

L'IPC a tenté durant ces négociations d'appliquer une même formule de calcul à deux pays de transit de pétrole soumis à des réalités géographiques et politiques bien différentes. Le calcul sur la base de la tonne/distance a finalement prévalu dans les deux pays. Quant aux pays de transit de pétrole, ils n'ont pas réussi à faire appliquer le principe de partage du profit. Premier pays à passer à la table des négociations, la Syrie a, malgré tout, faire prévaloir la distance parcourue par les oléoducs sur son territoire. Ainsi, la Syrie obtient cinq fois plus d'argent que le Liban, soit 6,5 millions de livres sterling comparativement à 1,235 millions de livres sterling pour le Liban, alors que la quantité de brut qui échoue dans le port syrien de Baniyas n'est que deux fois plus importante. Le Liban a dû manœuvrer avec une formule qui ne prend pas

¹¹⁷ Archive Total, 83.2/8. Accord avec le gouvernement libanais 4 juin 1959, 3 juillet 1959.

en compte ses réalités géographiques pour obtenir le maximum d'argent de la part de la société. Le contexte socio-économique et politique tant au niveau local que régional a grandement influencé l'issue des négociations. Les deux pays qui y sont impliqués ont tenté de prendre deux voies différentes. Les choix socio-économiques et politiques des deux pays s'opposent de plus en plus durant toute la décennie 1950. Nous avons traité de manière brève dans ce chapitre de l'impact de ces choix et du contexte sur les pourparlers. Le chapitre qui suit prendra en compte ces paramètres de manière à mieux comprendre l'issue des négociations.

IV. Les différences socio-économiques et politiques entre le Liban et la Syrie et leur impact sur les négociations pétrolières.

Dans ce chapitre il sera question de montrer les incidences des structures socio-économiques et politiques des deux pays de transit de pétrole sur le déroulement des négociations avec l'IPC et la réaction de celle-ci. Aussi, il nous sera possible de nous pencher sur l'issue des négociations dans les deux pays.

A. L'instabilité politique et le laisser-faire économique au Liban

La pratique politique au Liban durant les années cinquante est en complète continuité par rapport à la période post-mandataire. Les transformations qu'ont connues les années 1940 se maintiennent et s'accroissent. Le confessionnalisme, en tant que système de pouvoir, se confirme dans la gestion de la vie politique du pays. En même temps, les divisions d'ordre confessionnel prennent une nouvelle dimension en devenant de plus en plus violentes et en revêtant une couleur idéologique de circonstance.

1. La présidence Chamoun et la division de la classe politique libanaise

Politiquement, la période qui couvre les négociations entre le Liban et l'IPC correspond plus ou moins au mandat présidentiel de président Camille Chamoun et à la première année du mandat du président Chéhab. Les années 1952 à 1958 se caractérisent par un pouvoir présidentiel fort, tandis que les prérogatives du Premier ministre et du Parlement sont limitées. La décision de dernière instance revient au président de la République. Ce fonctionnement politique mène à une période de grande instabilité où les gouvernements se font et se défont rapidement. La position privilégiée du président de la République lui

permet de promouvoir une politique grandement influencée par le laisser-faire en matière économique et sociale. Sur le plan régional et international, le Liban de Chamoun adopte des positions généralement pro-occidentales et en particulier pro-anglaises¹¹⁸. Le président de la République peut compter sur le soutien d'une importante frange de la petite bourgeoisie chrétienne et, par là même, du parti qui la représente le mieux, les Phalanges libanaises. Sa popularité était essentiellement confinée à sa communauté chrétienne. Néanmoins, il bénéficie, entre autres, du soutien de Sami Solh plusieurs fois Premier ministre durant les années 1952-58¹¹⁹, de Majid Erslane, un notable druze, plusieurs fois ministres de la Défense, de Kazem el-Khalil dignitaire politique chiite du Sud, plusieurs fois député de la circonscription de Tyr, et Mahmoud Amar député chiite représentant la banlieue Sud.

Il existe une multitude de partis et de personnalités liés principalement par leur hostilité au président de la République. Cette opposition fédère plusieurs courants politiques et n'est pas homogène du point de vue confessionnel. Ainsi d'imminentes personnalités sunnites en font partie, comme Rachid Karamé et Saeb Salam. Le propriétaire terrien musulman chiite et président du Parlement Ahmad el-As'ad et un des grands leaders de la communauté druze et dirigeant du Parti Socialiste Progressiste, Kamal Joumblatt, comptent parmi les opposants. À ces grandes figures, on peut ajouter plusieurs dignitaires chrétiens de premier plan¹²⁰ ainsi que le patriarche maronite Pierre-Paul Méouchy. Fortement divisée par des clivages confessionnels, l'opposition hétéroclite n'est unie que par la contestation du président de la République et de ses méthodes expéditives. Néanmoins vers la fin du mandat Chamoun, l'opposition formera le Parti d'unité nationale. La

¹¹⁸ Une note du Foreign Office datant de 1944 abonde dans ce sens : « He (Chamoun) is described as able, active and very pro-British, his wife is partly English, and he has excellent manners. General Spears considers him by far the best choice the government could have made and recommends strongly that the argument should be given. » Gorla Wade. *Sovereignty and Leadership in Lebanon 1943-1976*. Ithaca Press, London, 1985, p. 37.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 38.

¹²⁰ « De nombreuses personnalités politiques chrétiennes militent dans les rangs de l'opposition, pour ne citer que Hamid Frangié, Fouad Ammoun, Philippe Takla, Youssef Hitti, Nassim Majdalani, Edmond Naim... » Denise Ammoun. *Histoire du liban contemporain*. Fayard, Paris, 2004, p. 233.

guerre civile à échelle réduite en 1958 marquera l'apogée de ces luttes qui divisent le Liban tout au long du mandat de président Chamoun. L'issue de cet affrontement se résumera par l'accès à la Présidence de la République du général Fouad Chéhab, commandant en chef de l'armée, avec l'appui de l'opposition. Il s'ensuivra un changement de cap assez important dans l'orientation politique du Liban.

2. Le laisser-faire comme politique sociale et économique

L'économie libanaise au cours des années cinquante se développe rapidement. Elle est essentiellement basée sur les échanges marchands. En 1955 la part de ces échanges dans le revenu national du Liban équivaut à 28.8 % loin devant l'agriculture qui compte juste pour 16.2 %¹²¹. L'envol de l'économie durant les années 1950 est grandement dû à l'arrivée massive de capitaux provenant des pays producteurs de pétroles. Néanmoins, tandis que le développement économique progresse de manière spectaculaire¹²², une grande partie de la population ne profite pas de cet essor. La politique de laisser-faire du président Chamoun ne favorise pas la redistribution des richesses. C'est d'ailleurs l'une des critiques de Hamid Frangié un des leaders de l'opposition :

Quant à la question à poser, elle est la suivante : cet argent que l'on trouvait à cette époque en abondance, comment était-il réparti ? La réponse, les Libanais la connaissent, puisqu'à la même époque, le chômage était élevé et l'émigration soutenue. En l'absence de toute politique fiscale cohérente, le pays en tant que tel ne pouvait profiter de ces nouveaux revenus : l'éducation et les soins n'étaient pas gratuits, aucune assurance sociale n'existait et l'équipement du pays se faisait à un rythme extrêmement faible.¹²³

¹²¹Roger Owen. « The Economic History of Lebanon, 1943-1974 : Its Salient Features », dans Halim Barakat dir., *Toward a Viable Lebanon*. Croom Helm, Londres, 1988, p. 34.

¹²²*Ibid.*, p. 33.

¹²³Nabil Frangié. *Hamid Frangié, L'autre Liban*. Édition FMA, Beyrouth, 1993, p. 53

Le président Chamoun, conséquent dans son choix de politique économique, encourage le flux d'investissements étrangers en promulguant une loi instaurant le secret bancaire en 1956. Le Liban devient petit à petit une plaque tournante pour le commerce dans la région. Au début des années 1950, 50 000 personnes et 400 000 tonnes de biens transitent par le Liban¹²⁴. Plus encore, le transfert de fonds vers le Liban est intense en cette décennie :

La conjoncture régionale commence à donner au Liban un essor économique inespéré. Pour fuir l'insécurité des régimes militaires qui se succèdent à Damas, la haute bourgeoisie syrienne préfère enfouir ses capitaux dans les coffres-forts libanais. En Egypte, le coup d'État des officiers libres a également créé un certain malaise au sein de la classe aisée. Les grosses fortunes mettent le cap vers la Suisse, l'Angleterre ou les Etats-Unis, Tandis que les Égyptiens d'origine libanaise étudient la perspective de transférer une partie de leurs avoirs vers la mère partie.¹²⁵

Cette transition vers une économie basée sur le secteur tertiaire ne doit pas faire oublier l'autre Liban qui reste en majorité rural. Le secteur agricole emploie durant les années 1950 plus de la moitié de la population libanaise. Or cette partie de la population ne profite guère du bon rendement économique qu'enregistre le pays durant cette même période. On peut en dire autant de la classe ouvrière qui vie dans une situation de précarité à l'ombre du développement économique urbain. Néanmoins, les revendications sociales de ces classes défavorisées ne trouvent que peu d'écho à l'intérieur des hautes sphères de la politique libanaise. Les partis politiques d'opposition sont en grande majorité formés de notables, d'hommes d'affaires, voire d'anciens seigneurs féodaux. Leur opposition au président Chamoun est avant tout de nature politique et confessionnelle. La place du social reste donc très négligeable dans les débats politiques et, lorsqu'il est présent, c'est seulement

¹²⁴ Samir Khalaf. *Civil and Uncivil Violence in Lebanon*. Columbia University Press, New York, 2002, p.160.

¹²⁵ Ammoun, *op. cit.*, p. 166-67.

par moments pour mieux servir une finalité politique. Le seul parti de gauche disposant d'une assise populaire dans les villes et les campagnes, à savoir le Parti communiste libanais, est interdit durant les années 1950. Sa marginalisation¹²⁶ représente un handicap majeur pour la promotion des revendications syndicales, et plus généralement, sociales.

Il est intéressant à noter à ce propos que plusieurs dirigeants de l'opposition se réclamant du nationalisme arabe et de sa tendance socialisante ne se préoccupent pourtant du social que sur des bases clientélistes et électorales. Cela explique le fait que, dans sa perspective politique globale, le leadership politique, aussi bien au sein du pouvoir que dans l'opposition, ne conçoit les questions sociales que comme un facteur marginal. En effet, il ne réclame pas l'installation des mesures et mécanismes conçus pour combattre le chômage, l'instauration d'un salaire minimum, l'assurance sociale ou l'assurance maladie, etc. C'est pourquoi les manœuvres de ce même leadership, qui profite du système de fonctionnement confessionnel, rendent plus difficile la prise de conscience sociale et contribue ainsi à l'étouffement partiel des revendications des masses.

3. Le Liban : entre le non-alignement et le camp occidental

Les désaccords les plus importants concernent la politique régionale et internationale suivie par Chamoun durant son mandat. Le président Chamoun ne cache pas son attachement à l'Occident et aux régimes arabes gravitant dans l'orbite de l'Ouest. Ses choix en matière de politique étrangère et régionale vont dans le sens de cet attachement. Très lié depuis le départ au gouvernement britannique, il se rapproche tout au long de son mandat des régimes arabes dit « modérés ». Officiellement pourtant le Liban reste un pays

¹²⁶ « The United National Front, which opposed President Camille Chamoun, refused to include the Communist Party of Lebanon as one of its official members... » Tareq Y. Ismael et Jacqueline S. Ismael. *The Communist Movement in Syria and Lebanon*. University Press of Florida, Gainesville, 1998, p. 53-54.

neutre et Chamoun participe à la conférence de Bandung en avril 1955. Cette proximité avec le camp occidental exposera le Président aux attaques de l'opposition nationaliste arabe. Deux politiques étrangères s'affrontent dans une région en mutation. Les pactes et les alliances se créent tout au long de la décennie 1950 et le Liban reste tiraillé entre un non-alignement de façade et une politique régionale et internationale qui suit celle du camp occidental.

L'année 1952 qui marque le début du mandat du président Chamoun est aussi celle de la révolution égyptienne. Les bouleversements qui se déroulent en Égypte ont un impact sur toute la région, et particulièrement sur le Liban. Une nouvelle variante du nationalisme vient de naître : le nassérisme. Les désirs de réforme socio-économique, ainsi que le combat aux côtés des pays dits opprimés, représentent une originalité comparativement au nationalisme arabe ambiant de l'époque. Au Liban, les opposants et les partisans de ce nouveau nationalisme arabe s'affrontent et parfois de façon assez violente. Chamoun prend conscience du danger que représente le nassérisme pour sa conception libérale du Liban. Il tente de l'affaiblir au niveau régional en prenant fait et cause pour les régimes arabes qui luttent contre cette forme de nationalisme. Tout en restant en marge des pactes partisans qui se créent en 1955, le Pacte de Bagdad et le Pacte Tripartite, le Liban maintient son attachement à un Moyen-Orient tourné vers l'Ouest¹²⁷. Dans un rapport de l'Administration américaine sur le Liban datant du milieu des années 1950, ce dernier pays est qualifié de pro-américain et de pro-occidental¹²⁸. Plus encore, ce document affirme que le Liban est le pays arabe le moins hostile à Israël.

Deux nouveaux événements vont accélérer le rapprochement, déjà bien entamé, du Liban à l'Occident : la nomination de Charles Malek au poste de ministre des Affaires étrangères en 1956 et, un an plus tard, l'acceptation par le

¹²⁷ Tabitha Petran. *The Struggle over Lebanon*. Monthly Review Press, New York, 1987, p. 49.

¹²⁸ Irene L. Gendzier. « The declassified Lebanon, 1948-1958 : Elements of Continuity and Contrast in US Policy Toward Lebanon. » dans Halim Barakat, *Toward a Viable Lebanon*. Croom Helm, Londres, 1988, p. 198.

Liban du plan Eisenhower. Les positions de Malek en matière de politique étrangère sont grandement influencées par l'anti-communisme ambiant de l'époque. Fraîchement arrivé des Etats-Unis, il tente d'appliquer une politique étrangère atlantiste. Son fait d'arme le plus important reste l'approbation par le Liban de l'aide économique américaine dans le cadre de la politique d'endiguement du communisme au Moyen-Orient. Cette mesure est perçue par l'opposition comme un renoncement définitif au principe de neutralité préconisé par le président Chamoun. S'ensuit la démission de leur poste de députés d'imminentes personnalités de l'opposition, tels Rachid Karamé, Ahmad el As'ad ou encore, Hamid Frangié¹²⁹.

La guerre larvée qui se déroule depuis plusieurs années entre l'opposition et le président Chamoun finit par éclater en guerre civile violente. La guerre de mai-juin 1958 conduit à la fin du mandat de Chamoun qui, par sa tentative de prolonger son mandat à la tête de l'État, avait donné à l'opposition le meilleur argument de circonstance. Celle-ci ne tarde pas de gagner son bras de fer avec le Président, tout en acceptant l'arrivée de troupes américaines sur le sol libanais en tant que force de maintien de la paix. Dans la foulée, le général Fouad Chéhab succède au président Chamoun. Il commence son mandat par un profond changement de la manière de gouverner. Dès les premiers mois de son accession à la présidence les réformes se succèdent. La présence de l'État devient plus évidente avec le rôle accru de l'armée dans la vie du pays mais aussi avec la consolidation d'un État-providence. De plus, Chéhab réoriente la politique étrangère du pays. Sans se couper de ses anciens alliés de la région, le Liban se rapproche de l'Égypte et des autres pays arabes nationalistes. Plus encore, le rôle de l'ancienne opposition dans la vie politique du pays devient primordial. Elle contrôle, tout au long du nouveau mandat, les ministères-clés et finit par marginaliser le camp de Chamoun qui se retrouve, à son corps défendant, confiné à sa place dans l'opposition.

¹²⁹ Wade, *op.cit.*, p. 40.

B. La Syrie cherche sa voie

1. La Syrie entre dictature militaire et parlementarisme

La décennie 1950 s'ouvre avec une nouvelle dictature militaire en Syrie. Husni al-Za'im est déposé par un autre coup d'État mené par le général Hinnawi le 14 août 1949. Za'im ainsi que son Premier ministre sont condamnés à mort. Hinnawi rétablit le régime civil et les partis politiques ont de nouveaux droits de citer. Les élections qui suivent donnent une majorité relative au Parti du Peuple qui ne cache pas ses penchants pro-irakiens. Dans une tentative de réaliser une union entre l'Irak et la Syrie, le Parti du peuple s'aliène une bonne partie de la classe politique et des officiers de l'armée. C'est d'ailleurs cette dernière institution qui écartera une nouvelle fois les civils du pouvoir le 19 décembre 1949. Le nouveau pouvoir est contrôlé par un homme fort, le colonel Chichakli. Ce dernier prendra petit à petit le contrôle de l'État et n'y sera évincé qu'en 1954. Jusqu'à cette date, la Syrie est gouvernée par des militaires dont l'influence sur l'avenir du pays sera déterminante.

Après l'affront de la défaite militaire lors de la guerre israélo-arabe de 1948, les officiers syriens se sentent humiliés. Ils accusent les civils au pouvoir à Damas d'incompétence et leur font porter le fardeau de la défaite. La déclaration de Za'im annonçant les buts de son coup d'État va dans ce sens : « *Venger la Palestine et épurer le pays de la vieille classe des politiciens qui avait conduit la Syrie au bord de l'abîme.*¹³⁰ » C'est dans ce cadre, qu'une des préoccupations majeures des militaires en place à partir de 1949 reste l'augmentation du budget de l'armée afin de faire face à une guerre probable avec l'État hébreu. La vision politique de ces militaires est somme toute étroite. Ils ne disposent pas de stratégie politique pour le moyen ou le long terme. Ils se contentent d'investir le pouvoir sans toujours prendre en compte l'intérêt national. Seul Chichakli essaye de donner à sa vision d'État une dimension nationale. C'est durant ses années au pouvoir que des réformes d'envergure

¹³⁰ Cité dans Édouard Saab. *La Syrie ou la révolution dans la rancœur*. Julliard, Paris, 1968, p. 47.

sont menées. Elles touchent à plusieurs domaines de la vie politique, sociale et économique :

Code pénal, code civil, code commercial, constitution (1950 et 1953) octroyant le droit de vote aux femmes alphabétisées, abolition du régime spécial de bédouins, suppression de la mention religieuse sur les cartes d'identité, suppression des biens *waqf*: symboliques ou tangibles, ces multiples réformes font rentrer leur pays dans le monde moderne. Et tandis qu'une modeste réforme agraire sera promulguée en 1954, la création de la Banque centrale et le renforcement du secteur public stimulent dans l'immédiat les entrepreneurs privés et préparent au renforcement du centralisme étatique.¹³¹

L'État syrien sort malgré tout renforcé de ces quelques années de dictature militaire. À partir de 1954 et la répression des velléités autonomistes druzes¹³², l'État central syrien devient prédominant sur tout le territoire syrien et son autorité est reconnue.

La reprise en main du pouvoir par les civils à partir de 1954, marque une nouvelle étape dans la vie politique syrienne. Les deux vieilles formations syriennes, le Parti du peuple et le Parti national, ne sont plus hégémoniques sur la scène politique. De nouveaux partis font leur entrée en force au Parlement lors des élections de 1954. La gauche gagne du terrain avec le Parti ba'ath, Parti nationaliste arabe et réformateur, qui passe d'un élu en 1949 à 22 élus en 1954 de même que le Parti communiste syrien qui réussit à faire élire un député¹³³. Plus encore, Khaled el Az'em, figure importante de la gauche syrienne, peut compter sur le soutien de la moitié des députés indépendants au nombre de 37,

¹³¹ Elisabeth Picard. « La Syrie de 1946 à 1979 », dans André Raymond dir., *La Syrie Aujourd'hui*. Éditions du CNRS, Paris, 1980, p. 155.

¹³² Moshe Ma'oz, Joseph Ginat, Omn Winckler. *Modern Syria : From Ottoman Rule to Pivotal Role in the Middle East*. Sussex academy Press, Portland, 1999, p. 3

¹³³ Seale, *op. cit.*, p. 182.

rassemblés à l'intérieur du Bloc démocratique¹³⁴. Le renforcement de la gauche s'explique en partie par les divisions qui existent au sein des partis traditionnels. Le Parti national et le Parti du peuple s'opposent souvent avec violence, discréditant ainsi le courant conservateur. L'armée joue aussi un rôle important dans le renforcement de la gauche. Beaucoup d'officiers de l'armée sont proches des mouvances progressistes et leur poids sur la vie politique reste très important. Jusqu'à l'Union avec l'Égypte en 1958, la gauche, toutes tendances confondues, constitue la principale force politique en Syrie. Elle tente de réformer les structures socio-économiques du pays, tout en réorientant la politique étrangère syrienne.

2. L'industrialisation et le durcissement des revendications sociales

L'économie syrienne des années cinquante se caractérise par une tendance à l'industrialisation, ainsi qu'une modernisation du secteur agricole. Malgré une certaine fuite des capitaux qui se déroule graduellement tout au long de cette période, les investissements privés continuent à alimenter l'économie¹³⁵. Néanmoins, le rôle de l'État dans la régulation du capitalisme se renforce. L'État syrien tente d'augmenter la production locale par des décrets favorisant la production industrielle et, par là même, de limiter le volume des importations¹³⁶. La présence étatique se fait sentir particulièrement dans les nationalisations qui ont cours à l'époque. La production et la distribution de l'électricité, les chemins de fer, la Banque de Syrie et du Liban, la plus importante des banques de l'époque, sont nationalisés durant les années cinquante. Mais l'industrie la plus importante à l'époque reste le textile. Un monopole de fait existe dans cette industrie et c'est la société Al-Khoumassia

¹³⁴Gordon H. Torrey. *Syrian politics and the military 1945-1958*. Ohio State University Press, Ohio, 1964, p. 267.

¹³⁵Michel Chatelus. « La croissance économique : mutation des structures et dynamisme du déséquilibre », dans *La Syrie aujourd'hui, op. cit.*, p. 239.

¹³⁶Steven Heydemann. *Authoritarianism in Syria : institutions and social conflict, 1946-1970*. Cornell University Press, New York, 1999, p. 69.

qui domine le secteur avec ces 2 000 à 2 500 salariés¹³⁷. Intimement liée à la culture du coton, l'industrie du textile profite au début des années 1950, du boom cotonnier.

Plus encore, l'agriculture subit d'importantes mutations en vue de sa modernisation. Trois facteurs déterminants sont à noter dans ce processus. Il s'agit de la mise en culture de nouvelles terres, du développement de la mécanisation dans les campagnes et de l'investissement massif de la bourgeoisie citadine dans l'agriculture¹³⁸. À côté de la culture du coton, la culture des céréales se développe à un rythme exponentiel : « De 1936 à 1956, la surface cultivée est passée de 2 900 000 hectares à 4 590 000 ha ; cette multiplication par deux des surfaces est due en premier lieu à l'extension des céréales dans les terres de la Djézireh nouvellement mises en culture.¹³⁹ » Le développement rapide de l'agriculture pose aussi plusieurs problèmes. Les nouvelles techniques d'exploitation des terres cohabitent souvent avec une division du travail dans la campagne héritée de l'époque ottomane. Des réformes limitées sont votées au Parlement mais, dans la pratique, les conditions de travail sont toujours des plus précaires. Néanmoins, il existe une réelle prise de conscience autant du côté des paysans pauvres que des ouvriers agricoles. Cette situation débouche sur des revendications concrètes relayées au Parlement par une partie des députés de gauche.

Le développement accéléré de l'industrie et de l'agriculture masque des conditions sociales misérables dans les villes et les campagnes. Le laisser-faire dans l'agriculture pousse de nombreux paysans pauvres à rejoindre les villes tandis que ceux qui sont restés dans les campagnes mènent une lutte en faveur d'une réforme agraire. C'est ainsi qu'au début des années 1950, des troubles

¹³⁷ Elisabeth Longuenesse. « L'Industrialisation et sa signification sociale » dans, *La Syrie Aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 331.

¹³⁸ Jean Hannoier. « Le Monde rurale avant les réformes », dans *La Syrie aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 290.

¹³⁹ Hannoier, *op. cit.*, p. 290.

éclatent dans les campagnes situées entre les villes de Homs et d'Alep¹⁴⁰. Les revendications paysannes aboutissent à une modeste réforme agraire qui sera très vite vidée de sa substance par une loi votée au Parlement quelques mois plus tard en faveur des propriétaires terriens. Pour autant, la paysannerie syrienne a prouvé sa capacité de mobilisation. En septembre 1951 elle organise un large congrès sous les auspices du député socialiste Akram Hourani, une première dans le monde arabe¹⁴¹. Pour leur part, les revendications ouvrières prennent une nouvelle dimension après la chute de Chichakli. Les effectifs syndicaux passent de 29 000 en 1954 à 45 000 en 1958¹⁴². Les grèves se multiplient dans plusieurs secteurs de l'économie syrienne : « Les revendications tournent autour de deux axes : l'application du code du travail promulgué en 1948 et la reconnaissance des libertés syndicales. Des grèves importantes sont signalées, particulièrement dans le textile, en 1954 à Damas, en 1955 et 1956 à Alep, mais aussi parmi les ouvriers de la société d'électricité de Homs et Hama en 1954, ceux de l'IPC en 1956 etc.¹⁴³ » Les revendications sont encouragées par les forces de gauches et en premier lieu par le Parti communiste, bien implanté dans les syndicats et qui prend la tête de la Confédération syndicale syrienne avec l'aide du Ba'th en 1957.

3. La neutralité positive comme politique étrangère

Le neutralisme fut durant toute la période des années 1950, la politique suivie par les divers gouvernements syriens. Le gouvernement de Khaled el Az'am en 1949 est le premier à introduire cette notion dans la politique étrangère du pays. Durant la période des dictatures, les partis politiques de gauche mènent la campagne pour que le pays adopte une politique étrangère non partisane. Parmi ces organisations, celle des Partisans syriens pour la paix, émanation du Parti communiste syrien, est la plus active. Elle mène campagne

¹⁴⁰ Heydemann, *op. cit.*, p. 66.

¹⁴¹ Tabitha Petran, *Syria*. Ernest Benn limited, Londres, 1972, p. 101.

¹⁴² Hannover, *op. cit.*, p. 63.

¹⁴³ Longuenesse, *op. cit.*, p. 331.

pour la paix mondiale et contre la menace de guerre atomique. Ces attaques répétées contre l'impérialisme anglo-américain auront un certain impact sur la population syrienne. Ainsi, l'Appel de Stockholm est signé par près de 150 000 personnes selon les chiffres de l'organisation et par d'imminents politiciens syriens, comme Akram Hourani, Ma'aruff al-Dawalibi (Premier ministre en 1951), Rushdi Kikhya (président du Parlement et dirigeant du Parti du peuple)¹⁴⁴. Les idées neutralistes font leur chemin en Syrie, qui rejette en 1951, un projet de défense que proposent les puissances occidentales¹⁴⁵. Les propositions occidentales restent suspectes aux yeux des dirigeants et de la population syrienne. Les rancunes apparues durant la période du Mandat et ultérieurement au cours de la guerre de 1948 avec Israël ont laissé des traces indélébiles. Même parmi les politiciens les plus conservateurs, on trouve des partisans d'un rééquilibrage des relations extérieures du pays en faveur de l'URSS¹⁴⁶. Tandis que les partisans d'une Syrie alliée à l'Occident se font de plus en plus rares et sont directement ou indirectement accusés de sympathie pour les hachémites et leur projet impopulaire de Grand Croissant fertile.

L'arrivée en force des organisations de gauche sur le devant de la scène à partir de 1954 accentue encore plus cette tendance de rejet des projets occidentaux pour le pays et la région. Le Pacte de Bagdad est formellement rejeté par la Syrie et le débat qui l'entoure permet à la gauche de prendre pied au gouvernement à travers la personne de Khaled el-Az'em. Les politiciens conservateurs, accusés de manque de fermeté au sujet du Pacte de Bagdad, sont de plus en plus marginalisés. Par contre, l'URSS continue à marquer des points. Elle soutient la Syrie dans plusieurs conflits qui l'oppose à Israël et qui sont débattus au Conseil de sécurité des Nations unies¹⁴⁷. L'URSS est perçue comme une grande puissance mais aussi comme un pays ami qui n'a pas d'arrière-pensées impérialistes. Comme le dit El-Az'em :

¹⁴⁴ Rami Ginat. *Syria and the Doctrine of Arab Neutralism, from independence to dependence*. Sussex Academic Press, Portland, 2005, p. 75.

¹⁴⁵ Seale, *op. cit.*, p. 112.

¹⁴⁶ Picard, *op. cit.*, p. 150.

¹⁴⁷ Ginat, *op. cit.*, p. 133.

(The Soviet Union) understood our (Syria's) real situation, and we established with her relations (such as those) existing between two brothers who are not interested in each others assets...We did not give the Soviets anything in exchange and we did not tie ourselves with them in military or political agreements.¹⁴⁸

La popularité de Moscou atteint son apogée lors du conflit de Suez en 1956. Son attitude intransigeante à l'encontre des agresseurs anglo-franco-israélien, accentuera sa popularité en Syrie et plus généralement dans le monde arabe. En réponse à la doctrine Eisenhower, la Syrie et l'URSS signent en août 1957 un accord de coopération économique et technique, une première dans les relations entre le monde arabe et l'URSS. Tandis que les armes en provenance de Moscou et des pays d'Europe de l'Est commencent à affluer vers Damas. En même temps, la Syrie se rapproche sur la scène régionale de l'Égypte et tente, à travers une alliance avec le Caire, de contrecarrer les plans occidentaux qui passent par l'axe Bagdad-Ankara. La Syrie semble être à l'époque le pays arabe le plus avancé dans ces relations avec le monde communiste.

Dans sa manière d'aborder ses relations internationales, la Syrie entend tirer profit des divergences entre les deux camps qui s'affrontent durant la guerre froide. Or, aux yeux des dirigeants syriens, le camp le plus à même d'aider le pays à entrer dans la modernité semble être l'URSS. Comme l'affirme Khaled el-Azem, les Soviétiques n'ont pas l'intention de faire pression sur la Syrie ou de lui dicter sa façon d'agir. Ils ne demandent rien en échange de leur aide. Cette attitude aura été déterminante dans le rapprochement des deux pays. Plus encore, l'URSS et la Syrie combattent le même ennemi à l'époque, à savoir la pénétration occidentale au Moyen-Orient. La fracture de la période du mandat et l'attitude des Occidentaux dans le conflit israélo-arabe auront vite fait de pousser la Syrie à coopérer avec l'URSS. D'autant plus que les Occidentaux

¹⁴⁸ Cité dans Ginat, *op. cit.*, p. 135.

et en premier lieu les Etats-Unis, conditionnent toute aide économique ou militaire à un alignement politique, comme dans le cas de la Doctrine Eisenhower.

C. Les contextes politique, économique et social dans les deux pays et leur impact sur les négociations avec l'IPC

Le contexte général qui prévaut dans les deux pays aura un impact direct sur les négociations avec l'IPC. Les structures de chacun des deux pays influencent les pourparlers qui se déroulent durant cette décennie. Les différences significatives existent entre la Syrie et le Liban qui se reflètent aussi dans l'issue des négociations avec la société pétrolière.

Les négociations avec l'IPC touchent directement plusieurs des aspects analysés dans la première partie de ce chapitre. L'IPC, en tant que société occidentale, est souvent perçue comme faisant partie des plans impérialistes. Dès lors, le contexte régional et international agit comme vecteur de rapprochement ou d'éloignement entre les deux parties qui sont engagées dans les tractations. Les politiciens locaux se positionnent souvent et en premier lieu par rapport aux événements qui se déroulent dans la région. Ainsi, les partis et personnalités politiques adoptent des positions tranchées sur la question pétrolière. Plus encore, les revenus issus du passage du pétrole dans les deux pays représentent une source non négligeable pour la trésorerie des deux pays. En conséquence, les choix économiques ainsi que la structure des deux économies représentent deux facteurs déterminant quant à l'issue des négociations.

1. La politique intérieure et l'IPC

Dans les deux pays, deux camps du politique tentent de faire avancer leurs arguments. Le premier représente les politiciens pragmatiques qui essaient de trouver un compromis avec la société pétrolière sur les bases de concessions de part et d'autre. L'autre camp semble plus intransigeant et adopte dès le début une position de principe ferme qui tend à donner aux pays de transit de pétrole le plus d'argent possible. Or l'influence de ces deux camps n'est pas toujours égale d'un pays à l'autre et le poids politique de chacune des parties est changeant tout au long des années 1950.

En Syrie, les négociations débutent sous l'ère Chichakli. Dès le départ, on note à l'IPC que des dissensions existent à l'intérieur des cercles dirigeants syriens. Une lutte de pouvoir entre le colonel et une partie de son gouvernement bloque les négociations¹⁴⁹. Les divisions politiques sont récurrentes en Syrie et retardent du même coup la signature d'un accord. La société pétrolière semble dès lors favoriser un pouvoir fort à une démocratie parlementaire : « Dictatorship in Syria is in itself an easier proposition to deal with than an unruly parliament.¹⁵⁰ » L'IPC tente d'arriver à un compromis avec Chichakli. Parallèlement, ce dernier doit faire face à une opposition interne intransigeante avec l'IPC. La gauche commence à peser sur la politique interne en 1953 et, par l'entremise de d'Akram Hourani, elle critique le 22 janvier 1953 l'attitude du colonel qu'elle accuse de vouloir brader le passage du pétrole à l'Occident¹⁵¹. Or la critique de Hourani n'est pas tout à fait gratuite si l'on tient compte des propos de Chichakli, rapportés par le ministre libanais Emile Bustani:

He wished to reach an agreement quickly since it was his intention to re-introduce a parliamentary system at some time in the fairly near future. The first act of this parliament would be to

¹⁴⁹ Archives Total, 83.3/1, Negotiations with Syria, 28 août 1952.

¹⁵⁰ Archives Total, 83.3/1, Syria Negotiations, 31 décembre 1952.

¹⁵¹ Archives Total, 92.36, Note de Herridge, 22 janvier 1953.

rattify en bloc everything done by his government since this demise of the last chamber. Thereafter measures would have to be submitted for debates and approval and while he intended the assembly to be under his complete control it would be much easier both for him and for the company if an agreement were reached before the introduction of a parliament.¹⁵²

L'analyse de Chichakli est proche de la réalité car, avec l'introduction de la démocratie parlementaire en Syrie, la situation devient plus compliquée pour la société. L'IPC doit faire face à une attaque frontale de la part de la gauche qui contrôle le comité parlementaire chargé des affaires pétrolières. Les alliés de l'IPC au Parlement et au gouvernement sont sur la défensive. On reproche en Syrie au Parti du peuple ses liens avec les hachémites en Irak et, en conséquence, sa supposée sympathie pour l'IPC. Dans cette situation, on constate des divisions à l'intérieur de la société pétrolière. La frange anglo-saxonne de la société est contre tout accord avec un gouvernement de gauche. Dès lors, elle attend la chute du gouvernement, dominé par Khaled el-Az'em, avant de négocier de manière sérieuse¹⁵³. Cette attitude est critiquée par la CFP qui voit dans les manœuvres de l'IPC une manière de punir les politiciens syriens hostiles à l'Angleterre¹⁵⁴. Plus encore, la CFP s'attend à un durcissement des positions dans le cas où le Parti du peuple contrôlerait le prochain gouvernement : « Si au contraire, on attend, comme voudrait le faire Lawson, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement populiste (P.P.S.) favorable à l'absorption de la Syrie par l'Irak, ce gouvernement aura tellement peur d'être accusé d'anglophilie qu'il se montrera intraitable vis-à-vis de l'IPC¹⁵⁵. » Le 23 août 1955 dans une autre note interne de la CFP à l'intention de Victor de Metz l'analyse de la situation politique syrienne va dans le même sens : « Le gouvernement du moment, surtout s'il est de tendance populiste, pro-anglaise et

¹⁵² Archives Total, 92.36, Note de Herridge, 21 janvier 1953.

¹⁵³ Archives Total, 92.36, Syria government negotiations, 7 juillet 1955.

¹⁵⁴ Archives Total, 92.36, Lettre de Rondot, 8 août 1955.

¹⁵⁵ *Ibid.*

pro-irakienne, n'osera pas plaider la cause de la société mais voudra imposer à celle-ci l'acceptation immédiate de conditions ruineuses¹⁵⁶. »

L'accord est finalement conclu avec un gouvernement syrien dominé par le Parti du peuple. Néanmoins, le négociateur de l'IPC Herridge note que les discussions ne sont pas simples. Malgré le fait que le ministre de l'Économie est un homme proche de l'Occident, il apparaît qu'il n'est pas maître de ses décisions. Le dernier mot revient au Parlement où les socialistes et les communistes ont beaucoup d'influence¹⁵⁷. En Syrie, ce sont les partis et les personnalités politiques qui adoptent une ligne dure avec l'IPC qui ont le plus d'influence au moment de la signature des accords. Ainsi, malgré la présence au gouvernement de politiciens réputés favorables à l'Occident et en particulier à l'IPC, leur marge de manœuvre, dans un contexte politique interne très tendu, reste fortement limitée.

Au Liban, la présence de deux tendances parmi les négociateurs est aussi perceptible. Le camp du président de la République représente la tendance « modérée », tandis que l'opposition tente de suivre une position jusqu'au-boutiste durant les négociations. L'influence de la tendance chamouniste semble plus importante jusqu'à la fin de l'année 1958. Néanmoins, l'IPC et le président de la République ne peuvent arriver à un accord dans les délais du mandat présidentiel car l'opposition politique, ayant fait du dossier pétrolier une de ses priorités, critique le camp adverse pour son manque de fermeté. Aux yeux de la population, la question pétrolière est liée aux revendications nationalistes arabes et l'opposition entend bien en profiter. Ainsi, lors du vote de la loi qui prévoit la taxation de la société en 1956, Saeb Salam affirme devant la presse : « Parliament unanimously ratified (le projet de loi taxant les sociétés pétrolières), in one of its historical and nationalistic meetings,

¹⁵⁶Archives Total, 83.33, Note pour de Metz, 23 août 1955.

¹⁵⁷Archives Total, 92.36, Note de la CFP Paris, 27 octobre 1955.

what was demanded by the people¹⁵⁸. » Malgré tout, la loi ne fut jamais appliquée car Chamoun, l'homme fort du régime et en même temps l'homme de confiance de l'IPC, s'y opposa. Cette attitude bienveillante envers la société est expliquée comme suit, en septembre 1956, par la CFP : « Consequent upon his sympathy with the Western powers, particularly with Great Britain, president Chamoun obviously regards the IPC as one of the most important links between his country and the west¹⁵⁹. » D'ailleurs, son fidèle allié, Paul Khlat, est décrit par l'IPC comme étant l'homme le plus capable et le plus réaliste parmi les négociateurs¹⁶⁰.

Le *statu quo* va prévaloir jusqu'à la fin de l'année 1958. Aucun accord ne peut être trouvé entre les deux parties. Il faut attendre le départ de Chamoun pour qu'une ouverture soit possible. Le général Chéhab, nouveau Président de la République ne partage pas les mêmes vues politiques que son prédécesseur. D'autre part, comme le confirme un document de la CFP, il est beaucoup moins populaire que Chamoun aux yeux de la société pétrolière parce qu'il n'a pas soutenu l'ancien Président durant la guerre civile de 1958 : « L'attitude du général Chéhab dans les circonstances actuelles (guerre de 1958) laisse beaucoup à désirer¹⁶¹. » Néanmoins, son élection représente un des éléments qui permet aux deux parties de mener les discussions à bien. La distribution du pouvoir revient à l'avantage de l'opposition qui peut enfin trouver un accord acceptable du point de vue libanais. Paradoxalement, c'est avec la mise à l'écart des politiciens favorables à Chamoun qu'un compromis a pu être trouvé entre les deux parties.

¹⁵⁸Archives Total, 92.36/66, Official declarations and documents concerning the question of oil transport revenues in Lebanon, Septembre 1956.

¹⁵⁹Archives Total, 92.36/67, Note de la CFP Paris, 5 septembre 1956.

¹⁶⁰Archives Total, 92.36/66, Lebanon negotiations, 6 mars 1956.

¹⁶¹Archives Total, 83.2/7, Note de la CFP Beyrouth, 23 juin 1958.

2. Négociation avec l'IPC et les deux économies

Deux conceptions différentes de l'économie se font face dans les deux pays, l'un adoptant le libéralisme et l'autre le protectionnisme. Si le capitalisme reste bien ancré dans les deux pays, il n'en demeure pas moins que des différences notables existent. Elles auront des répercussions indéniables sur le cours des négociations avec la société pétrolière.

La politique protectionniste en Syrie entend encourager le développement industriel du pays. Ainsi, l'une des priorités syrienne lors des négociations est de faire construire une raffinerie de pétrole le long de la côte. Cette demande est déjà sur la table des négociations lors des réunions entre l'IPC et Chichakli¹⁶². Du côté de la société pétrolière, on prend en considération l'évolution de l'économie syrienne. Ainsi, la société ne veut pas s'associer à un tel projet dans la mesure où elle risque de subir la nationalisation de la raffinerie. Le projet est rejeté par l'IPC et ce sont les Tchécoslovaques en 1957 qui construiront la raffinerie pour le compte de la Syrie¹⁶³. L'industrie syrienne en plein développement a aussi besoin d'une grande quantité de pétrole pour la consommation interne. Sur ce point, elle aura gain de cause et obtiendra de l'IPC 600 000 tonnes de pétrole brut à prix préférentiel, comparativement à 200 000 tonnes pour le Liban.

Il faut voir les négociations dans le cadre de la constitution en Syrie d'un État centralisateur ayant un rôle essentiel à jouer dans la vie économique du pays. De la sorte, la Syrie compte énormément sur les redevances pétrolières pour renflouer ses caisses et investir dans le développement¹⁶⁴. En fin de compte, la formule de calcul qui régit l'accord avec l'IPC importe peu tant et aussi longtemps qu'un montant d'argent est accordé par la société pétrolière à la Syrie.

¹⁶²Archives Total, 92.36, Note de Gibson pour Grouchy. Syrian negotiations, 10 novembre 1952.

¹⁶³Archives Total, 83.3/5, Note de la CFP Damas, 15 avril 1957.

¹⁶⁴*Ibid.*, 2 mars 1955.

Le libéralisme, tel que pratiqué au Liban, freine les prétentions libanaises. Ainsi, lors du vote de la loi de 1956 taxant les activités de l'IPC au Liban, les responsables politiques ont vite fait de comprendre que les investissements étrangers au pays sont en danger. Dans une analyse de la loi du 26 juillet 1956, la CFP affirme : « It would also seriously affect the general commercial relations between Lebanon and the West, on the maintenance of which Lebanon very largely depends for its existence¹⁶⁵. » Il est ainsi indéniable que cette pression n'a pas produit les effets escomptés par le Liban, dans la mesure où elle n'est pas prise au sérieux par l'IPC. En octobre 1956, neuf sociétés égyptiennes désireuses de s'installer au Liban ont finalement préféré l'Italie à cause de la loi en question¹⁶⁶. En août 1957, la CFP rapporte que la loi, reportée depuis son vote, sera purement et simplement abrogée suite à la demande de plusieurs sociétés américaines comme General Motors et General Electric intéressées par l'investissement au Liban¹⁶⁷. D'ailleurs, Saeb Salam le Premier ministre libanais de l'époque dit clairement durant le débat au Parlement qui précède le vote de la loi, que celle-ci n'est pas simplement d'ordre économique mais elle permet aussi de rehausser le prestige du Liban¹⁶⁸. On comprend dès lors, que le but de cette loi est destiné avant tout à satisfaire une population de plus en plus hostile aux sociétés pétrolières et, plus largement, à l'Occident car, économiquement, le Liban ne pouvait pas la supporter.

Outre le fait que la loi ne fut pas prise au sérieux par la société pétrolière, certaines personnes à l'intérieur de l'IPC pensent que le Liban est déjà assez bien nanti comparativement à la Syrie. Rondot, un des dirigeants de la CFP analyse l'état de l'économie libanaise :

¹⁶⁵Archives Total, 92.36/67, Note de la CFP Paris, 5 septembre 1956.

¹⁶⁶Archives Total, 83.2/6, Note de la CFP Paris, 26 octobre 1956.

¹⁶⁷Archives Total, 83.3/7, Loi sur l'impôt sur le revenu en sommeil, août 1957.

¹⁶⁸Archives Total, 83.2/6, Lebanese Parliament taxes IPC : Unanimous vote following full-dress debat, 2 juillet 1956.

Dans l'ensemble, le Liban n'est nullement à plaindre car s'il est un pays qui bénéficie largement de la richesse des pays voisins c'est bien lui...Bref il règne ici une prospérité qui saute aux yeux...C'est peut-être même cette folle richesse qui donne au Liban l'illusion d'être fort et le pousse à prétendre à plus que n'a pu obtenir la Syrie¹⁶⁹.

Ceci dit, l'économie libanaise dans son ensemble ne représente pas un atout pour les négociateurs libanais. L'IPC sait très bien qu'elle est tournée vers l'Occident et que, dès lors, les autorités libanaises ne peuvent prendre de mesure unilatérale contre une société aussi importante que l'IPC. En 1959, à la date où l'accord est ratifié par les deux parties, l'économie libanaise commence une mutation initiée par le président Chéhab. La présence de l'État devient plus importante et, dès lors, les besoins en liquidité aussi. La rapidité avec laquelle un accord est trouvé après l'élection du nouveau Président porte à penser que le nouveau rôle de l'État dans l'économie a conduit la partie libanaise à rechercher au plus vite une solution avec l'IPC.

3. La politique internationale et les négociations avec l'IPC

Les événements régionaux et internationaux qui se déroulent ont une incidence directe sur les négociations pétrolières. Dans les deux pays, les conflits et les soubresauts qui secouent la région sont traités de manière différente. Pour l'IPC, il s'agit avant tout de se démarquer au besoin des positions occidentales, surtout anglo-américaines, et dans certains cas, faire appel aux diplomates de ces mêmes pays lors des impasses dans les négociations.

Dès le départ, l'IPC mise sur les chancelleries occidentales pour faire plier le régime syrien. En décembre 1952 déjà, une note de la CFP fait part de

¹⁶⁹Archives Total, 83.3/4, Lettre de Rondot à Vigneau, 27 février 1956.

l'intérêt du Quai d'Orsay et du Foreign Office pour les négociations¹⁷⁰. Plus encore, il est fait mention d'une possible action diplomatique concertée auprès du gouvernement syrien. Avec le changement de gouvernement en 1954 et le renforcement des liens de la Syrie avec les régimes nationalistes arabes et l'URSS, l'intervention occidentale dans les négociations tend à reculer. Cela est accentué par l'effet négatif du Pacte de Bagdad sur les relations syro-occidentales. À la date où sont signés les accords entre la Syrie et l'IPC, l'image de l'Occident dans le pays est ternie. Il faut attendre les années 1956-57 pour que les événements régionaux affectent de manière durable les négociations mais cette fois-ci avec le Liban.

La crise de Suez provoque deux réactions aux antipodes dans les deux pays. La Syrie fait usage du sabotage et appelle l'URSS à l'aide pour son ravitaillement en pétrole, tandis qu'au Liban, on se rapproche de l'Occident et on réserve un bon accueil aux employés de l'IPC déplacés des autres pays arabes. D'ailleurs, on assiste après la guerre de Suez à un réchauffement des relations entre la société pétrolière et le Liban mais une fois de plus, les événements régionaux auront raison de ce réchauffement. Après la crise de Suez, l'IPC est bien trop occupée à réparer ces installations pétrolières dans la région. L'activité baisse et 800 employés de la société sont licenciés au Liban¹⁷¹. Puis le conflit régional entre nationalistes arabes et pro-occidentaux provoque au Liban la guerre civile de 1958. Ces événements retardent la signature d'un accord avec la société pétrolière.

Les chancelleries occidentales, pour leur part, adoptent une attitude généralement bienveillante à l'égard du Liban. Lors de consultations avec les ambassades occidentales en octobre 1956, la société est priée par les Français et les Anglais de prendre en compte les liens d'amitié avec le Liban¹⁷². Les diplomaties occidentales n'ont apparemment pas joué un rôle dans la signature

¹⁷⁰Archives Total, 83.3/4, Note de la CFP Paris, 23 décembre 1952.

¹⁷¹*Journal du Levant*, 2 février 1957.

¹⁷²Archives Total, 83.2/6, Note de la CFP Paris, 26 octobre 1956.

des accords avec les deux pays. La période durant laquelle se déroulent les négociations n'est pas propice à une intervention occidentale. Par contre, l'intervention des pays de la région alliés de l'Occident, comme l'Irak, n'est pas à exclure. Bagdad à tout avantage à ce qu'un accord soit trouvé dans la mesure où le *statu quo* bloque le développement de l'industrie pétrolière du pays. Dès lors, ce pays est souvent associé à des médiations entre l'IPC et les deux pays concernés. Mais ses interventions pour dénouer le conflit entre les pays de transit du Levant et la société pétrolière ne furent pas couronnées de succès. Mal vu par une bonne partie de la population syrienne, le régime irakien ne peut prétendre à une neutralité que trahie ses liens privilégiés avec la Grande-Bretagne. Au Liban, les tentatives irakiennes furent bloquées par l'acharnement de la société pétrolière à ne pas bouger d'un iota de ses positions pendant des années.

Ce chapitre nous a permis de mieux comprendre les prises de position respectives lors des négociations entre les deux pays de transit de pétrole et l'IPC. Le contexte est ainsi mieux établi : c'est une période où luttes pour le pouvoir, modernisation et revendication sociale s'enchevêtrent dans un contexte politique menaçant autant au niveau national que régional. L'issue réelle de ces négociations ne peut donc être comprise qu'à la lumière de la difficile transition d'un État embryonnaire sous le mandat à un État indépendant et souverain, d'une part et, de l'autre, une société pétrolière qui, en plus de ses intérêts à défendre, subit les effets fâcheux d'un interventionnisme occidental effréné.

V. Conclusion

Les négociations qui se déroulent tout au long des années 1950 entre l'IPC d'une part, le Liban et la Syrie d'autre part, permettent à ces deux pays de revaloriser de manière substantielle les redevances qui leur sont accordées. De quelque milliers de livres obtenus par les deux pays lors de la convention de 1931, les redevances passent à près de 6,5 millions de livres sterling pour la Syrie et 1,235 millions pour le Liban. Malgré cet écart entre les redevances accordées aux deux pays, les deux accords distincts ont la même base de calcul. La tonne/distance représente un avantage incontestable pour la Syrie qui possède un réseau de pipeline sur son territoire d'une longueur de 423 km. Par contre dans le cas du Liban, ce même réseau ne traverse le pays que sur une longueur de 31 km. La différence de traitement entre les deux pays pose plusieurs questions. Dès le départ, l'IPC a privilégié la Syrie en commençant les négociations avec elle et en optant pour une formule qui favorise Damas au détriment de Beyrouth. Plusieurs raisons ont poussé la société pétrolière à agir de la sorte.

L'IPC démarre la construction de ses installations pétrolières dans les deux pays du Levant durant la période du mandat. Cette période correspond à l'assujettissement politique de la Syrie et du Liban aux deux puissances occidentales qui dominent à cette époque la région, la France et l'Angleterre. Cette domination permet à la société pétrolière de parafier des accords qui lui sont favorables. Par contre, les deux pays de transit de pétrole doivent se partager une maigre redevance. Passés de l'occupation ottomane au mandat français, ils accumulent les contradictions qui les séparent. Dès l'époque du mandat, on remarque que la Syrie a plus de mal que le Liban à accepter l'occupation française. Les révoltes anti-françaises sont monnaie courante et leur répression ternit, aux yeux de la population syrienne, l'image de la France et plus généralement de l'Occident. L'élite libanaise reste, pour sa part, attachée

à l'Occident et semble suivre, dès cette époque, une politique orientée vers l'Ouest.

Cette situation ne fera que s'accroître durant les premières années de l'indépendance. La défaite arabe durant la guerre de 1948 pousse la Syrie à prendre encore davantage ses distances vis-à-vis des puissances occidentales. Tandis qu'au Liban, on assiste à un processus inverse avec l'arrivée au pouvoir de Béchara el-Khoury. Économiquement, les deux pays décident, en 1950, de prendre des chemins distincts avec l'annulation de l'union douanière qui les unit. La Syrie se renferme sur elle-même et tente de développer son industrie et son agriculture. Le Liban se tourne davantage vers l'extérieur en pratiquant une politique économique libre-échangiste. Vers le début des années 1950, les deux pays semblent plus éloignés que jamais et c'est dans ce contexte que débute les négociations pétrolières avec l'IPC.

Les longues tractations qui se déroulent durant toute cette décennie permettent de conclure que c'est la Syrie qui a obtenu les meilleurs résultats. La gauche syrienne et les nationalistes arabes ont une influence décisive sur les négociations pétrolières. Ils sont organisés autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parlement et pèsent de tout leur poids pour qu'un accord prenant en compte les intérêts du pays se réalise. Ce sont eux qui ont la main haute sur le comité parlementaire chargé des questions pétrolières. Même les hommes politiques et les partis politiques conservateurs n'acceptent pas un accord à rabais avec l'IPC dans la mesure où il existe à cette époque une énorme pression populaire pour que les accords conclus soient des plus avantageux pour le pays. On peut rappeler, à cet effet, que c'est le Parti du peuple, pro-irakien, qui signe les accords avec l'IPC.

En 1955, date de la signature de l'accord entre les deux parties, une dynamique sociétale de changement existe déjà en Syrie. Le nationalisme arabe étend son influence dans le pays et devient petit à petit l'idéologie de

référence autant à gauche qu'à droite. Or, ce nationalisme arabe s'attaque en premier lieu à l'Occident et à ses intérêts dans la région. Plus encore, cette mouvance politique entend prendre en charge les destinées économiques de la nation en organisant un État fort avec des moyens financiers qui lui permettront d'agir de manière efficace dans sa politique économique dirigiste. L'influence de ce nationalisme est palpable tout au long des négociations avec la société pétrolière. L'IPC est vue en Syrie comme l'avant garde de la présence occidentale dans le pays. En témoigne le dynamitage de ses installations pétrolières durant les premiers jours du conflit de Suez en 1956. Plus encore, la société est forcée de cesser ses activités dans le pays pendant de nombreux mois suite à ces destructions. Or, la Syrie peut s'appuyer sur l'URSS pour assurer ses livraisons en pétrole et envoie du même coup à l'IPC un message clair. Ce dernier consiste à montrer que le pays n'est pas dépendant de la société pétrolière et que, à travers des relations internationales diversifiées, la Syrie peut compter sur le soutien du bloc de l'Est dans le domaine du ravitaillement en or noir. Cette coopération étroite avec les pays du Pacte de Varsovie aboutit, plus tard, à la construction d'une raffinerie de fabrication tchécoslovaque dans le pays.

L'IPC, pour sa part, est obligée de prendre en compte la position stratégique de la Syrie. Tous ses oléoducs méditerranéens doivent passer par ce pays qui dispose, du même coup, d'un pouvoir de bloquer l'écoulement du pétrole. Dès lors, on comprend mieux la décision de la société pétrolière d'arriver en premier lieu à un accord avec la Syrie. Le Liban, quant à lui, peut attendre. En cas de conflit majeur avec la Syrie, l'IPC se verrait obligée de détourner tous ces oléoducs vers une autre destination. Une telle opération demanderait énormément d'argent et de temps, et aurait un impact majeur sur le ravitaillement en pétrole des pays occidentaux. Dès lors, la société dispose de très peu d'atouts quand les négociations débutent. Pourtant, jusqu'à l'année 1954, elle pouvait toujours compter sur un pouvoir pragmatique disposé à régler la question pétrolière avant l'introduction du parlementarisme. Mais l'IPC n'était

pas prête à conclure un accord à temps. Dès lors, son destin est lié à l'influence montante des forces nationalistes et de gauche, surtout après leur succès aux élections de 1954.

Les pressions économiques de la société pétrolière sur la Syrie restent sans réelle valeur. Le soutien des puissances et des firmes occidentales dans son bras de fer avec la Syrie lui fait défaut. Dans cette même période, on assiste à un recul dans les investissements en Syrie, de la part des hommes d'affaires en provenance de l'Ouest. La Syrie, aux yeux des élites économiques et politiques de l'Occident, risque de basculer dans un avenir proche dans le monde communiste. Dès lors, on craint pour les investissements privés dans la mesure où plusieurs nationalisations ont eu lieu dans ce pays. Même à l'intérieur de l'IPC, cette menace est prise au sérieux et explique le refus de la société pétrolière de s'associer au projet de construction d'une raffinerie syrienne. L'économie dirigiste en Syrie favorise les investissements publics et les investissements entrepris par les capitalistes nationaux. Cela représente un atout pour le pays lors des négociations car ses liens économiques avec l'Occident tendent à s'amoinrir.

Plus encore, les redevances pétrolières représentent pour la Syrie une somme importante, indispensable au budget national. À titre d'exemple, le revenu national de la Syrie représente, pour l'année 1955, 1,672 millions de livres syriennes¹⁷³, tandis que les redevances de l'IPC sont de l'ordre de 65 millions de livres syriennes, soit près de 4 % du revenu national. Si on ajoute à cela les arriérés payés par l'IPC, on arrive au chiffre global de 150 millions de livres syriennes, ce qui revient à plus ou moins 10 % du revenu national pour l'année 1955. L'État syrien avait grandement besoin de cet argent pour alimenter son budget annuel et contribuer au développement du pays.

¹⁷³ Fonds monétaire international. *International Financial Statistics*. Janvier 1960; Volume XIII, no 1, p. 237.

Le Liban, quant à lui, n'a pas, durant toute l'ère Chamoun, eu les mêmes préoccupations que la Syrie et l'État central ne se présente pas comme un outil de développement socio-économique. Dès lors, l'accord conclu entre le Liban et l'IPC est moins important au niveau économique qu'en Syrie. Nous pouvons le vérifier en analysant la part des redevances dans le revenu national du Liban. Ainsi, en 1958, ce même revenu national équivaut à 1,325 millions de livres libanaises¹⁷⁴. Les redevances accordées par l'IPC à ce pays sont de l'ordre de 11 millions de livres libanaises, soit moins de 1 % du budget national. Ainsi, l'on peut comprendre que les négociations avec l'IPC paraissent moins vitales pour le Liban.

Tout au long de ces négociations, on constate que l'IPC ne prend pas assez sérieusement les intérêts de son interlocuteur libanais. Dès le départ, la société pétrolière n'a pas mis au courant les négociateurs libanais de l'accord en gestation en Syrie. Pourtant, l'accord avec Damas devait être repris intégralement dans le futur règlement avec Beyrouth. Ainsi, c'est sous l'effet du fait accompli que les négociations se déroulent entre les deux parties. Les vues des parties sont tellement éloignées qu'il a fallu quatre ans pour qu'un accord soit trouvé. Plus encore, l'attitude d'une partie de la classe dirigeante libanaise n'a pas permis la consolidation d'une position libanaise unifiée durant ces négociations. Contrairement à la Syrie, où la question pétrolière fait l'unanimité des différents courants politiques, les prises de position conciliantes de Chamoun vis-à-vis de l'IPC permettent à la société pétrolière de gagner du temps.

Plus encore, l'opposition à l'intérieur du pays n'est pas en mesure de faire pression sur le pouvoir en place. Sa faiblesse prive le Liban d'un atout durant les négociations. Avec l'arrivée au pouvoir du général Chéhab, la situation évolue. C'est sous l'égide de son Premier ministre, Rachid Karamé, que l'accord avec l'IPC va se faire. Membre important de l'opposition, Karamé est aussi un

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 188.

des leaders du nord du Liban. La question pétrolière est importante pour lui dans la mesure où la ville de Tripoli, son fief électoral, compte un nombre important de ses habitants parmi les employés de l'IPC.

En novembre 1958, des incidents violents se déroulent dans la ville et affectent la société pétrolière. Ces actions provoquent l'inquiétude à l'intérieur de l'IPC qui menace momentanément de quitter le pays si des mesures de sécurité ne sont pas prises à temps. Comme le déclare Stewart, un des représentants de l'IPC au Liban : « I called on Prime Minister this morning...I told him that if such incidents continued and government could not ensure adequate protection we might be obliged to shut down operations temporarily until proper conditions of security prevailed.¹⁷⁵ » La société pétrolière accuse les opposants du Premier ministre d'être à l'origine de ces actions. Ainsi, une des raisons qui auraient poussé Karamé à conclure au plus vite les accords avec l'IPC serait son désir de redonner confiance à la compagnie et, par là même, de sécuriser les centaines d'emplois qu'elle assure à ces partisans. On note, surtout du côté de la compagnie, les divergences qui existent entre Beyrouth et Tripoli : « In Tripoli people are more concerned with the expansion of the IPC installations than with increased throughput. However, the reverse position appertains in Beirut where higher revenues are the only concern. It may be relevant in this context to remember that the Prime Minister is from Tripoli.¹⁷⁶ »

Autant dans l'opposition que chez les partisans de Chamoun, la bourgeoisie essaye d'établir un équilibre entre les aspirations de sa base électorale, y compris les aspirations nationalistes arabes, et ses intérêts propres. Tout en essayant de garder sa préséance au niveau du pouvoir, cette bourgeoisie ne fait pas de distinction entre ses intérêts économiques et le bien public du pays. Contrairement encore une fois à la Syrie, où il existe une idée plus ou moins élaborée d'un État fort et centralisateur, au Liban cette conception

¹⁷⁵ Archives Total, 92.36/67, Télégramme de Stewart, 3 novembre 1958.

¹⁷⁶ Archives Total, 83.2/7, Note de la CFP Paris, 16 décembre 1958.

de l'État ne sera pas à l'ordre du jour avant l'accès à la présidence de la République du général Chéhab. Cette conception archaïque de l'État conduit le Liban à négocier avant tout l'augmentation de la part des redevances pour les finances de l'État. Ainsi, il sera possible à cette bourgeoisie de ménager sa base électorale en même temps qu'elle s'occupe de ses propres intérêts. Dès lors, il n'est pas étonnant que le Liban, lors des accords de 1959, se désengage de la raffinerie de Tripoli en cédant ses parts à la société pétrolière.

Tout cela reste aussi fortement lié à la position du Liban sur la scène régionale et internationale. Le pays a opté pour l'ouverture économique et ne peut ainsi entrer en conflit permanent avec une société aussi importante que l'IPC, ce qui risquerait d'inciter les investissements étrangers à prendre le large. L'IPC peut compter sur l'appui des firmes occidentales qui refusent de s'installer au Liban dans le cadre de la loi de taxation de 1956. D'autant plus qu'à la même époque de nombreuses firmes, menacées par l'avancée du communisme dans les pays arabes voisins, décident de s'installer au Liban. Ainsi, le risque de voir des dizaines de milliers de livres libanaises s'envoler pour une maigre redevance ne dépassant pas le seuil de 1 % du revenu national ne vaut pas la peine du point de vue économique.

La région du Moyen-Orient est une grande zone de turbulence durant les années 1950. Les nouveaux États tentent de se tailler des institutions étatiques convenables à chacun d'eux et de trouver leur voie après la décolonisation tandis que survient la création de l'État d'Israël. Suite au conflit de Suez, l'URSS et les États-Unis font leur entrée en force dans une région où les deux vieilles puissances impérialistes, la France et l'Angleterre, perdent du terrain. Le pétrole acquiert dès cette époque une importance accrue avec l'augmentation de la consommation mondiale et nourrit les ambitions des nouveaux États arabes indépendants, qu'ils soient producteurs ou de transit de pétrole. Tous ces éléments régionaux deviennent un déterminant de la politique nationale de la Syrie et du Liban.

Les négociations entre l'IPC et les deux pays du Levant commencent dans un cadre où les tensions régionales sont réduites. Mais vers le milieu des années 1950, la situation change. À partir de ce moment, les bouleversements qui se déroulent au niveau régional affecteront durablement le déroulement des négociations. Ainsi, si nous pouvons affirmer que les forces de gauches et des mouvements nationalistes en Syrie ont eu un impact majeur sur la signature des accords, il n'en reste pas moins que leur présence au niveau local fait partie d'une dynamique influencée par le contexte régionale. Dans le même ordre d'idées, au Liban, l'union entre l'Égypte et la Syrie et la révolution de 1958 en Iraq ont eu un impact majeur sur l'arrivée à la tête de l'État du général Chéhab et la redistribution du pouvoir qui s'en suit en faveur de l'opposition. L'accord de 1959 avec l'IPC est certes lié aux personnalités de Chéhab et Karamé, mais est essentiellement le fruit d'un changement majeur au niveau régional. La révolution iraquienne du 14 juillet 1958 est vue par la société pétrolière comme une menace significative à ses intérêts, de même que l'union entre l'Égypte et la Syrie. Le Liban dans cette situation devient secondaire et dès lors, l'IPC semble plus encline à régler le contentieux avec ce pays pour mieux aborder le dossier iraquien qui s'annonce vital pour la survie même de la société.

Ce qui précède nous permet de constater que nos hypothèses de travail ainsi que notre problématique, présentées dans l'introduction, se trouvent confirmées par les résultats de notre recherche et de notre analyse. Le sujet de ce mémoire constitue un angle privilégié pour l'étude de l'histoire contemporaine du Liban et de la Syrie. Ainsi, il nous est possible de comprendre que la construction de l'État dans ces deux pays, n'est pas seulement l'œuvre d'une volonté politique quelconque mais aussi d'un processus socio-économique et politique, parfois contradictoire, où les intérêts intérieurs et extérieurs s'opposent sur un terrain qui n'est pas forcément homogène. C'est de cela que l'IPC a essayé d'en tirer profit. Elle a réussi là où la conception et la réalité de l'État est encore fragile, c'est le cas du Liban. Elle a été moins heureuse en Syrie, là où

l'État était conçu comme la clef de voûte de tout développement socio-économique et politique.

VI. Bibliographie

1) Sources

Archive Total

Série 92.36

Dossiers 92.36/66, 92.36/67, 92.36/69, 92.36/501.

Série 83

Dossiers 83.2/2, 83.2/4, 83.2/6, 83.2/7, 83.2/8, 83.3/1, 83.3/2, 83.3/3, 83.3/4, 83.3/5.

2) Ouvrages généraux

Ageron, Charles-Robert. *La Décolonisation française*. Armand Colin, Paris, 1991, 179 pages.

Ammoun, Denise. *Histoire du Liban contemporain 1943-1990*. Fayard, Paris, 2004, 1009 pages.

Couland, Jacques. *Le mouvement syndical au Liban (1919-1946)*. Éditions sociales, Paris, 1970, 455 pages.

Fieldhouse, David Kenneth. *Western imperialism in the Middle east 1914-1958*. Oxford University Press, Oxford, 2006, 376 pages.

Stocking, George. *Middle east oil.*, Vanderbilt University Press, Kingsport, 1970, 485 pages.

Thobie, Jacques. *Ali et les 40 voleurs. Impérialismes et Moyen-Orient de 1914 à nos jours*. Messidor, Paris, 1985, 372 pages.

3) Monographies

Autheman, André. *Banque impériale ottomane*. Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, 1996, 294 pages.

Bérenger, Henry. *Le pétrole et la France*. Ernest Flammarion, Paris, 1920, 297 pages.

Chaitani, Youssef. *Post-colonial Syria and Lebanon: The decline of the arab nationalism and the triumph of the State*. I.B. Taurus, New-York, 2007, 210 pages.

Fieldhouse, David Kenneth. *Western imperialism in the Middle east 1914-1958*. Oxford University Press, Oxford, 2006, 376 pages.

Frangié, Nabil. *Hamid Frangié, l'autre Liban*. Édition FMA, Beyrouth, 1993, 498 pages.

Ginat, Rami. *Syria and the Doctrine of Arab Neutralism, from Independence to Dependence*. Sussex Academic Press, Portland, 2005, 310 pages.

Heydemann, Steven. *Authoritarianism in Syria : institutions and social conflict, 1946-1970*. Cornell University Press, New York, 1999, 226 pages.

Hokayem A., Malhab Atallah D., Charaf J. *Le démantèlement de l'Empire ottoman et les préludes du mandat :1914-1919*. Harmattan, Paris, 2004, 810 pages.

Ismael, Tareq Y. et Ismael, Jacqueline S.. *The Communist Mouvement in Syria and Lebanon*. University Press of Florida, Florida, 1998, 281 pages.

Khalaf, Samir. *Civil and Uncivil Violence in Lebanon*. Columbia University Press, New York, 2002, 368 pages.

Longrigg, Stephen Hemsley. *Oil in the Middle East*. Oxford University Press, London, 1968, 519 pages.

Ma'oz M., Ginat J., Winckler O. *Moder Syria : From Ottoman Rule to Pivotal Role in the Middle East*. Sussex academy Press, Portland, 1999, 307 pages.

Petran, Tabitha. *The Struggle over Lebanon*. Monthly Review Press, New York, 1987, 431 pages.

Saab, Édouard. *La Syrie ou la révolution dans la rancœur*. Julliard, Paris, 1968, 309 pages.

Seale, Patrick. *The Struggle for Syria. A Study of Post-War Arab Politics 1945-195*, Oxford University Press, London, 1965, 344 pages.

Torrey, Gordon H. *syrian politics and the military 1945-1958*. Ohio State University Press, Ohio, 1964, 438 pages.

Wade, Goria. *Sovereignty and Leadership in Lebanon 1943-1976*. Ithaca Press, London, 1985, 286 pages.

Zeinaty, Afif. *L'industrie pétrolière au Liban. Le cas particulier des pays passeurs de pétrole au Moyen-Orient*. Société d'édition d'enseignement supérieur, Paris, 1970, 300 pages.

4) Articles et chapitres d'ouvrages collectifs

Chatelus, Michel. « La croissance économique : mutation des structures et dynamisme du déséquilibre » dans André Raymond dir., *La Syrie aujourd'hui*. Éditions du CNRS, Paris, 1980, p. 225-272.

Durand, H. « Causes de la rupture de l'union syro-libanaise », dans *Mélanges proches orientaux d'économie politique*, Presse de l'Université Saint-Joseph, Beyrouth, 1956, p. 293-358.

Éddé, Carla. « La mobilisation « populaire » à l'époque du Mandat : le cas des boycotts des trams et de l'électricité », dans Méouchy, Nadine (coord. par). *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*. Institut français d'études arabes, Damas, 2002, p. 349-375.

Gendzier, Irene L.. « The declassified Lebanon, 1948-1958 : Elements of Continuity and Contrast in US Policy Toward Lebanon », dans Halim Barakat (ed.), *Toward a Viable Lebanon*. Croom Helm, Londres, 1988, 187-209.

Hannoyer, Jean. « Le Monde rural avant les réformes », dans André Raymond (ed.), *La Syrie Aujourd'hui*. Éditions du CNRS, Paris, 1980, p. 273-295.

Longuenesse, Elisabeth. « L'Industrialisation et sa signification sociale » dans André Raymond dir., *La Syrie Aujourd'hui*. Éditions du CNRS, Paris, 1980, p. 327-358.

Mizrahi, Jean-David. « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939) », dans Méouchy, Nadine (coord. par), *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*. Institut français d'études arabes, Damas, 2002, p. 35-65.

Nouschi, André. « Pipe-lines et politique au Proche-Orient dans les années 1930 » *Relations internationales*, n° 19, automne 1979, p. 279-294.

Nouschi, André. « Un tournant de la politique pétrolière française : les heads of agreement de novembre 1948 » *Relation internationales*, n° 44, hiver 1985, p. 379-389.

Owen, Roger. « The Economic History of Lebanon, 1943-1974 : Its Salient Features », Dans Halim Barakat (ed.), *Toward a Viable Lebanon*. Croom Helm, Londres, 1988, p. 27-41.

Picard, Elisabeth. « La Syrie de 1946 à 1979 » dans André Raymond dir., *La Syrie Aujourd'hui*. Éditions du CNRS, Paris, 1980, p. 143-184.

el-Saleh, Mohammad Ali. « Les aspects économiques généraux de la relation mandataire : France, Syrie, Liban, 1918-1946 », dans Méouchy, Nadine (coord. par), *France, Syrie et Liban, 1918-1946 : Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*. Institut français d'études arabes, Damas, 2002 p.197-210.

5) Thèse de doctorat

Pascale Gemignani-Saxstad. *La France, le pétrole et le Proche-Orient de 1939 à 1958*. Université Paris IV-Sorbonne. Thèse réalisée sous la direction de Jacques Bariéty. 1997. 1 200 pages.